

Robert Muchembled, Passions de femmes au temps de la reine Margot, 1553-1615, Paris, Le Seuil, 2003, 281 p.

Agnès Walch

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2005/1 n° 633 , PAGES 133T À 212T

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 2130550444

DOI 10.3917/rhis.051.0133t

Date de mise en ligne : 01/12/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2005-1-page-133t?!lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Martin Aurell, *L'Empire des Plantagenêt, 1154-1214*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'Histoire », 2002, 406 p.

En point d'orgue de plusieurs années de recherche sur la dynastie d'Angleterre, le Centre culturel de l'Ouest a accueilli en 2004 un colloque international sur les Plantagenêt et les Capétiens, ainsi qu'une exposition autour du 800^e anniversaire de la mort d'Aliénor d'Aquitaine. Une synthèse sur l'État et la dynastie Plantagenêt était néanmoins nécessaire, et Martin Aurell n'a pas attendu de prétexte de calendrier pour s'y atteler. Sur la lancée des précédents colloques du CESCUM, il nous livre une relecture d'une histoire bien connue. Et, malgré les pièges de l'entreprise, l'itinéraire des « Atrides du Moyen Âge » ressort sous un jour neuf.

Il faut dire que, pour s'attaquer à un tel tissu de récits légendaires et de travaux pas toujours scientifiques, l'auteur ne manquait pas d'atouts : outre ses propres articles et les rapports introductifs des colloques de Poitiers et Fontevraud établis entre 1999 et 2001, il a bénéficié d'une certaine largesse éditoriale – près de 400 pages de texte, une carte, huit pages de planches en couleur, une généalogie simplifiée, une bibliographie, une chronologie et un index, sans oublier un appareil de notes –, judicieusement utilisée : l'effort au niveau de l'iconographie est manifeste et révèle des miniatures trop souvent méconnues. On s'étonne cependant que certaines références récentes et utiles de l'historiographie anglo-saxonne manquent à l'appel (le *Henry Plantagenet* de Richard Barber, ou le *Reign of Richard Lionheart* de Ralph Turner et Richard Heiser).

Mais le propos est à la hauteur des attentes. Dominant avec aisance et prudence la matière documentaire, Martin Aurell, en deux parties et quatre grands chapitres, nous invite à une réflexion sur la nature et les manifestations de l'Empire des souverains anglo-angevins, du côté de l'exercice du pouvoir comme du côté de sa réception.

Une longue introduction est consacrée à la notion d'« Empire » en elle-même, reprise des chroniqueurs de la cour Plantagenêt de la fin du XII^e siècle, mais rejetée par l'historiographie tant britannique que française jusqu'à une époque récente. Ce n'est pas l'un des moindres mérites de l'ouvrage que de montrer l'écart entre l'*imperium* médiéval et les connotations colonialistes que plaquent les historiens britanniques de l'époque victorienne, que ce soit pour les accepter ou pour les rejeter – « splendide isolement » oblige. L'expression « Empire Plantagenêt » est validée parce qu'elle renvoie à un exercice du pouvoir plus fort que celle d'« espace Plantagenêt ». Nous avons bien affaire à une construction territoriale et politique, même si l'État Plantagenêt n'est ni centralisé ni unifié.

Une première partie traite des moyens de cette construction. L'accent est mis sur les caractéristiques d'un pouvoir à la fois hérité et conquis. Toute la force du gouvernement d'Henri II en particulier réside dans cette tension entre la dimension patrimoniale du pouvoir et sa dimension administrative. La première autorise les stratégies dynastiques et les ambitions privées, tandis que la seconde apporte les instruments de l'État royal en gestation – la justice, la fiscalité, l'armée. Leur combinaison permet une fidélisation de l'aristocratie et une curialisation bien plus poussée que dans la France de l'époque, jusqu'à un point où le service de l'État embryonnaire gêne les grands dans l'exercice de leurs pouvoirs seigneuriaux. La dynamique de l'entrée de l'aristocratie dans les offices royaux est servie par une idéologie où se mêlent culture savante et littérature orale, sans parler de l'iconographie. Toutes les ressources de la poésie, de la chanson, de la généalogie, des œuvres fictionnelles, de la prophétie ou de la chronique sont mises à contribution, en latin plus souvent qu'en langue vernaculaire, pour tendre devant le second ordre de la société une image idéalisée de lui-même et de la royauté. L'Empire des Plantagenêt renvoie tout autant à une pratique – très autoritaire – qu'à une représentation du pouvoir, au sein de laquelle l'imaginaire de la royauté oscille entre une dimension chevaleresque – Richard Cœur de Lion – et une dimension sacrée – l'onction d'Henri le Jeune.

Cependant, cette construction rencontre des môles de résistance qui, le cas échéant, peuvent devenir des forces de dissolution. La contestation aristocratique en est une, qui peut se retrouver sous une forme violente jusqu'au sommet de l'État, comme le prouve le soulèvement de 1173-1174. Une typologie des degrés de docilité ou de fronde aristocratiques, selon les principautés, montre des comportements différents entre le « centre » de l'Empire des Plantagenêt – à savoir, le tandem anglo-normand – et les « périphéries », notamment l'Aquitaine. L'idéologie grégorienne en est une autre, incarnée par les hautes figures de Cantorbéry, dont se détache celle de Thomas Becket. La collusion des deux courants d'opposition ne va cependant pas de soi, comme le révèle le dramatique assassinat de l'archevêque-primat d'Angleterre, ou l'approche du tyrannicide par Jean de Salisbury dans son *Policraticus* – souvent interprété à tort comme une apologie du meurtre du prince. En outre, le pouvoir royal a des soutiens du côté des bourgeois urbaines, reconnaissantes pour les chartes de franchises octroyées. La *Magna Carta* imposée à Jean sans Terre n'était donc pas écrite à l'avance, quoi qu'on puisse dire des forces qui l'ont fait naître. En dehors de la nature foncièrement ambivalente du pouvoir des Plantagenêt – symbolisée par le sacre et le couronnement en Angleterre, mais par l'hommage de bouche et de main de l'autre côté de la Manche –, et des talents manœuvriers de Philippe Auguste, ce conglomérat réuni par la poigne d'Henri II n'avait pas grand-chose à redouter. Même l'épreuve de la III^e croisade ne lui a pas été fatale. Il faut donc prendre la mesure de tout ce qui lui a apporté sa cohésion, en insistant sur la qualité de son administration.

Au terme de cette étude menée avec brio, deux remarques peuvent néanmoins être formulées. Pour séduisante qu'elle soit, l'idée que dans les régulations de l'Empire Plantagenêt « la pression de la périphérie a détruit l'unité du centre » mérite d'être nuancée. Il apparaît en effet que, sur le plan culturel et politique, les marges celtiques de l'Empire Plantagenêt ont apporté une contribution partielle mais non négligeable à ce que l'on a proposé d'appeler « l'idéologie Plantagenêt », ce que l'auteur souligne lui-même.

En outre, la révolte aristocratique, dont la fréquence attire l'attention en Poitou comme en Aquitaine, a des motifs qui ne sont pas exclusivement sociopolitiques. Ainsi, il est patent que les possessions directes des Plantagenêt sont quasi inexistantes au sud de la Garonne, ce qui peut expliquer la permanence d'une rébellion face à toute autorité qui n'est pas *sui generis*.

Mais ce ne sont là que des regrets face à des aspects secondaires du travail de Martin Aurell, dont la tâche était déjà considérable si l'on songe à la densité des décennies étudiées. L'on peut souhaiter que cette synthèse, qui dépoussière sensiblement le sujet, invitera à de nouvelles investigations sur l'importance du moment Plantagenêt pour la construction de la monarchie au Moyen Âge.

Amaury CHAUOU.

Joëlle Quaghebeur, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Rennes, PUR-Société archéologique du Finistère, 2^e éd., 2002, 518 p.

Il n'est pas rare qu'un livre soit donné pour compte rendu afin de faciliter sa diffusion et donc sa vente. Ce n'est pas ici le cas ; nous en sommes à la deuxième édition du livre de J. Quaghebeur et l'on apprend dans l'avant-propos que ce livre, dès 1999, a connu un succès tel que la première édition s'est promptement vendue. Une réédition se révélait donc nécessaire ; elle a fait appel aux Presses Universitaires de Rennes, et c'est ainsi que la diffusion pourra s'étendre bien au-delà du Finistère. Son auteur a soutenu avec succès une thèse en 1994 après avoir bénéficié des conseils éclairés de Jean-François Lemarignier, Olivier Guillot, Hubert Guillotel, André Chédeville, Jean-Pierre Brunterc'h et Pierre-Roland Giot. Si je cite ces noms, c'est déjà pour attirer l'attention sur la richesse et la productivité d'une école historique bretonne, dont les noms cités représentent une partie seulement. Qu'on me permette de rappeler, à l'occasion de la thèse présente, l'intérêt majeur qu'a représenté la publication d'A. Chédeville et H. Guillotel sur la Bretagne des saints et des rois, dans la grande *Histoire de la Bretagne* des Éditions Ouest-France. Un leitmotiv, courant à propos de la Bretagne des temps anciens, concerne la maigreur des sources disponibles ; elle suscite l'usage indispensable de l'archéologie, de la toponymie, de l'anthroponymie. On en reparle dans ce travail, puisque, à deux reprises, il est fait état du petit nombre d'actes disponibles, moins de 500. Et pourtant la Cornouaille a trouvé son historienne, pas découragée devant l'épreuve, mais poussée par un amour passionné de sa région.

Suivons la démarche dans l'ordre. L'espace parcouru correspond en gros à la moitié méridionale du département du Finistère, entre la mer, le bassin de Châteaulin et la vallée du Blavet. C'est le Poher d'avant l'an mil, la Cornouaille des siècles antérieurs, Cornugallia, puis Cornubia. Nous retrouvons la grande abbaye

de Landévennec, les sièges épiscopaux de Quimper et de Vannes, des rois et quelques grands. En fait, au total il y a peu de nouveautés, si ce n'est une analyse plus attentive de certains personnages comme Gradlon ou Alain Barbe-Torte. Les raids scandinaves semblent omniprésents, encore qu'on ne sache pas toujours très bien quand les envahisseurs sont venus, où ils sont allés et ce qu'ils ont fait ; ils furent redoutables et redoutés, certes, ils ont aussi bon dos. De tout ce qui a été dit, on retiendra surtout cette phrase de la conclusion de la période carolingienne : « Lieu de mémoire..., Landévennec, en un sens, donna le pouvoir » (p. 100), exemple qui nous rappelle le rôle de Brioude pour l'Aquitaine, de Saint-Maurice pour la Bourgogne, et d'autres grandes abbayes du monde franc. On retiendra encore que les rois carolingiens n'ont pas ignoré ou négligé la Bretagne, ce qui explique le titre de la première partie : « Prolonger l'ordre carolingien », pour l'analyse du XI^e siècle. Un gros chapitre est consacré à la vie religieuse, à l'encadrement des fidèles et en particulier au problème des paroisses et des fameux minihis ; tous ces rappels sont bienvenus. Tout comme les mises au point consacrées aux grandes abbayes bénédictines, Saint-Corentin de Quimper, Saint-Tugdual de Locmaria, Saint-Gwénolé de Landévennec, (les dernières études de Joseph-Claude Poulin sur Gwénolé manquent dans la bibliographie) Sainte-Croix de Quimperlé, la dernière née à propos de laquelle la date de fondation est revue.

Passée cette première période carolingienne, passé le XI^e siècle, l'étude se consacre au XII^e siècle, aux évêques, à la vie religieuse, aux nobles et à leurs pouvoirs, aux chevaliers, aux châtelains, aux petites gens de la campagne et de la ville. C'est ici la partie la plus originale du travail, une sorte de vie quotidienne de la Cornouaille au XII^e siècle ; peut-on avouer que c'est la portion la plus passionnante du parcours ? Place est faite en premier lieu aux évêques : trouver leurs noms, chercher de quelle famille ils sortaient, établir de quelle manière et à quel moment ils ont été choisis, installés sur leur siège, quand ils sont morts. Ces évêques sont encore pleinement bretons au XI^e et au début du XII^e siècle, puis la réforme fait son effet ; les nouveaux évêques portent des noms qui ne sont pas bretons ; ils ne se marient pas et n'ont pas d'enfants. C'est tard, à la fin du XII^e siècle, que tout est en ordre. Ces prélats sont plongés dans la vie des laïcs, en partie parce qu'ils sont aussi comtes. La situation des évêques-comtes bretons, mariés et pères de famille, ancrés dans les lignages, aurait pu faire l'objet de commentaires plus profonds à l'intention des lecteurs peu familiers avec leur situation.

Durant cette époque, les sources deviennent abondantes et on peut énumérer pour les évêques leurs dons, leurs décisions, leurs fondations ; des recueils de chartes sont disponibles. L'esprit de réforme se montre dans la mise en place d'un chapitre cathédral classique avec ses officiers. Puis les institutions religieuses se font plus nombreuses. Dans un premier temps on avait mis en place des abbayes bénédictines ; on en vient désormais aux prieurés avec appel lancé à Marmoutier. Mais ce sont surtout les nouveaux ordres qui profitent de l'élan post-réformateur, les Cisterciens en premier lieu : Langonnet, Coëtmaouen, Carnoët, Bonrepos, enfin les chanoines de Daoulas. Tout cela constitue une énumération importante qui trahit une vie religieuse revivifiée. Cela ne donne pas toujours autant qu'on souhaiterait sur la vie religieuse de nos gens. Le souci d'un inventaire semble plus fort que celui d'un tableau spirituel. Il est vrai que, au nombre des questions posées tout au long du texte et des hypothèses formulées avec beaucoup de précaution, il ressort à l'évidence que les sources ne permettent pas d'en savoir plus.

Le chapitre II de la seconde partie s'ouvre aux pouvoirs seigneuriaux et à la société du XII^e siècle. Comme pour la période antérieure, place est faite aux plus grands et à leurs débats, aux comtes et aux ducs, aux deux vicomtes du Faou et de

Poher, et encore à la crise de succession qui fait suite à la mort de Conan III en 1148 jusqu'aux déboires d'Arthur. Ici la route est bien balisée. La part faite aux nobles, aux seigneurs, aux chevaliers, bien représentés dans les sources du XII^e siècle, ne nous éloigne pas de ce qu'on connaît pour d'autres régions, mais nous fournit nombre d'exemples. Généalogies et anthroponymie se taillent la part du lion. Il est question de mottes, et l'archéologie récente apporte bien des nouveautés, mais, hormis Daoulas et Châteauneuf, où sont les châteaux autres que les mottes ? La part laissée aux petits, paysans et bourgeois, clôt le travail, avec encore une belle place faite à l'archéologie. C'est le trait frappant de cet ouvrage que l'attention portée aux recherches récentes et l'on comprend le succès qu'il a rencontré. Si l'on ajoute que la bibliographie est abondante, qu'on a pris soin d'ajouter des index pour les personnes, les lieux et les matières, on comprendra que le lecteur ne peut être que satisfait d'une synthèse qui reprend et complète utilement les autres travaux récents fournis sur la Bretagne entière (on ne saurait oublier de citer la thèse de Noël-Yves Tonnerre qui concerne la totalité de la Bretagne).

Michel PARISSE.

Jean-Claude Maire Vigueur, *Cavaliers et citoyens. Guerre, conflits et société dans l'Italie communale, XII^e-XIII^e siècles*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en sciences sociales, 2003, 454 p.

L'Italie communale des XII^e et XIII^e siècles est régulièrement sillonnée par des groupes de *milites* voués à combattre à cheval pour leur gain personnel autant que pour le bien de leur lignage ou la gloire de leur cité. Pourvus au départ de divers privilèges – du restaur, ou remboursement officiel des pertes de guerre (armes et montures avant tout), aux exemptions fiscales –, ces *milites* constituent à l'aube du XIII^e siècle une véritable classe sociale qui peut atteindre jusqu'à 10 % de la population urbaine. La cohésion interne et les ressources, financières ou symboliques, de cette *militia* des villes proviennent avant tout « de la guerre et des privilèges qui lui sont reconnus par la communauté citadine » (p. 401). En choisissant d'insister sur les caractéristiques militaires du *miles* urbain, qui est cavalier avant que d'être chevalier, Jean-Claude Maire Vigueur a ainsi construit, et mené de bout en bout avec un indéniable brio, un livre ambitieux, efficace et passionnant, un livre qui fera date dans les annales de l'historiographie du Duecento italien.

Ambitieux, cet ouvrage l'est à plus d'un titre. Tout d'abord, il constitue, en quelque sorte, l'aboutissement, à la fois méthodologique et analytique, d'un long parcours de recherche qui, du Latium, de Pérouse et de l'Ombrie, d'une part, des *iudices*, des podestats et de la « révolution scripturaire », de l'autre, avait déjà fait connaître à plus d'une génération d'historiens français et italiens bien des caractères essentiels de la civilisation communale ; ce livre s'inscrit donc au cœur même d'un champ de recherche fécond, exubérant, souvent innovant : il nous parle de l'histoire de la société et des institutions communales entre le XII^e et la fin du XIII^e siècle, des consuls aux podestats, des sociétés marchandes aux professionnels de la parole, des conflits permanents de lignage et de faction à l'essor d'un *Popolo* toujours plus aguerri. Ensuite, et surtout, *Cavaliers et citoyens* se fonde sur deux paris, risqués et réussis. Le premier n'est autre que l'esprit de synthèse : plutôt que de proposer une nouvelle monographie régionale, ou un chapitre inédit d'histoire

urbaine, l'auteur s'est attelé à étudier certaines « articulations structurelles de la société citadine » (p. 15) en étendant son analyse à l'ensemble des cités de l'Italie communale. Pour faire face à cette gageure documentaire et historiographique, Jean-Claude Maire Vigueur n'a pas seulement eu recours aux meilleurs travaux disponibles (et parfois encore inédits) sur le monde communal : je pense, pour ne citer que des spécialistes non français, à Giovanni Tabacco et à Hagen Keller, à Paolo Cammarosano, Enrico Artifoni et Renato Bordone, ou encore à Franco Cardini et à Stefano Gasparri ; il s'est, surtout, inlassablement attaché à croiser ses sources – pourtant si foisonnantes – associant aux fonds d'archives urbains (à leurs statuts, à leurs *estimi*, aux procès-verbaux de leurs délibérations ou à leurs registres judiciaires) un examen approfondi de certaines grandes chroniques du *Duecento* communal : l'œuvre de Rolandino à Padoue, celle de Codagnello à Plaisance, par exemple. Dans le même temps – et c'est son second pari –, cette synthèse dynamique entend reconstruire les transformations des sociétés et des institutions urbaines de l'Italie du Centre et du Nord par le biais de l'histoire plus que séculaire de l'une de leurs couches dirigeantes : la *militia* urbaine constituée par des milliers de cavaliers citadins.

Fidèle à sa thèse première qui considère la guerre comme l'un des éléments constitutifs de cette classe de *milites*, l'auteur organise sa réflexion autour de huit chapitres aux apparences thématiques. Ce choix se révèle particulièrement efficace, car il ouvre peu à peu au lecteur des horizons toujours plus vastes et des contextes toujours plus complexes.

Les quatre premiers chapitres mettent en exergue le rôle moteur des activités et des techniques militaires de ces combattants à cheval. Intitulé « Ah ! Dieu que la guerre est jolie... », le premier chapitre invite à ne pas considérer le *Duecento* italien et communal comme un monde trop urbain pour être guerrier. Les trois chapitres suivants présentent les caractères essentiels de la guerre menée par les cavaliers citadins. Le chapitre II (« Les fruits de la guerre ») étudie les modalités de la conduite, par bataille et chevauchées, de la guerre, s'interrogeant aussi sur l'équipement du *miles* ainsi que sur les profits escomptés, des rançons au butin. Le chapitre III (« Le métier des armes ») étudie l'activité de ces milliers de *milites*, présents surtout dans les cités petites et moyennes, car « plus une ville est peuplée et plus le pourcentage de ses habitants mobilisables dans la cavalerie tend à diminuer » (p. 99) ; l'auteur poursuit en mettant dûment en évidence le rôle, non négligeable, des guerriers à gages, autant de cavaliers stipendiés qui annoncent, dès 1208 à Florence, les mercenaires de la Renaissance. Dernier point étudié, celui de la réception par les *milites* communaux de l'idéologie chevaleresque provenant d'Outremont ; l'on remarquera, ici, le rôle des romans de chevalerie qui fournissent aux cavaliers urbains tout un substrat technique et idéologique, un répertoire de rites – « en bref, un langage capable d'unifier, et peut-être même de sublimer » (p. 123), un mode de vie qui préexistait, malgré tout, à leur diffusion. Pensons aussi à l'essor de ces *societates* de commerce et de tours, de jeunes et de cavaliers, aux noms aussi évocateurs que ceux de la *Compagnia de la Tavola ritonda* de Pise ou de la Société des Loups de Plaisance. Le grand absent, ou presque, est cependant l'adoubement chevaleresque. Voilà qui permet à l'auteur de nier son caractère fondamental dans la définition de la noblesse chevaleresque : apparu tardivement et longtemps considéré comme une cérémonie luxueuse, réservée soit aux membres les plus éminents de l'ancienne aristocratie citadine, soit aux « nouveaux puissants » qui l'utilisent pour compenser et légitimer leur réussite récente, l'adoubement ne peut, selon Jean-Claude Maire Vigueur, être considéré « comme (unique) critère d'appartenance à la noblesse ou à la *militia* » (p. 281). Le rôle mineur de l'adoubement n'est pas sans évoquer la force

de l'ancrage urbain de ces *militēs* auxquels les autorités communales sont tenues de rembourser les éventuelles pertes subies en campagne : ce sont les règles du restaur – ou *emendatio* –, des pratiques jusqu'ici méconnues et qui sont attentivement analysées tout au long du chapitre IV.

Si les cavaliers citadins vivent en guerre et de la guerre, leurs capacités et leurs ressources professionnelles influent sur les privilèges qui leur sont reconnus par l'ensemble de la communauté urbaine. Ces « privilèges de la *militia* » (chap. V) permettent aux cavaliers communaux d'engranger de nombreux avantages qui concernent quatre filons majeurs : l'allocation de ressources issues des propriétés collectives de la Commune ; l'attribution d'une partie des recettes fiscales urbaines, en prévision, par exemple, des péages, bien que leur importance diminue dès les premières décennies du XIII^e siècle ; le recours à des dons et à d'autres contributions aussi diverses que variées ; enfin, la concession d'exemptions fiscales considérables qui ne garderont, toutefois, qu'une valeur honorifique et résiduelle lorsque, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, les autorités communales développeront, par le biais de *collectae* et d'*estimi*, toute une politique – et une documentation – fiscale fondée sur autant d'impôts directs et proportionnels à la richesse de leurs contribuables.

Pouvons-nous, alors, considérer l'ensemble des *militēs* urbains comme une classe à part entière ? Les trois derniers chapitres traitent justement de la physionomie complexe et changeante de cette *militia*, sous ses aspects économiques et sociaux, familiaux et politiques. Pour commencer, il est nécessaire de reconstruire l'origine sociale et les comportements économiques des cavaliers (chap. VI : « La *militia* : pluralité des profils, disparité des ressources »). Du XII^e au XIII^e siècle, la *militia* fédère, ne serait-ce que par son style et son art de vivre, les différentes composantes des couches dominantes de l'Italie du Nord. Ses membres peuvent avoir des origines féodo-vassaliques (des capitaines aux vassaux, avec toutes les différences de prestige et de pouvoir que cela implique), mais, dès le XII^e siècle, les cavaliers urbains sont tout aussi nombreux dans les régions où l'apport féodal et seigneurial est moindre, comme le Bolognais ou la *Romania* : il s'agit alors de citoyens cavaliers. De plus, du XII^e au XIII^e siècle, la noblesse communale poursuit un processus d'unification entre ville et campagne favorisé, entre autres, par l'essor de toute une économie urbaine et marchande auquel les *militēs* participent souvent de manière fort active, de Pise à Gênes par exemple. D'une part, les seigneurs ruraux tendent à s'urbaniser, fusionnant ainsi avec la *militia* citadine ; l'historiographie italienne parle de *inurbanamento* seigneurial, souvent lié au serment de *cittadinatico* prêté en faveur d'une commune. D'autre part, et surtout au XIII^e siècle, on assiste à une expansion « néo-seigneuriale » menée par de puissants lignages de cavaliers urbains qui acquièrent *ex novo* autant de châteaux et de juridictions seigneuriales dans les différents *contadi* communaux. Cette unification géopolitique de la *militia* ne doit pourtant pas masquer les croissantes différenciations de richesse et de prestige qui s'expriment en son sein ; celles-ci risquent, en effet, de miner la cohésion sociopolitique d'une cavalerie communale que l'on peut cependant qualifier dès le XII^e siècle de noblesse. Dans ce contexte, l'un des principaux facteurs de cohésion du groupe se trouve dans son autoconscience lignagère qui, comme le rappelle le chapitre VII, hésite inmanquablement entre solidarité et conflit. Car cette *militia* est une société lignagère dont la cohésion passe bien souvent par l'ancrage, topographique et symbolique, au sein d'un « bloc lignager » (p. 285) fait de tours et de *domus*, de chapelles et de *consorterie*, d'inimitiés jurées et de réseaux d'alliances et de clientèles. Entre « une culture de la haine » (p. 307), aux formes et aux pratiques toujours plus codifiées, et une culture des loisirs fondée sur des mythes et de rites unificateurs (jeux, fêtes, cérémonies), la *militia* trouve autant d'occasions pour renforcer et recomposer

son identité collective. De plus, et par le biais de la gestion des conflits lignagers et du gouvernement urbain, les *militēs* se lient toujours plus aux *iudices* : les uns, les cavaliers, possèdent bien souvent un niveau élevé de culture juridique ; les autres, les juges, sont presque tous issus des rangs de la *militia*.

Nous arrivons ainsi au chapitre VIII, à la fois politique et diachronique, qui clôt ce livre de manière passionnante, car, en étudiant « consuls et podestat, *militia* et popolo », il replace les évolutions des *cavaliers et citoyens* au sein des transformations socio-institutionnelles propres à la civilisation communale italienne. Jean-Claude Maire Vigueur repère au moins quatre moments clés dans l'évolution pluri-séculaire de la *militia* urbaine : un court XII^e siècle qui s'arrête aux années 1180 ; une phase de transition entre consulat et podestats, de 1180 à 1210 au plus tard ; l'essor du régime podestatal et l'émergence du conflit entre noblesse et *popolo* (jusqu'au milieu du nouveau siècle environ) ; les années 1260-1280, qui correspondent dans bien des villes à la croissance politique de la *societas populi* et de ses représentants.

Le XII^e siècle, le siècle du consulat, fut aussi celui de la prééminence politique d'une *militia* urbaine particulièrement ouverte du point de vue social. S'il est vrai que les lignages de *militēs* contrôlaient, voire verrouillaient, l'accès au consulat, tous leurs membres étaient en mesure de participer au régime consulaire. Le groupe des cavaliers était alors en plein essor, vu qu'il arrivait, d'une part, à intégrer une composante seigneuriale parfois non négligeable, alors que, d'autre part, il assimilait une partie conséquente des « nouveaux riches » citadins, du moins ceux qui en avaient le désir, et étaient en mesure d'acquiescer les techniques et l'art de vivre propres de la *militia*. Dans ce contexte, le rôle principal du système consulaire était double : d'une part, il imposait « le principe d'une redistribution des ressources entre toutes les familles de la *militia* » ; d'autre part, il veillait « à ce que les conflits lignagers se déroulent conformément aux règles de la morale dominante » (p. 404).

Or cette « plasticité » (p. 361) de la *militia* commence à être mise en discussion dès les dernières décennies du XII^e siècle, en rapport étroit avec la crise du régime consulaire (fermeture croissante de l'accès au consulat ; apparition des premiers podestats, locaux puis forestiers) et avec l'essor commercial des villes italiennes qui favorise d'autant l'émergence de disparités économiques au sein du groupe même des *militēs*. Il est vrai que la *militia* maintient, pour l'heure, sa cohésion de classe, mais il s'agit d'une cohésion toujours plus défensive.

D'ailleurs, à l'aube du XIII^e siècle, un véritable conflit entre la *militia*-noblesse et le *popolo* se profile dans toutes les communes italiennes, malgré des modalités et des scansionnements différentes de ville à ville, car il convient de ne pas oublier que tant le *popolo* que la *militia* possèdent, dans chaque ville, leurs propres spécificités. Cela dit, l'auteur décèle trois raisons majeures de ces conflits urbains et de classe : l'économie, la culture, la politique. Du point de vue économique, le *popolo* entend remettre en question les privilèges et les avantages en tout genre que la *militia* avait acquis grâce à sa suprématie militaire et institutionnelle ; voilà qui signifiait, par exemple, accroître et renforcer le poids de la fiscalité communale, qui devait dès lors s'étendre aussi aux hommes de la noblesse. Du point de vue culturel, l'exigence populaire visait à limiter la violence des lignages nobiliaires en s'efforçant de discipliner les comportements des membres de la *militia* (p. 368). Enfin, l'un des plus importants objectifs politiques du *popolo* était, dès le départ, la revendication d'un accès codifié au gouvernement et à l'administration de la commune. C'est bien dans ce contexte de luttes exacerbées pour le pouvoir politique et l'hégémonie urbaine que se forment, dans toute commune, les premières *societates militum*, qui, en parallèle à la fondation des plus anciennes *societates populi*, répon-

dent à la nécessité d'une représentation unitaire et armée du groupe des cavaliers urbains. Et c'est aussi dans ce contexte que la cohésion de la *militia* commence à montrer toutes ses faiblesses. Assez rapidement, l'impression est nette : les *societates militum* ne représentent plus, sur un même plan, l'ensemble de la *militia*. Les conflits lignagers, les scissions internes, le choix de l'exil – temporaire ou définitif – sont une monnaie courante que la guerre des communes contre l'empereur Frédéric II ne fait qu'exacerber.

Sur cette toile de fond, et dès les années 1250-1260 qui coïncident souvent avec la prise du pouvoir politique par le *popolo*, l'ancien groupe des *milites* nobiliaires se trouve confronté à un double tournant, qu'il subit bien plus qu'il ne le contrôle. Tout d'abord, les nouveaux gouvernements communaux organisent leur propre *militia* ; voilà qui oblige, sur une base censitaire, tous les citoyens suffisamment riches à entretenir un cheval de guerre et à le mettre en cas de nécessité à disposition de la commune : on parle, alors, de *milites pro (districtu) communis* ; en outre, sur ces renouvellements qui encouragent une confusion terminologique – qui peut vite devenir sociopolitique – entre le cavalier « de souche » (que l'on commence à qualifier de *miles consuetus*) et le cavalier de la commune, se greffe, au moins dans les communes régies par le *popolo*, la refonte des anciennes *societates militum* désormais placées sous le contrôle direct des autorités urbaines qui, seules, peuvent, comme à Pérouse, en définir la composition, les prérogatives et même l'organisation interne (p. 399). Mais, en vérité, il y a plus encore : l'essor politique du *popolo* semble battre en brèche toute la cohésion sociale et idéologique de l'ancienne *militia* dont le rôle, les privilèges et le statut sont si durement remis en question. Face à des gouvernements populaires qui s'appuient sur un système affiné et rénové de contrôle bureaucratique, documentaire et fiscal des richesses communales et des pouvoirs citadins, les *cavaliers et citoyens* membres de l'ancienne *militia* urbaine se trouvent véritablement à la croisée des chemins : ou bien ils refusent de changer – ou ne le peuvent – leur mode de vivre et de penser, risquant ainsi « un irrémédiable déclassement » (p. 398) accompagné d'une *damnatio memoriae* documentaire ; ou bien ils acceptent d'abandonner maints privilèges coutumiers ainsi qu'une trop grande visibilité politique collective. C'est ainsi, et seulement ainsi, que de nombreux *milites consueti* réussissent à maintenir d'appréciables activités professionnelles et d'importantes fonctions techniques (juges et podestats, capitaines et ambassadeurs, mercenaires et cavaliers stipendiés). C'est donc ici que ce livre se termine, à l'aube des nouvelles tensions des années 1270-1330, entre magnats et populaires ou entre cités communales et principautés territoriales en formation. Comme si le temps des *milites* laissait peu à peu sa place à celui des magnats et du *popolo grasso*, des patriciat urbains et des noblesses princières.

Guido CASTELNUOVO.

Marco Bettotti, *La nobiltà trentina nel medioevo (metà XII - metà XV secolo)*, Bologne, Il Mulino (« Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento », « Monografie », 36), 2002, 864 p.

On remarque le livre de Marco Bettotti d'abord en raison de son volume : presque 800 pages de texte, une longue bibliographie et un index des noms de personnes (mais pourquoi n'y a-t-il pas d'index des noms de lieux ?), à quoi

s'ajoutent, dans un coffret à part, 26 planches présentant les arbres généalogiques de familles aristocratiques « trentines ». Au regard de l'énormité du travail et de la richesse des annexes, généalogiques notamment, on ne comprend pas l'absence d'une carte générale de la région considérée, présentant, en particulier, le relief et les cours d'eau, d'autant que les vallées constituent une coordonnée fondamentale de l'organisation du territoire trentin. On doit donc se contenter des cartes partielles offrant des aperçus – au reste bien flous, et où le tracé des fleuves est changeant – de tel ou tel ensemble possédé par une famille aristocratique, ou bien, si l'on veut comprendre vraiment ce livre éminemment « territorial », s'aider d'une carte de la région de Trente qui ne figure pas dans le volume.

Ce gros travail issu d'une thèse de doctorat, et publié, fort logiquement, dans les « *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento* », entend combler une importante lacune historiographique – l'absence d'études sur la noblesse trentine médiévale – et remédier à un oubli partiel consécutif à la marginalisation, dans l'historiographie, de l'exemple trentin, qui, situé à la fois en Italie et en Allemagne, n'appartient véritablement à aucune des historiographies nationales. De plus, ces zones alpines ont été un peu vite définies comme confinaires, « à cheval », périphériques : or, comme le rappelle justement l'auteur, traiter ainsi un ensemble aussi immense et varié ne saurait convaincre. Il faut, sans exagérer ses spécificités, comprendre ses logiques propres et l'étudier pour lui-même. Pour mener à bien pareil projet et dresser un portrait satisfaisant de la noblesse dans la principauté de Trente, l'auteur présente dans une première partie les caractères généraux du problème – « le territoire, l'histoire et les structures ». La deuxième partie, elle, présente une « géographie seigneuriale du Trentin », sous forme d'une suite de monographies familiales – les Belenzani, les Da Castelnuovo et les Da Porta, les Gandi, etc.

L'arc chronologique couvert par l'étude est vaste : de l'évêché d'Altemanno (1124-1149) à celui d'Alessandro di Masovia (1424-1444), de la période où commence l'« incastellamento » du territoire épiscopal et où émerge dans la documentation un milieu nobiliaire lié à l'évêque et aux institutions de la curie épiscopale à une période de relative stabilité politique, ouverte, *grosso modo*, avec la mort d'Alessandro di Masovia, et qui n'est pas près de cesser – l'organisation du principat reste la même jusqu'à la paix de Lunéville, en 1803, qui marque la sécularisation du principat épiscopal ! Mais, en dépit des apparences, ce volume n'est pas et ne se veut pas une somme définitive sur les nobles dans le Trentin durant ces trois siècles : de grands lignages ont dû être négligés car les sources sont éparpillées, d'autres sont traités plus rapidement car ils avaient déjà été étudiés – bref, ce livre s'inscrit dans un contexte bibliographique, lacunaire peut-être, mais non pas inexistant. Les familles dont il s'agit ne sont pas à la tête d'entités autonomes – elles n'ont pas de « *veri e proprii domini territoriali* » ; soumises au comte du Tyrol ou à l'évêque, on les distingue des plus grands lignages (da Castelbarco, da Lodrone, da Caldonazzo, d'Arco). Qui plus est, le territoire sur lequel ces familles aristocratiques détiennent des biens paraît extrêmement variable et différent d'un cas à l'autre.

L'ambition est belle, et bien des efforts sont consentis pour la satisfaire, à commencer par une maîtrise remarquable à la fois des sources, presque toutes conservées à l'Archivio principesco vescovile (Archivio di Stato di Trento), et de la bibliographie, de langues allemande et italienne. La noblesse est étudiée dans ses aspects les plus variés : l'un des points saillants de la région est, bien sûr, le grand pouvoir dont dispose l'évêque, qui est à l'initiative de l'« incastellamento », qui est responsable du retard de la diffusion du château dans le Trentin, et qui

est au cœur – et parfois à la source – d'une forte conflictualité et de nombreuses guerres internes, dans ce jeu politique caractérisé par une concurrence exacerbée entre les différents pouvoirs et marqués *in fine* par la victoire des Habsbourg. L'évêque n'est cependant pas le seul acteur du jeu politique : Trente comme ville a son importance, d'autant que la ville se signale par sa continuité depuis l'époque romaine. Si elle n'a pas accompli le « disciplinement » de son *contado*, contrairement à d'autres communes de l'Italie centro-septentrionale, elle se signale au début du XV^e siècle par un phénomène d'« italianisation » et de communalisation partielles : le développement des structures communales est tardif mais réel.

Ce territoire particulier est structuré par les deux pôles institutionnels que sont le principat et le chapitre de la cathédrale, et l'on observe durant ces trois siècles l'assimilation, qui sera définitive, entre les sphères de l'autorité épiscopale et celles de la comté du Tyrol. Tout repose sur la donation consentie par Conrad II en 1027 : les évêques de Trente reçoivent alors les pouvoirs de ducs, comtes et marquis sur Venosta, Bolzano et Trente. Pour l'empereur, la création de parcelles principautés ecclésiastiques présente de l'intérêt : elles sont assez aisément contrôlables. Mais le livre montre bien comment les nobles profitent aussi du développement de ces principautés : la soumission du pouvoir épiscopal aux nobles paraît logique, car ces derniers contrôlent les chapitres qui, à leur tour, désignent le prince – c'est, en somme, une oligarchie nobiliaire. Déjà au XII^e siècle, quand on commence à disposer d'une documentation importante, les pouvoirs de ce seigneur évêque sont très faibles. Du point de vue de la « stratification » sociale, c'est l'un des points forts du livre que de montrer que les frontières sont souples ou floues entre les groupes sociaux. Concernant l'aristocratie en particulier, on est frappé par la remarquable homogénéité de l'objet considéré : pas question ici de « déconstruire » la noblesse trentine. Elle émerge au XII^e siècle – comme dans le Frioul ; c'est d'ailleurs, plus généralement, un moment où les élites se (re)définissent largement, un peu partout en Italie. L'origine des familles nobles du Trentin peut certes remonter à un statut originel libre ou ministériel, mais pareille origine semble de peu de pertinence, car, aux XIII^e-XIV^e siècles, les noblesses tyrolienne et trentine font l'objet d'un nivellement qui annule toute division entre *Edelfreien* et *Ministerialen*. Il y a donc fusion des aristocraties dans une noblesse commune, au service (théorique) de l'évêque.

La variété du traitement réservé à ces grands lignages est une force de l'ouvrage : du faire-valoir de la terre et de la structure de la propriété (la parcellisation du manse, en particulier) aux « stratégies » familiales (dots, mariages, testaments), des rapports avec le pouvoir à l'anthroponymie, sans oublier la façon dont se mêlent le foncier et le juridictionnel, la noblesse est étudiée dans tous ses aspects. Même le lexique des sources est étudié – on songe au passage sur le terme « domus », rare aux XII^e et XIII^e siècles, et qui se diffuse ensuite, parallèlement aux *processus* de concentration du patrimoine et de renforcement de la conscience familiale. Mais l'ouvrage aurait dû dégager avec plus de netteté les thèses générales, au lieu de les noyer dans cette accumulation considérable, et un peu étouffante, de faits. Peu d'efforts sont faits pour rendre le livre stimulant et facile d'accès. L'absence de conclusion traduit cette faiblesse – l'épilogue sur lequel se termine l'ouvrage raconte, comme son nom le laisse entendre, « la suite de l'histoire » : il ne reprend pas les principales idées dégagées par cette recherche, fort utile par la somme de savoir mise à la disposition des chercheurs plus que par les propositions historiques qui y sont avancées.

Pierre SAVY.

Kristjan Toomaspoeg, *Les Teutoniques en Sicile (1197-1492)*, Rome, Collection de l'École française de Rome, n° 321, 2003, 1011 p.

L'ouvrage de K. Toomaspoeg traite du bailliage de Sicile dirigé par les Teutoniques installés à la Sainte-Trinité de Palerme (« La Magione »), qui fut à la fois un établissement religieux sicilien et le centre névralgique d'un bailliage d'un ordre militaire international.

L'ouvrage est organisé en trois parties, allant de la première installation de l'Ordre en Sicile (1197) à la disparition du bailliage consécutive à sa vente (1492). Deux dates charnières scandent son histoire : 1292 et 1392. La première, après la chute d'Acre, marque la fin d'une période où les établissements de Sicile avaient pour vocation d'assister l'Ordre dans sa lutte contre l'Islam. Lui succéda une période de « lutte pour la survie » (1292-1392) où la Magione s'enracine dans la société sicilienne au moment où s'affaiblit le pouvoir central et où la direction de l'Ordre est partie en Prusse. En 1392, la dynastie d'Aragon s'empare de la Sicile, inaugurant un temps de difficultés croissantes, jusqu'au départ en 1492. Chaque partie est organisée de manière identique : étude des liens avec le pouvoir, organisation et gestion du patrimoine, rapports avec la société sicilienne.

L'introduction présente les sources et l'historiographie. K. T. souligne l'importance de Palerme, Barletta (Pouilles) et Venise comme lieux de conservation des archives de l'Ordre ; malheureusement les archives de Barletta furent détruites. Le fonds de La Magione a été versé à l'Archivio di Stato di Sicilia où il forme deux lots : le *Tabulario della Magione* (parchemins) et la *Commenda della Magione* (cartulaires et comptes). La provenance des actes est variée : 67 % sont des documents notariés, 20 % émanent des chancelleries royales, etc. K. T. met l'accent sur les failles de l'historiographie : Antonio Mongitore publia en 1721 un recueil commenté de 234 documents, sans utiliser les actes notariaux (il ignorait en outre l'existence des archives de l'Ordre). Les historiens siciliens n'ont perçu la Magione que dans le contexte sicilien, sans l'associer à l'existence de l'Ordre ; au contraire, l'historiographie allemande a vu le bailliage de Sicile comme un bailliage de l'Ordre, isolé du pays d'accueil, en ignorant les archives de Sicile.

Le 18 juillet 1197 a lieu l'aliénation du monastère cistercien de la Trinité de Palerme au bénéfice des Teutoniques. L'acte d'installation prouve qu'il s'agit d'établir une base de Croisés ; des Allemands étaient à Barletta, Messine, Brindisi ; mais « leur arrivée à Palerme était le fruit d'une décision politique » (p. 34). L'époque de Frédéric II s'écoula « entre disgrâce et reconnaissance ». Entre 1202 et 1208, il y eut plusieurs privilèges en faveur des Teutoniques dont le plus important en décembre 1202 confirma l'acte de 1197 en y ajoutant la donation en fief du casal de Meserelle. Puis, entre 1207 et 1217, il n'y eut qu'un seul acte en septembre 1207 ; ce silence s'explique par le fait que Frédéric II n'avait pas besoin alors de l'aide militaire des Teutoniques.

À partir de 1217, en liaison avec les projets de croisade et grâce aux bonnes relations établies entre Frédéric II et Hermann de Salza, se multiplient les privilèges. Le 24 juin 1217, Frédéric II octroie aux Teutoniques toutes les libertés, inimités et exemptions dont bénéficient les Templiers en Sicile. De février 1219 date la plus grande faveur que la Magione ait jamais reçue : la concession de l'hôpital Saint-Jean des Lépreux de Palerme, dont les possessions sont au cœur de la révolte musulmane... ce qui montre le rôle que l'on attend de l'Ordre. Ce privilège est l'unique preuve du rattachement de la Magione à la politique intérieure du jeune roi.

K. T. explique l'absence de privilèges entre 1239 et 1250 par une tension entre l'empereur et l'Ordre, par l'importance des concessions déjà obtenues, par la moindre utilité militaire des Teutoniques ainsi que par la volonté de ne pas dilapider le patrimoine royal.

Les Angevins ont considéré les Teutoniques comme des auxiliaires et ont renforcé leurs droits. Le comportement de l'Ordre durant les Vêpres siciliennes est inconnu, mais K. T. montre qu'il a toujours choisi après la mort de Manfred le parti du vainqueur, ses sympathies politiques éventuelles n'entrant pas en ligne de compte (p. 68).

Les rapports avec la papauté sont bons à partir d'Honorius III qui délivre une importante série de privilèges entre 1220 et 1221. Ensuite peu de bulles concernant directement la Magione : ce sont presque toujours des privilèges généraux accordés à l'Ordre (liberté de sépulture, exemption de la dîme...). Il n'existe aucun signe de désaccord entre le pape et les Teutoniques entre 1250 et 1265.

Le quatrième chapitre traite de la mise en valeur des possessions acquises à la suite de donations (les Capparone, la noblesse d'origine étrangère) ou par conquête militaire (en 1219, les Teutoniques s'emparent des casaux de Meselarmet, Rebuttone, Gulfa, de La Margana et du Haiarzineto ; c'est le premier exemple de leurs activités militaires en Europe).

K. T. donne une analyse détaillée des biens palermitains (maisons, tavernes, vergers ; quartiers de la Kalsa, du Seralcadi, de l'Albergheria...). Le bailliage est né dans le quartier de la Kalsa : là est l'église de la Magione (plan très clair du patrimoine de Palerme en 1291, p. 82). En Sicile du Centre-Ouest, la Magione possède un patrimoine équivalent à celui de Palerme, allant de Corleone à Castronovo et de Vicari à Polizi. Jusqu'en 1291, les deux centres administratifs et économiques de la Magione sont les casaux de Gulfa et Haiarzineto épaulés par les bourgs de Castronovo et Corleone. En 1291, on peut ainsi distinguer trois groupes dans le patrimoine : Palerme-Corleone-Agrigente/Messine/Noto (très bonne carte des possessions en 1291, p. 111). Les activités économiques de la Magione consistent alors en contrats de location (vignes). Dans la deuxième moitié du siècle se développent les cens en argent (décisions du commandeur Johann de Walcheren).

À partir de 1270, on note une consolidation de la politique économique avec une série de reconcessions de terrains mis en valeur auparavant (tableau utile, mais rendu peu lisible, de la fréquence des locations des biens entre 1220 et 1280, p. 123). La location de biens urbains ne visait pas à produire des bénéfices mais à maintenir en bon état les édifices et les terrains de la Magione ; la location d'installations agricoles du Haiarzineto fut la seule à apporter un gain.

Le chapitre 5 traite des frères de la Magione, de leurs protecteurs et de leurs clients. Les frères du bailliage furent très peu nombreux : entre 5 et 8 ; au total avec ceux d'Agrigente et le commandeur il n'y eut jamais plus de 14 Teutoniques. La majorité des dignitaires restait entre deux et cinq ans ; les frères ordinaires, un an seulement avant de partir en Terre sainte. Pendant la période angevine, beaucoup de frères furent Hollandais, ainsi entre 1284 et 1292 (Henri de Bollanden). À partir de 1260, la hiérarchie s'affirme : un commandeur (*Generalis Preceptor in Sicilia* puis *Generalis Preceptor in Sicilia et Calabria*) réside à Palerme et nomme des lieutenants. Les indices sur l'origine géographique des frères augmentent à partir de 1248-1250. La majorité sont originaires de Rhénanie ou des Pays-Bas ; un seul est Italien. Mais se pose un gros problème de déchiffrement de noms transcrits à l'oral par des notaires siciliens ignorant l'allemand (on trouve *Guattochoin* au lieu de *Walcheren*!). K. T. pense que le séjour en Sicile était un prélude à l'embarquement pour la Terre sainte et qu'il « apparaît donc comme un événe-

ment aussi prestigieux et important pour le cursus spirituel ou éducatif que le combat en Prusse » (p. 138). Parmi les personnes liées à la Magione (578 noms dans les sources) s'affirment les notaires, dont plusieurs sont affiliés à la Magione (ils sont confrères ou prennent en location des biens du bailliage). Trois catégories de donateurs se manifestent : riches veuves, clients de longue date de la Magione, couples qui laissent leur fortune aux Teutoniques. La motivation des donations est plus la piété que la Croisade, ce qui témoigne de l'adaptation de Magione à la société sicilienne.

La création de la confrérie fut un moment important (n. 44, p. 144). Les confrères au service de l'Ordre étaient en général juristes, notaires ou juges. Locataires, confrères et notaires composent un véritable système de clientèle dès 1250-1260. L'Ordre eut de puissants protecteurs (Capparone ou Diepold d'Acera) ; il établit aussi des liens avec les immigrants en Sicile dans les années 1230-1250 (artisans de Corleone) : les premières locations de biens concernent ces immigrés ainsi que les familles palermitaines. Les clients de Magione appartenaient donc aux classes les plus actives (notaires à Palerme, noblesse à Agrigente) ; on voit des personnalités de premier plan au sein des activités du bailliage (Giovanni de Lampe ou Ruggero Mastrangelo). Les classes sociales liées à Magione sont bien celles qui participent aux Vêpres... Ainsi, malgré son origine étrangère et sa fonction externe (Terre sainte), la Magione est devenue un élément de la société sicilienne.

La deuxième partie traite de la « Lutte pour la survie » entre 1291 et 1391. La chute d'Acre et le départ de la direction de l'Ordre pour Venise puis la Prusse ont laissé la Magione à la merci des maîtres de la Sicile.

Les dernières années de sécurité furent celles de 1292 à 1308. Burchard de Hasenbourg en profita pour faire transcrire les privilèges impériaux et pontificaux entre 1303 et 1306. Le déplacement personnel du commandeur du bailliage et le nombre de documents transcrits prouvent l'importance de l'enjeu : la paix de Caltabellotta a rendu définitive la division du royaume : une frontière existe entre le bailliage de Pouille et celui de Sicile, si bien que ce dernier a besoin de copies de ses privilèges les plus importants car les archives de Barletta ne sont plus aisément accessibles (p. 168).

Les premières difficultés apparaissent entre 1309 et 1329 : beaucoup de droits sont transgressés. Une des plus grandes difficultés fut de préserver le patrimoine, menacé par les abus de certaines familles comme les Valguarnera. La sécurité des Teutoniques se dégrada et le bailliage s'affaiblit dans les secteurs clés de Palerme et la Margana. La lutte pour la survie fut rendue plus délicate par l'éloignement de l'Ordre : les bailliages méditerranéens à partir de 1340 furent assujettis au *Deutschmeister* (DM). En 1367 toutefois, celui-ci intervint en envoyant Ulrich de Schmalenstein qui reprit en mains et réorganisa le bailliage jusqu'en 1381.

La Magione a cherché d'autres protecteurs comme la famille des Chiaramonte, dont la faveur fut une clé de sa survie politique.

Les donations, nombreuses encore entre 1300 et 1310, s'effondrent ensuite. Les donateurs sont désormais rarement des hommes puissants (un tiers sont des clients de la Magione). Au XIV^e siècle, la Magione compte toutefois parmi les plus importants propriétaires d'immeubles de Palerme (la majorité des biens était louée à des confrères ou des clients). Elle agit intelligemment, sacrifiant des biens ruraux en ville pour créer des rues. Dans le reste du patrimoine, la Margana bénéficie d'une mise en valeur intense (érection d'une ferme fortifiée, 1351) et le Haiarzi-neto est toujours le premier des fiefs de la Magione avant d'être rattrapé dans la deuxième moitié du siècle par la Margana et Risalaimi. De 1292 à 1391,

l'extension du patrimoine vint des donations privées et des activités urbaines. Les Teutoniques achevèrent l'organisation de leur temporel en constituant des noyaux urbains de Palerme à Agrigente. Le bailliage se présente donc comme la réunion de trois groupes de possessions : l'axe Palerme-Agrigente, Messine et son territoire, Noto et le Val Noto.

Le problème économique vient de l'insuffisance des effectifs pour surveiller toutes les possessions, d'où la recherche de formes nouvelles de gestion. La location fut l'instrument de cette politique volontariste. Le but n'était pas de gagner de l'argent mais de maintenir le patrimoine en état et d'entretenir un réseau de clientèle. Par là, les Teutoniques accroissent leur contrôle au sein de la ville.

1350-1366 fut la période la plus noire, puis l'économie fut ranimée entre 1367 et 1381 (agriculture extensive des fiefs et agriculture intensive des territoires urbains). Ainsi, durant le XIV^e siècle, la Magione est devenue une entreprise d'économie céréalière et d'élevage. Bref, en 1392 le patrimoine apparaît plus structuré et plus concentré qu'en 1292.

La mobilité demeura une caractéristique de l'Ordre. La durée limitée de la présence des frères ne s'explique plus par le départ vers la Terre sainte mais par une stratégie administrative. En revanche, l'Ordre s'efforce de maintenir longtemps sur place les commandeurs, car ils sont les interlocuteurs des élites locales. Les origines sociales des frères demeurent difficiles à cerner (même si la Rhénanie domine). Les noms posent toujours de gros problèmes d'identification à cause des erreurs de transcriptions : K. T. donne l'exemple p. 249 de Burchard de Hasenburg qui est transcrit : *Asenburc, Asumbulcro, Hasinbuich...*

Après la chute d'Acre, la Magione utilisa les églises locales pour renforcer ses liens avec la population (des chapelains deviennent des confrères). K. T. analyse le cas de Castronovo où l'on voit que les aumônes aux pauvres sont l'élément religieux qui motive les donateurs : ce serait la conséquence d'une activité hospitalière des Teutoniques inspirée de l'action des Mendiants. Les bases spirituelles de la Magione s'orientèrent de plus en plus vers l'Église sicilienne et se détachèrent de la Croisade (comme dans le domaine économique, on peut parler de « sicilianisation » de l'Ordre).

En ce qui concerne les personnes liées à Magione, on assiste au renforcement des deux groupes qui dominaient parmi les clients au XIII^e siècle : les locataires et voisins, les confrères et les immigrés (originaires de Calabre et des Pouilles). Le rôle des juristes se maintient et les notaires sont toujours la catégorie la plus nombreuse au service du bailliage (tous les notaires de la Magione sont locataires de biens du bailliage). Les liens sont plus étroits avec la noblesse, d'autant que plusieurs clients de la Magione sont devenus nobles à la suite des Vêpres (les Milite de Polizi) ; les Chiaramonte demeurent les protecteurs principaux de l'Ordre. Les confrères participent aux activités économiques et s'enrichissent : la confrérie permet l'ascension sociale. Mais après 1360 elle cesse d'être un vecteur du renforcement des liens entre Teutoniques et Siciliens.

En 1391, la Magione est devenue un établissement religieux sicilien, le bailliage est ancré dans le royaume et son existence repose désormais sur le maintien de ses structures propres.

La troisième partie traite du départ des Teutoniques (1391-1492). Le 22 mars 1392, Martin de Montblanc débarque en Sicile ; la dynastie aragonaise s'installe. Les Teutoniques obtiennent confirmation de leurs privilèges (1399) ; ils ont en outre toujours l'appui des Chiaramonte. Dans les années 1430, ils participent aux guerres du royaume, comme vassaux du roi, ce qui est contraire aux privilèges de l'Ordre... La grande nouveauté fut leur rôle de prêteurs du roi sous

Alphonse V. Il faut noter dans cette période l'importance de l'argent des Teutoniques qui joua dans leur succès politique un rôle comparable à celui de leurs actions militaires au XIII^e siècle. Ainsi, la période 1440-1460 fut l'une des plus stables de l'histoire de la Magione (en avril 1464, le roi Jean II confirme tous les privilèges depuis 1219 !).

La Magione reçut plusieurs visiteurs de l'Ordre dans la première moitié du XV^e siècle (1409, 1430, 1440, 1451, 1463), ce qui donna lieu à des descriptions du bailliage, dont celle de 1451, la plus complète. Les DM sont ainsi au courant de l'état réel du bailliage et veulent donc le préserver, alors que les grands-maîtres sont portés à surestimer les difficultés financières et prêts à le vendre. Mais le bailliage de Sicile est désormais un bailliage périphérique ; la Magione ne contribue pas aux finances de l'Ordre et se trouve alliée au roi d'Aragon auquel l'Ordre s'oppose... si bien que l'attachement des DM au bailliage de Sicile ne peut s'expliquer selon K. T. que parce qu'il leur assure une dimension internationale ; en outre, une présence en Sicile symbolise leur proximité avec les origines de l'Ordre et augmente leur domaine seigneurial. Un premier projet d'aliénation eut lieu en 1441 (conséquence du conflit entre le DM Eberhard de Seinsheim et le grand maître Paul de Rusdorf). Dans les années 1460, la Magione fut délaissée. Le processus de perte commence avec l'arrivée de Hoemeister « fossoyeur de l'Ordre », en butte avec l'Ordre dans les années 1480 (dans une lettre du 30 octobre 1486, le DM justifie le choix d'Hoemeister ainsi : « Du mauvais ne peut pousser rien de méchant » ; c'est un « homme typique de la Renaissance », brutal mais maltraité par l'une de ses concubines quand il a une relation homosexuelle avec un de ses valets !). R. Borgia, devenu pape, concède le bailliage en 1495 à Alphonse d'Aragon archevêque de Saragosse malgré les protestations de Geroldseck et de l'empereur Maximilien. La Magione fut victime d'une politique systématifiée et planifiée de l'État espagnol.

L'évolution économique du XV^e siècle est bien documentée grâce à des sources comptables (inventaires, comptes rendus de visite, une liste des locataires et des possessions de 1460-1461). Il n'y eut pas de grande vague de donations ni de changement significatif dans les possessions de Sicile occidentale où dominent toujours les propriétés immobilières et le patrimoine de Saint-Jean des Lépreux. En revanche, les patrimoines de Castronovo et Vicari furent mis à mal. Risalaimi fut le fief le plus important. Le phénomène le plus notable fut le regroupement des biens (belle carte des possessions en 1491, p. 342). La gestion est désormais confiée à des procureurs qui se limitèrent à percevoir les rentes. K. T. donne une bonne étude des comptes via la visite de 1440 et la liste des locataires de 1460-1461 (p. 347-358).

Sur la période, 77 Teutoniques sont connus, le nombre des membres du bailliage est en général de 5 (10 en 1446, 8 en 1455). La durée de présence en Sicile est en moyenne de six ans : la mobilité diminue, signe de l'incapacité de l'Ordre à fournir des hommes. Une année sur deux, la Magione n'a pas commandeur ; peu d'entre eux furent importants (hormis F. de Kirchberg, 1395-1409).

Dans les rapports avec la société on voit la piété des Teutoniques célébrée par la population. La Fête-Dieu devient une fête importante organisée par les Teutoniques à Palerme (sous Hedersdorfer en 1458-1464 furent réalisées les fresques de la chapelle de Risalaimi). Les Teutoniques restent liés aux familles nobles (les Ventimiglia). De plus, ils créent des liens avec les nobles catalans (les Villaragut qui administrent Haiarzineto). Le noyau des clients et des protecteurs de la Magione est donc la chevalerie urbaine en ascension ; mais les Teutoniques utilisent toujours les services de notaires affiliés (Giacomo Maniscalco, les de Aversa). Le

xv^e siècle a vu ainsi l'éloignement de la Magione par rapport à l'Ordre : elle devient un établissement religieux sicilien autonome.

Le bailliage des Teutoniques s'est donc consolidé en s'adaptant mais « cette adaptation entraîne une perte d'autonomie qui entraîne la disparition des éléments originaux » (p. 425) : le bailliage devint la Magione de Palerme, dont le patrimoine arrive juste derrière celui des Églises de Palerme et Monreale ! K. T. a réévalué l'importance des Teutoniques dans la vie politique de la Sicile : ils ont eu des rapports étroits avec toutes les dynasties au pouvoir et avec la noblesse qui les protégea (la liste des protecteurs de la Magione coïncide avec celle des grands personnages de l'histoire de la Sicile). D'un point de vue idéologique, on assiste au passage de la croisade à la Fête-Dieu... K. T. souligne que « les Teutoniques ne manifestèrent jamais de sympathies politiques démunies d'intérêt et abandonnèrent sans hésitation les alliances devenues dangereuses » (p. 431). Ils surent mettre en place un réseau de clientèle, source d'équilibre. Leur faiblesse principale vint du petit nombre de frères présents. K. T. confirme ici l'idée centrale qui voit dans les Teutoniques davantage un ordre impérial qu'un ordre international.

L'érudition impeccable de l'auteur en fait un grand spécialiste de l'histoire de l'Ordre. On ne relève que de rares erreurs, à propos de la politique pontificale. Ce n'est pas Grégoire IX qui a accordé l'exemption (p. 57) mais Honorius III ; par ailleurs, les premiers privilèges pontificaux concernant le droit de sépulture et la possession de ses églises ne datent pas de janvier 1221 mais de Célestin III pour le premier et d'Honorius III dès 1216 pour le second ; enfin, le droit d'être confessé par des prêtres membres de l'Ordre ne date pas de Grégoire IX mais d'Honorius III. Il reste quelques critiques à formuler, qui visent davantage l'éditeur. Le choix de grisés de nuances différentes n'aide pas à lire les tableaux (tableaux 1, 3 ou 4 par exemple). Mais que dire des nombreuses fautes de frappe ou erreurs d'accord (p. 88 : « dont la paroi la taille en deux » ; p. 171 : « les rapprochèrent à la Magione » ; p. 348 : « plus proche à la réalité » ; p. 423 : « ce qui faisaient », « une indice »...), des coupures de mots incohérentes, ou des maladresses de syntaxe, qui ne peuvent être toutes imputables à l'auteur ? K. T. a l'immense mérite de rédiger directement en français et, si quelques fautes sont inévitables (qui n'en fait pas dans sa propre langue ?), une relecture attentive les aurait éliminées. Il est dommage que ce travail soit ainsi desservi. On relèvera surtout des erreurs de construction qui rendent quelques phrases peu compréhensibles (p. 118 : « cette action, juridiquement fondée sur le type de contrat de bail élaboré dans les années 1230, contrat qui se référerait puis théoriquement sur les décisions du concile de Lyon » ; p. 388, un paragraphe entier à la syntaxe boiteuse : « les rapports étaient fondés : 1. en ce qui concerne..., 2. dans le cas des seigneurs... 3. Totalement différent était le rapport... »).

L'essentiel est qu'on ait là un travail méticuleux, détaillé, qui met en lumière permanences et évolutions. Une thèse, argumentée, construite, et qui rend vivants les administrateurs du patrimoine de la Magione. Les conclusions ramassées sont excellentes ; le travail dans les archives et la sagacité de l'auteur dans l'examen des sources suscitent l'admiration. K. T. démontre de grandes finesses dans les analyses politiques, économiques ou sociales. Il faut saluer enfin la clarté des plans et des cartes.

Plusieurs annexes très intéressantes sont livrées : la prosopographie des 261 Teutoniques de Sicile ; un choix de 20 documents inédits allant de 1215 à 1491, représentatifs de plusieurs aspects de la vie de la Magione ; 1 103 registes de documents entre 1116 et 1796 (privilèges du bailliage, actes relatant l'activité des Teutoniques, documents justifiant l'origine du patrimoine). Un index,

38 tableaux, 28 figures et 28 photographies complètent cette imposante monographie qui est à la fois une synthèse de qualité et une base de départ pour de futurs travaux.

Sylvain GOUGUENHEIM.

Per una storia dei santuari cristiani d'Italia: approcci regionali, a cura di Giorgio Cracco, Bologne, Il Mulino (Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento, Quaderni, 58), 2002, 493 p.

En 1997, sous l'égide d'André Vauchez, directeur de l'École française de Rome, et de Giorgio Cracco ainsi que des universités italiennes, était amorcée en Italie la vaste entreprise d'un recensement des sanctuaires chrétiens implantés dans la péninsule, depuis les débuts de la christianisation jusqu'à nos jours. Le lancement de cette enquête avait été marqué par un colloque axé sur les problèmes méthodologiques, dans le but de mieux cerner, de manière comparative, les notions de lieux sacrés, lieux de culte et sanctuaires (A. Vauchez (dir.), *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires*, Rome, École française de Rome, 2000, « Collection de l'École française de Rome », 273). En juin 2003, l'École française de Rome accueillait un nouveau colloque (*I santuari cristiani d'Italia: bilancio del Censimento e proposte interpretative*, Rome, École française de Rome, jeudi 5 juin 2003 - samedi 7 juin 2003) qui se voulait une première conclusion de l'enquête. Entre-temps, plusieurs autres colloques ont été réunis et publiés, l'histoire de plus de 4 000 sanctuaires mise en fiches et les données obtenues portées à la disposition du public sur un site internet (www.sanctuaricristiani.it). Le présent volume s'inscrit dans la progression de cette recherche, pas tout à fait à mi-course, puisqu'il s'agit des actes d'un colloque réuni à Trente en juin 1999 ; les réflexions et les premiers bilans présentés, deux ans après les débuts du recensement, n'en gardent pas moins tout leur intérêt. Un intérêt méthodologique pour ceux qui, à la suite de l'inventaire italien, entreprennent une recherche analogue dans d'autres pays, car il a été d'emblée présent à l'esprit des pères fondateurs du recensement italien que leur entreprise ne trouverait sa pleine dimension qu'à l'échelle européenne (C. Vincent, Pour un inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinages français, *Hagiographie et cultes de saints en France méridionale (XIII-XV siècle)*, Cahiers de Fanjeaux, 37, Toulouse, Privat, 2002, p. 267-281, et Ead., L'inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinage du territoire français : une entreprise nationale dans un contexte européen, *Annales de Bretagne*, t. 110, n° 2, 2003, p. 229-238). Un intérêt scientifique, également eu égard à l'ampleur géographique de l'espace englobé – la totalité de la péninsule Italienne – et aux considérations théoriques développées à l'occasion de tel ou tel exposé sur la notion de sanctuaire et sa place dans l'histoire de l'Église occidentale. À ce propos, on s'étonnera de constater le peu de références faites par les auteurs à la pensée d'Alphonse Dupront, que l'historiographie française tend à considérer comme pionnière en la matière : invitation à la modestie ou preuve que cette œuvre est désormais entrée dans la « vulgate » ?

Le volume se compose de 23 contributions. Une longue introduction de Giorgio Cracco situe la question dans l'histoire de l'Église et en marque les principaux jalons historiographiques. John Scheid présente ensuite, à titre de comparaison, l'inventaire des lieux de culte de l'Italie antique alors en cours, ce qui permet d'attirer l'attention sur l'hypothèse sous-jacente d'une éventuelle continuité chrono-

logique avec le christianisme, devant laquelle tous rappellent que la plus extrême prudence doit être de mise. Les sanctuaires chrétiens de l'Italie du Nord, considérés dans leur ensemble, donnent ensuite matière à deux contributions thématiques qui mettent l'accent, la première sur le rôle joué à cet égard par le monde érémitico-monastique, et la seconde sur les relations privilégiées entretenues par la Maison de Savoie avec quelques grands lieux de culte. Viennent ensuite 18 contributions strictement régionales dont il serait fastidieux de donner la liste complète : chacune présente les résultats de l'enquête, suivant des démarches tantôt typologiques, tantôt chronologiques, assorties de réflexions de méthode. Tout en insistant sur le caractère provisoire des données, certaines régions étaient déjà en mesure de communiquer la liste des sanctuaires retenus et des tableaux de leur répartition typologique ou chronologique ; il sera précieux de pouvoir les comparer avec les bilans régionaux proposés lors du colloque romain de 2003 et avec les informations accessibles sur le site internet. La diversité des situations locales saute aux yeux, qu'elle soit liée à l'inégale conservation des fonds (la Sardaigne souffre à cet égard d'une indigence importante avant l'an mil), à l'inégal avancement de l'enquête ou à l'inégale implantation du phénomène des sanctuaires.

En s'appuyant sur les réflexions générales proposées au fil de chaque article et sur les conclusions dues à Sofia Boesch-Gajano, on soulignera d'abord les difficultés rencontrées – et surmontées ! – par le recensement italien. La première tient à la définition même de la notion, située par Giorgio Cracco du côté de la « religion du cœur » mais dont un usage fort rationnel n'a pas manqué d'être fait par les institutions tant religieuses que politiques. Lieu où l'on *veut* aller et non où l'on *doit* aller, le sanctuaire se caractérise par un objet de culte (lié à une hiérophanie), par un jour de fête annuelle, par la venue de pèlerins (un « concours de peuple ») et par des miracles. Cette première difficulté dépassée (mais est-elle vraiment éliminée ?), les auteurs sont unanimes à poser la question des sources dont la répartition très variable d'une région à l'autre et la diversité dans le temps entraînent une hétérogénéité des matériaux qui risque de nuire à la comparaison d'une période à l'autre. Se présente enfin un dernier obstacle, inhérent à toute entreprise collective qui doit déboucher sur une normalisation des données ; la pertinence de la grille d'enquête élaborée... En dépit des efforts qui ont pu présider à sa conception, il apparaît vite que chaque sanctuaire se présente comme un cas spécifique, parfois difficilement réductible aux rubriques de la fiche, si ce n'est au prix d'un appauvrissement que seule l'indication d'une bibliographie peut en partie compenser. Il n'en reste pas moins vrai que, une fois ces difficultés assumées, à défaut d'être pleinement résolues, nos collègues italiens ont poursuivi l'entreprise avec courage et efficacité, donnant un exemple précieux, jusque dans ces interrogations auxquelles aucune équipe n'échappe, comme le constatent leurs récents émules français.

Que le recensement offre à l'historien une ample matière qui n'intéresse pas uniquement le domaine religieux – loin s'en faut –, nul n'en doutera ; le fait apparaît déjà au fil des pages de ce volume. On évoquera successivement quelques pistes à explorer à la lumière des résultats désormais plus avancés. Réfléchir sur les sanctuaires, en Italie comme ailleurs, pose tout d'abord la question du « lieu sacré » : comment a-t-on pu concilier, au sein du christianisme, le fait que certains lieux, en raison de leur configuration ou de leurs caractères « à risque » (on pense à l'Etna en Sicile), ont une propension à accueillir les lieux de culte, avec les propos de Jésus qui invite à prendre de la distance vis-à-vis des sanctuaires de pierre (dont le Temple de Jérusalem) et à faire du monde entier la demeure du Très-Haut (Jn 4, 23-24) ? Après l'espace, le temps : il apparaît clairement que

l'histoire des sanctuaires n'est pas « immémoriale » ; elle n'échappe pas à une périodisation d'ensemble. De même, chaque lieu connaît son propre cycle de vie : certaines résurgences, après de longues phases d'apathie, ne manquent pas de surprendre. L'attention à la datation des phénomènes n'en doit être que plus soutenue : à cet égard, on peut penser que les repères chronologiques qui manquent parfois à certaines des listes proposées dans le volume sont désormais portés sur les données informatisées. Un autre grand sujet de réflexion sourd dans tous les rapports : l'attitude de l'Église devant un phénomène qu'elle a autant suspecté qu'elle ne l'a intégré dans sa pastorale. Les témoignages italiens font ressortir le rôle décisif joué par les ordres religieux dans l'encadrement pastoral des sanctuaires : moines bénédictins ; puis frères franciscains, spécialement le mouvement de l'Observance ; Jésuites, plus tard. Le fait n'est pas seulement avéré en contexte de « frontière de catholicité », dans les zones profondément touchées par la « Contre-Réforme » comme la Lombardie. Enfin (mais la liste pourrait être allongée), le recensement, en l'état où il était en 1999, c'est-à-dire en partant largement de la réalité contemporaine, montre la part prééminente que se taille le culte marial dans l'ensemble des sanctuaires italiens. Giorgio Cracco s'y attarde longuement dans son rapport introductif, en relatant les phases successives qui unirent le culte de la Vierge aux élites, au peuple, à la papauté... Seuls, les résultats définitifs de l'entreprise permettront de situer avec précision la chronologie de cette « onde mariale » (où le xv^e siècle semble avoir été déterminant) et de mesurer la capacité de résistance du sanctoral local et général, plus forte qu'on ne l'a cru, inclinerait-on à penser. Mais, en cela, peut-être sommes-nous influencés par les quelques linéaments livrés par les premières enquêtes françaises.

Puissent ces lignes trop brèves inviter à la fréquentation d'un livre aux riches enseignements.

Catherine VINCENT.

Consilium. *Teorie e pratiche del consigliare nella cultura medievale*, a cura di Carla Casagrande, Chiara Crisciani, Silvana Vecchio, Florence, Sismel, Edizioni del Galluzzo (*Micrologus Library*, 10), 2004, x-346 p. (ISBN 88-8450-120-2).

Consacrée à l'histoire des sciences médiévales dans leurs dimensions intellectuelles, sociales et anthropologiques, la collection *Micrologus* vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage constitué de 16 contributions réunies autour du thème du « conseil » dans la culture du Moyen Âge. Presque toutes rédigées en italien, elles abordent un concept et un phénomène qui ont retenu l'attention des médiévaux et donné lieu à une publication parue dans la typologie des sources du Moyen Âge occidental. Le présent livre élargit la perspective en prenant le problème sous un maximum d'angles. La polysémie du mot *consilium*, l'ampleur de ses champs d'application, l'existence d'un genre spécifique d'écrits appelés *consilia*, entre théorie et pratique, garantissent l'intérêt de l'entreprise dont une courte introduction démontre la cohérence et énonce la problématique : qui conseille quoi, à qui, pourquoi et comment. Les cinq premières contributions ainsi que la dernière concernent le domaine théologique et moral. La suite a trait à la théorie et à la pratique politiques. Les dernières études portent sur *consilia* juridiques, médicaux et sur la magie.

Tandis que Dieu élabore souverainement ses plans et décrets éternels, *consilium* aussi immuable qu'impénétrable, l'imperfection humaine contraint chacun à demander conseil pour mener sa vie. Les Pères de l'Église estiment que le Saint-Esprit confère le don de conseil à certains, en particulier aux individus dotés de la vertu de Prudence et épris de miséricorde. Rupert de Deutz a mis en parallèle commandements de l'Ancienne Loi et conseils évangéliques (pauvreté, chasteté et obéissance). Les premiers relèvent du précepte imposé par la crainte, les seconds sont dispensés par amour. Les nouveaux courants religieux de la fin du Moyen Âge ont valorisé le conseil spirituel donné dans le cadre de relations amicales ou affectives. Puis triomphe la *discretio spirituum* chère à Gerson : ce don de discernement permet à un clerc dûment reconnu par l'Église de conseiller le fidèle *ex officio*. Dans le judaïsme, à partir du VIII^e siècle, le *consilium* est dispensé sous forme de *responsa* destinée à résoudre un cas précis à la lumière des Écritures. Formulées dans la communauté d'Irak, ces réponses sont transmises à la diaspora. En Occident se forment après 1100 des recueils qui s'enrichissent d'avis donnés sur place.

La question du conseil lié au pouvoir, exercé dans une *domus* comme dans un royaume, est un pan moins nouveau du sujet. Le devoir de prendre conseil, rappelé à partir des Proverbes dès l'époque carolingienne, l'institution du même nom, l'obligation vassalique d'y prendre part sont des éléments cardinaux du système politique médiéval. À la maison comme au Palais, le conseil doit s'intégrer à l'ordre existant. Il faut éviter de laisser l'initiative aux beaux parleurs en déconnectant, comme y invitent des œuvres littéraires du XII^e siècle, la décision de la délibération. La formule de la chancellerie pontificale *de fratrum nostrorum consilio* témoigne du recours au conseil (en particulier cardinalice) dans la monarchie papale, recours stipulé par les canonistes. Mais son évolution théocratique remet en cause ce devoir dès le règne d'Innocent III, et Boniface VIII manifeste son allergie par son incapacité à rester assis pour écouter les cardinaux : rien d'étonnant puisque chacun savait, depuis Isidore de Séville, que *consilium* est lié à *considium*. Un sort aurait pu être fait au jeu de mots *consilium/concilium* qui devait devenir un thème ecclésiologique important à la fin du Moyen Âge. Et l'on peut se demander si la promotion du pontife au rang de vicaire du Christ ne le dispensait pas de prendre conseil puisque Celui qu'il représentait était réputé être le Conseil en soi. Le gouvernement des villes italiennes laissent une large place au conseil, art de parvenir à une décision et instance de délibération démultipliée : en 1246, le juge Albertano de Brescia rédige pour son fils un livre destiné à lui apprendre les conditions de la vie civique. Le don gratuit et la réception de conseils participent du lien social comme de l'équilibre de la cité selon une éthique du bien commun. Dans les monarchies, les conseils sortent de la bouche de l'entourage des monarques mais aussi des ouvrages généraux ou ponctuels proposés à la lecture princière. À partir du XIII^e siècle, une des dimensions du fameux *Secretum secretorum*, véritable recueil de *consilia* censé avoir été donnés par Aristote à Alexandre, est de fournir des repères aux homologues du conquérant dans l'exercice du pouvoir. Sa présence dans les bibliothèques des puissants ne signifie toutefois pas qu'ils agissent en fonction de conseils livresques. Mais elle affiche une disponibilité au conseil. Oresme indique dans son *Traité des monnaies* les choses à ne pas faire afin d'éviter la tyrannie tandis que Trémaugon préconise au contraire l'usage des moyens les plus larges pour remplir les caisses royales, comme le font en Angleterre et au détriment de l'Église Occam puis Wyclif.

L'époque romaine fournissait l'exemple prestigieux de juristes donnant des consultations à l'empereur, activité reprise par les premiers redécouvreurs du *jus*

civile qui œuvrent dans les régimes consulaires et rendent des avis qui, regrette le pape Grégoire IX, valent trop facilement sentence. L'appel aux maîtres universitaires les plus brillants par les autorités urbaines s'officialise. Les occasions de faire appel à des *consiliatores* en plein essor social se multiplient à cause des incertitudes causées par la discordance entre droit savant et statuts urbains. Des recueils circulent, le système est à son apogée vers 1350, alors que des critiques s'élèvent contre la procédure même du *consilium* qui impose une résolution provisoire (le traitement d'un cas peut toujours trouver meilleure solution) et d'origine privée aux pouvoirs publics. À la jonction du *ministerium* et du *magisterium*, les *consilia* médicaux qui déterminent le traitement à appliquer à telle ou telle pathologie reposent d'abord sur l'idée de la nécessité de prendre conseil pour un médecin ; ils caractérisent ensuite l'exercice licite de la médecine savante (*dubia* résolus selon la raison) et donnent naissance à des écrits devenant de plus en plus abstraits, formels et généraux : le *consilium* se rapproche du *tractatus*. Les dépositions relatives à des expertises qui se multiplient, à la demande de la justice, à partir du XIII^e siècle, y compris lors des procès de canonisation, sont proches des *consilia* initiaux mais l'avis donné sur les causes de mort ou de guérison n'est pas thérapeutique, de même que les considérations sanitaires à destination d'un puissant. Des recommandations pour le corps du prince, on passe facilement aux conseils politiques et moraux destinés à maintenir la santé du corps social. Un temps proche d'être intégrée aux sciences reconnues, la magie, quant à elle, ne délivre que des préceptes car elle ne laisse nulle place à la démarche délibérative, nul choix à l'individu à qui elle impose ses lois. En revanche, son usage peut donner lieu à délibération, donc à conseil en raison de son ambivalence, et les réflexions sur le sujet n'ont pas manqué au XIII^e siècle.

« Mode de communication dotée de caractères spécifiques », tant formels que de fond, le conseil fait émerger l'expert à la fin du Moyen Âge : la compétence prime la vertu. Il eut auparavant une dimension moins technique et plus morale mettant en relief l'amour du prochain conseillé pour son bien, qu'il soit époux ou souverain. Sans doute cette dimension demeure-t-elle au temps des conseillers-techniciens qui sont aussi des sujets aimant le roi. On est moins certain qu'elle habite les docteurs après au gain et épris de gloire qui dispensent leurs *consilia* dans les cités d'Italie, encore qu'ils pensent eux aussi servir le *bonum commune*.

Malgré d'inévitables inégalités dans la qualité, la pertinence et l'apport des propos, malgré quelques erreurs surprenantes (comme le fait d'appeler obstinément « dauphin » le fils de Philippe III), l'ensemble du volume propose une approche très stimulante de la culture médiévale. Le *consilium* y a tenu une place tout à fait particulière et considérable. Le champ du conseil a été largement parcouru. Il est fécond d'en défricher ainsi les territoires côte à côte. Il n'a pas été, loin de là, épuisé. Les enseignements des princes à leur descendance en font partie, mais on ne peut tout dire d'un coup. L'absence de mise au point lexicale est plus gênante. Un bref article initial aurait cadré les choses et permis d'éviter des répétitions. Une conclusion aurait donné les lignes directrices. Néanmoins, exerçant à son tour la noble fonction de *consiliator*, le recenseur ne peut que chaudement conseiller la lecture de cet autre *Liber de consilio*, après celui de Ramon Llull.

Franck COLLARD.

Christian Hesse *et al.* (hg.), *Personen der Geschichte, Geschichte der Personen. Studien zur Kreuzzugs-, Sozial- und Bildungsgeschichte*, Bâle, Schwabe & Co., 2003, 500 p.

Le titre en chiasme de ce recueil de 27 articles, *Personnes d'histoire et histoire de personnes*, illustre bien l'une des lignes directrices des travaux de recherche de Rainer Christoph Schwinges, professeur à l'Université de Berne, auquel le volume est offert. On y trouve en effet l'expression de l'attention constante portée par le dédicataire aux groupes constitués dans la société médiévale, mais des groupes essentiellement mobiles : croisés, juristes, étudiants des universités, nouveaux venus dans les villes... C'est en effet essentiellement par ses travaux récents sur les hommes en déplacement que Rainer Christoph Schwinges s'est imposé comme l'un des penseurs d'une société médiévale, surtout urbaine, ouverte par les déplacements volontaires ou involontaires qui s'y produisent : étudiants (*Deutsche Universitätsbesucher im 14. und 15. Jahrhundert. Studien zur Sozialgeschichte des Alten Reiches*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1986) ; lettrés (*Gelehrte im Reich. Studien zur Sozial- und Wirkungsgeschichte akademischer Eliten des 14. bis 16. Jahrhunderts*, hg. von R. Chr. Schwinges, Berlin, Duncker & Humblot, 1996) ; migrants (*Neubürger im späten Mittelalter. Migration und Austausch in der Städtelandschaft des alten Reiches (1250-1550)*, hg. von R. Chr. Schwinges, Berlin, Duncker & Humblot, 2002) ; ambassadeurs et courriers (*Gesandtschafts- und Botenwesen im europäischen Spätmittelalter*, hg. von R. Chr. Schwinges, Stuttgart, Thorbecke, 2003). Les contributions que lui ont adressées ses collègues et élèves sont bien à cette image. On retiendra de la première partie consacrée à Berne et à son pays (auxquels R. Chr. Schwinges a consacré en 2003 deux magistraux catalogues d'exposition pour les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles sous le titre *Berns mutige Zeit*) une première étude portant sur la constitution et le renouvellement du groupe dirigeant bernois à la fin du XIII^e siècle par l'effet d'un renouvellement dû à l'arrivée de nouvelles familles en ville et à l'ascension sociale que certaines connurent par l'insertion, grâce aux mariages, dans les réseaux locaux d'affaires. On retiendra également, toujours dans cette partie, un article consacré à l'utilisation possible par l'historien des riches archives des auditions dans le cadre des procès consécutifs aux troubles du début des années 1510 : outre la tension entre l'écrit et l'oral que ces sources révèlent, c'est également toute la riche problématique de l'attente et du calcul stratégiques par les accusés de la réaction des autorités, entre pardon et sévérité, qui est ici abordée. Comme en témoignent d'autres contributions de cette section, fondées cette fois sur l'étude des chroniques urbaines et régionales des cantons alliés, le moment de gestation et d'institutionnalisation de la Fédération helvétique a constitué un temps de communication d'une exceptionnelle densité qualitative et quantitative.

Les villes en ont été les supports et les relais privilégiés. C'est pourquoi la seconde section du recueil est consacrée au milieu urbain observé d'abord à travers la mobilité des hommes, tant de la ville que du pays. Il faut citer ici la contribution de Kr. Isacson et Br. Koch consacrée à l'étude des 24 000 noms portés sur la liste des participants à la loterie organisée par la ville de Zurich pour financer l'organisation de son concours de tir (*Schützenfest*) de 1504, source placée en regard d'un autre document sériel, c'est-à-dire de la liste des nouveaux bourgeois admis en ville depuis 1351, source continue pour les années 1436-1545. La comparaison des deux données permet de faire apparaître le cercle d'attractivité de la ville au début du XVI^e siècle (350 lieux de provenance différents), la part écrasante d'étrangers à la ville lors d'événements comme la rencontre de 1504 (80 %),

l'occasion que représente une fête exceptionnelle pour certains étrangers à la ville qui en profitent pour rester, la proportion très forte des hommes venus d'un rayon de 50 km autour de la ville, et ce tant pour l'événement ponctuel que pour les migrations ordinaires (un tropisme net au nord et au nord-est se dégage), la part (plus de la moitié) occupée dans ces migrations tantôt exceptionnelles tantôt habituelles par les nouveaux venus qui habitaient déjà dans des petites villes et qu'une ville plus importante attirait. Mobilité, espaces différenciés, zones d'influences urbaines et réseaux de circulations privilégiées : c'est ce que confirment les autres articles de ce chapitre et du suivant sur les prêts financiers, sous forme de rentes, accordés à la ville par les créanciers privés (Bâle au XV^e siècle) ; sur les bassins de recrutement des universités territoriales fondées dans l'Empire au XV^e siècle (Erfurt) ; sur l'origine géographique des marié(e)s extérieur(e)s à la cité.

Plus hétéroclite est le quatrième et dernier chapitre du recueil intitulé « Chrétiens et autres croyants » et qui, sous ce paradigme, entend rendre hommage aux recherches que le récipiendaire a consacrées aux croisades, tant celles qui ont touché l'Orient que celles qui se sont déroulées en Occident même (on notera de ce point de vue la contribution de K. Simon-Muscheid sur Montségur et le mythe cathare en France aux XIX^e et XX^e siècles). À côté de deux réflexions sur l'utilisation médiévale du concept de *bellum justum* tel que défini par Cicéron et revisité par saint Augustin et sur la formulation d'un droit des gens à travers les traités et contrats signés entre chrétiens et musulmans au XII^e siècle, on retiendra la réflexion stimulante proposée par H.-J. Schmidt à partir de l'interprétation du *De recuperatione Terrae Sanctae* de Pierre Dubois, texte conçu ici comme une réforme du savoir tournée vers la préparation de la guerre, c'est-à-dire une politisation, une « scientification » (au sens des sciences naturelles) et par voie de conséquence une dé-militarisation (au sens religieux de *militia*) du savoir universitaire et spéculatif occidental au profit d'une meilleure alliance entre *ars mechanica*, *ars militaria*. Si l'on suit l'auteur pour lequel Pierre Dubois aurait fait de la *translatio studii* l'un des facteurs de la *monarchia mundi* promise à la Chrétienté par son esprit et ses armes, alors ce n'est pas une réforme, c'est-à-dire un retour ou une restauration au sens médiéval du terme, que propose le *De recuperatione Terrae Sanctae*, mais bien une nouveauté, une innovation qui ne restera pas lettre morte pour les siècles suivants.

Variété des thèmes et des époques, telle est la loi du genre des volumes d'hommage. Mais le médiéviste attentif à l'histoire urbaine trouvera dans ce recueil des belles et inédites études ponctuelles dédiées à un grand universitaire dont les recherches, mariant la ville et l'Université médiévales, en ont fait un *civis academicus* moderne.

Pierre MONNET.

Carsten Woll, *Die Königinnen des hochmittelalterlichen Frankreich, 987-1237/1278*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag (Historische Forschungen, Band 24), 2002, 322 p.

Alors que les historiens allemands font toujours dans leurs recherches et leurs travaux une place aux souverains et souveraines, individuellement ou en bloc, jusqu'à leur consacrer une exposition dans le cas de Théophano, les historiens français sont moins attirés par les monographies royales et les synthèses. Certains éditeurs répondent pourtant aux demandes du public en ouvrant des collections de

monographies royales, avec des succès variables selon les individus. Quelques rois ont toujours crevé l'écran, tels que Charlemagne, Saint Louis, Louis XI, pour ne citer que les plus connus. Quant aux reines, deux seulement ont un grand succès : Aliénor d'Aquitaine et Blanche de Castille. Encore la première des deux n'est-elle vraiment connue que comme reine d'Angleterre, épouse du Plantagenêt Henri, et non pas comme première épouse du roi Louis VII. Or ici c'est un historien allemand qui sort de l'ombre les reines de France. Ce livre mériterait sans doute d'être mis en traduction à la disposition des lecteurs français.

Ce sont 16 femmes qui sont ici examinées et je ne suis pas sûr que les médiévistes français soient en mesure de les nommer toutes en les remettant à leur juste place. Qui connaît par exemple Lucienne de Rochefort ? Qui sait ce que fut l'activité des deux reines veuves Adélaïde de Maurienne et Adèle de Champagne ? Ne parle-t-on pas plus volontiers de l'excommunication de Robert le Pieux et de Philippe I^{er} pour cause d'union prohibée, des frasques de la belle Aliénor en Terre sainte, ou encore de la malheureuse épouse de Philippe Auguste, Ingeborg de Danemark ? Seul Jean Dufour, le savant éditeur des actes de Louis VI, tranche sur ses collègues : d'une part, il a réalisé une édition intégrale des actes d'Adèle de Champagne ; d'autre part, il a préparé des registes de toutes les reines de France jusqu'au XIII^e siècle. Ce sont malheureusement des travaux encore inédits, mais cependant prêts à être publiés. Jean Verdon s'était, pour sa part, limité au X^e siècle.

Il n'est donc pas superflu de nommer les 16 personnes en question, qui couvrent la période allant d'Hugues Capet à Philippe Auguste. Ce sont Adélaïde de Poitou (Hugues I^{er}), Rozala d'Italie, Berthe de Bourgogne et Constance d'Arles (Robert II), Anne de Kiev (Henri I^{er}), Berthe de Hollande et Bertrade de Montfort (Philippe I^{er}), Lucienne de Rochefort et Adélaïde de Maurienne (Louis VI), Aliénor d'Aquitaine, Constance de Castille, Adèle de Champagne (Louis VII), Élisabeth de Hainaut, Ingeborg de Danemark, Agnès de Méranie (Philippe Auguste). Ce sont seulement 15 dames que nomme la table des matières. La seizième serait la première épouse d'Henri I^{er}, une Mathilde allemande, morte en 1044.

Les reines ne retenaient pas toujours l'attention des chroniqueurs et il n'est pas rare qu'on ne connaisse pas l'année de leur mort, le lieu de leur sépulture ; les nécrologues nous renseignent mieux sur le seul jour anniversaire à honorer, mois et jour. Les chapitres se succèdent au rythme des reines, avec quelques incises : le projet byzantin de mariage de Robert le Pieux, le point de vue d'Helgaud de Fleury sur les reines, les relations d'Henri I^{er} avec les Saliens, les plans de mariage de Philippe Auguste de 1193 à 1195, une conclusion négative sur le rôle des reines dans le gouvernement de la France. On retiendra deux développements concernant une reine veuve – en l'occurrence, Adélaïde de Poitou, morte dix ans après Hugues Capet, et Adélaïde de Maurienne, veuve durant vingt ans. On ne s'étonnera pas alors que cette dernière se voie gratifier de 60 pages, tandis qu'Adèle de Champagne, dont on a un riche recueil d'actes, est limitée à 9 pages (elle fut veuve durant vingt-six ans). Outre les monographies successives, on aimerait des remarques de synthèse sur les préparatifs diplomatiques des mariages, sur les raisons biologiques qui poussaient à la recherche d'épouses dans des familles qui ne soient pas proches parentes, sur leur sacre, sur leurs douaires, sur les démêlés avec la papauté, la connivence des évêques, etc. On reviendra sur les angoisses devant la nécessité d'avoir un héritier mâle et les mariages tardifs qui en résultent (Henri I^{er}, Louis VII), voire sur la vie des reines avec leurs enfants, à élever, à marier.

Comme il ne saurait être question de revenir sur chacune de ces grandes dames, malgré l'intérêt que représentent le mauvais caractère de Constance

d'Arles, le remariage d'Anne de Kiev, l'échec pitoyable du deuxième mariage de Philippe II, on s'arrêtera sur le cas des deux veuves, longuement étudiées. En réalité, pour Adélaïde de Poitou, le bilan est maigre et l'auteur de ce livre traite de questions annexes où la reine veuve a peu à faire et on en apprend moins sur elle que sur Emma, épouse du roi Lothaire, et sur Théophano, épouse d'Otton II. La remarque tombe sèchement : la reine de France n'a eu aucun rôle à jouer ni du temps de son mari, ni sous le règne de son fils. Il en est bien autrement de la nièce du pape Calixte II, d'Adélaïde de Maurienne-Savoie. Cette souveraine a été très présente aux côtés de Louis VI, et Jean Dufour a pu publier, à la fin de l'édition des actes de ce roi, une belle liste d'actes où Adélaïde est partie prenante. Son activité ne cesse pas du temps de Louis VII et de Suger, avec lequel il n'y a pas eu d'entente. Enfin, on entre en contact avec un douaire de veuve, si important que l'on a pu en dresser la carte (p. 206). Adélaïde a délivré des actes, apposé son sceau, aidé à fonder l'abbaye de Montmartre, exercé ses droits de justice. Elle n'a pas craint d'étonner ou de choquer en se remariant avec le connétable Mathieu de Montmorency (comme avait osé le faire avant elle Anne de Kiev). Elle méritait bien le temps qui lui est consacré. L'étude des reines constitue donc un apport non négligeable à l'histoire de France, de la société, des souverains. On regrette qu'il ait fallu attendre si longtemps avant de disposer d'un tel livre ; encore doit-on observer qu'il n'épuise pas le sujet et que d'autres analyses sont certainement à prévoir.

Michel PARISSE.

Gabriel Audisio (sous la dir. de), *Inquisition et pouvoir*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le Temps de l'histoire », 2004, 376 p.

S'il faut en croire la succession des colloques et des publications, le pouvoir de fascination qu'exerce l'Inquisition, bien au-delà du public amateur, atteint aussi la communauté scientifique. On aimerait qu'il y ait là, toujours, d'excellentes raisons, que l'Inquisition soit en effet un objet « bon à penser ». Les ambiguïtés, en la matière, ne tiennent pas seulement à l'existence d'une demande sociale souvent marquée par le malentendu, entre construction identitaire, attrait de la légende noire et actualité de la repentance. Le risque tient aussi à l'avancée des logiques de marché au sein du monde scientifique, et à la priorité accordée à la quête de la visibilité. C'est pourquoi le lecteur est en droit d'éprouver un peu d'inquiétude en abordant le présent volume : le maître d'œuvre signe une « ouverture » dont les termes peuvent paraître symptomatiques de l'impératif *publish or perish* qui, en outre, exige aujourd'hui de chacun – à titre individuel ou collectif – une justification constante de sa propre légitimité.

Le livre réunit 21 communications présentées lors d'un colloque organisé à Aix-en-Provence en octobre 2002. Ces communications sont regroupées en six parties : « Approche générale », « Inquisition et pouvoirs civils », « Inquisition et pouvoirs ecclésiastiques », « Inquisition et contrôle social », « Inquisition et contrôle idéologique », « La France et l'Inquisition (XVI^e-XX^e siècle) ». Le projet concernait « les trois grandes formes que connut l'institution inquisitoriale : médiévale, ibérique (Espagne, 1481 ; Portugal, 1536) et romaine (1542) » (G. Audisio), mais les trois quarts des contributions traitent de la période moderne. Sur un plan

général, faute d'une caractérisation rigoureuse des différents modes d'inquisition et de leurs champs sociaux respectifs, la juxtaposition des différents propos a pour effet une certaine essentialisation de l'institution, finalement peu propice à l'exercice de la comparaison. De même, la grille conceptuelle mise en œuvre demeure parfois sommaire : le rapport entre l'Inquisition et le pouvoir est souvent envisagé de manière assez univoque, en termes de délimitation de domaines de compétence, d'instrumentalisation, de complémentarité ou d'opposition (coopération/concurrence ou coopération/résistance).

Ces réserves énoncées, l'ouvrage a l'avantage d'offrir une forme d'état des lieux. On relève la référence répétée aux travaux d'A. Prosperi, témoignant ainsi de leur fécondité, et d'une manière de polarisation des débats historiographiques. Les discussions s'ordonnent prioritairement autour de deux grandes lignes thématiques : l'insertion de l'histoire de l'Inquisition dans des processus globaux, d'une part ; la capillarité du contrôle social induit par l'institution inquisitoriale, d'autre part. Traitant avec un bel esprit de synthèse des rapports entre l'inquisition espagnole et les « pouvoirs civils », B. Bennassar admet le caractère opératoire du concept de « confessionnalisation » de la monarchie, dont le plus haut degré de pertinence correspondrait au règne de Philippe II. Pour sa part, A. Tallon étudie l'enjeu constitué par l'Inquisition dans les relations entre Rome et la monarchie française au XVI^e siècle : il conclut en affirmant que l'opposition française à l'inquisition romaine relevait en premier lieu non pas de l'affirmation gallicane, mais du conservatisme social et de l'attachement au privilège, menacé par le « radicalisme » du projet inquisitorial et son « égalitarisme judiciaire ». À propos de l'insertion de l'Inquisition dans un contexte social précis, autour de l'observation des solidarités, des réseaux familiaux et de leurs points de rupture, certains rapprochements se révèlent suggestifs, par exemple entre la contribution de J. B. Given, relative au Languedoc de la fin du XIII^e et du début du XIV^e siècle, et celle de L. Faggion, qui concerne la République de Venise au milieu du XVI^e siècle. D'autres propositions devraient susciter la discussion, par une explicitation plus ample de leurs présupposés théoriques : ainsi la question des stratégies de communication et de la présence de l'Inquisition dans l'espace public (J. I. Pulido Serrano, sur l'Espagne du XVII^e siècle), ou bien celle de la « négociation » du pouvoir entre l'institution et les « élites urbaines » (J. Feuchter, à partir du cas de Montauban au XIII^e siècle).

À l'exception des contributions de P. Biller (lequel procède à une lecture attentive des textes de Bernard Gui relatifs aux vaudois, dans le but d'étudier le lien entre théorie et expérience pratique chez l'inquisiteur) et d'E. Tillet (qui montre comment la référence à l'Inquisition intervint comme repoussoir, au temps des Lumières, afin de contribuer à la contestation polémique du système judiciaire issu de l'ordonnance de 1670), on ne peut manquer de constater que, somme toute, ni le problème de l'élaboration documentaire ni celui des constructions procédurales n'ont suscité ici un grand intérêt. Le fait que l'analyse des procès eux-mêmes occupe une si faible part au sein d'une réflexion collective sur l'Inquisition et le pouvoir peut paraître finalement un peu paradoxal.

Parvenu au terme de l'ouvrage, le lecteur pourra regretter l'inégalité des communications et la dispersion du propos, faute d'une plus grande fermeté du questionnement initial. Mais il lui sera également permis de tirer quelque profit du dialogue entre des historiographies nationales souvent fort étonnantes, occasion de soumettre ses propres recherches à des interrogations venues d'horizons différents.

Alain PROVOST.

Corinne Leveux, *La parole interdite. Le blasphème dans la France médiévale (XIII^e-XVI^e siècle) : du péché au crime*, Paris, De Boccard, coll. « Romanité et modernité du droit », 2001, 559 p.

En historienne et juriste, Corinne Leveux relève avec beaucoup de talent, en ce livre qui est issu de sa thèse, un double défi : démontrer que le blasphème peut être « objet d'histoire », si tant est qu'il ait jamais été véritablement « objet de droit », comme le rappelle au début de sa préface le P^r Albert Rigaudière. Preuve est ici faite avec éclat de l'intérêt que présente une authentique pluridisciplinarité.

Le paradoxe de cette étude repose en effet sur le constat suivant : à une notion dont les contours sont constamment demeurés flous, correspondent de nombreuses dispositions normatives et une authentique action juridictionnelle, du moins durant la période considérée, du XIII^e au XVI^e siècle. Pour parvenir à en élucider le sens, l'auteur a choisi de conduire une enquête fondée à la fois sur l'étude de la réflexion doctrinale la plus générale possible et sur l'analyse de la pratique normative et judiciaire envisagée, quant à elle, dans le cadre exclusif du royaume de France, qui apportait à lui seul une ample moisson de données.

Le premier pan de la réflexion, qui se déploie dans les deux premières parties de l'ouvrage, fait apparaître comment le blasphème a évolué du statut de péché à celui de crime. Autant dire que l'enquête touche à la fois à l'exégèse, à la théologie et aux deux droits, le droit canon ayant traité de la question en relation avec celle du serment (*Décret* de Gratien) avant que le droit civil ne s'en empare et ne se montre beaucoup plus bavard sur le sujet. Dans le contexte chrétien qui est celui de notre étude, le point de départ repose d'évidence sur la tradition scripturaire, l'interdit mosaïque (Ex 20, 7). Le Nouveau Testament n'en fait pas un précepte spécial, mais présente comme péché irrémissible le « blasphème contre l'Esprit », concept que les Pères de l'Église considéraient déjà d'une redoutable complexité : « Aussi, je vous le dis, tout péché et blasphème sera remis aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera pas remis », a dit le Christ (Mt 12, 31). Paroles sacrilèges, invocations à tort du nom de Dieu, jurons, parjure et faux serments, le blasphème demeure une matière fuyante qui, après avoir fait figure de « tabou absolu » dans la tradition de l'Église antique, ne semble guère avoir préoccupé les clercs avant le XII^e siècle. À partir de cette époque, les évolutions de la discipline pénitentielle vers la confession individuelle, l'élaboration d'une morale de l'intention et l'avènement de la scolastique produisent une réflexion beaucoup plus charpentée sur ce péché qui n'est pourtant pas retenu (on serait tenté de dire : prudemment) dans le septénaire des péchés capitaux. Il revient à saint Thomas d'Aquin, dans la *Somme théologique*, de faire perdre au blasphème sa spécificité verbale (« péché de langue ») pour l'ériger en « péché contre la foi » : le blasphémateur, à partir du moment où il est pleinement conscient de son acte, s'oppose à la confession de foi ; en conséquence, le blasphème n'est plus un *maledictum* mais un *maleficium*. Le fait transparait déjà à travers l'identité des groupes dénoncés comme blasphémateurs par les Pères de l'Église : païens, Juifs et, précisément, hérétiques. Cette réflexion aurait été contemporaine d'une pratique sociale qui se généralisait ou à laquelle on prêtait plus attention, avant qu'elle ne soit dénoncée aux XIV^e et XV^e siècles comme une véritable gangrène, si l'on en croit certains esprits soucieux de pastorale et de réforme des mœurs, tel Jean Gerson, l'un des rares auteurs d'un traité contre le blasphème. Alors que l'époque est troublée par la trilogie de la guerre, de la

peste et de la famine, il est commode de faire du blasphème la source de tous les maux. Mais on serait curieux de savoir à quelle pratique pénitentielle, au for interne comme au for externe, ces discours sévères ont réellement correspondu. Faut-il mettre l'indigence des informations uniquement au compte de la rareté des archives d'officialité ? On en doute.

Sans en donner pour autant une définition globale, le droit civil a fait entrer le blasphème dans la sphère du crime, fixant les modalités de l'action publique et les peines qui lui correspondent. À cet égard, la chronologie relevée se rapproche de la précédente. Pour s'en tenir au domaine français, les règnes de Philippe Auguste et de Saint Louis constituent un tournant indiscutable : c'est à partir du XIII^e siècle qu'ordonnances et coutumes intègrent le blasphème. Une minutieuse étude de la répartition du corpus par règnes permet à l'auteur de proposer l'hypothèse selon laquelle cette législation nouvelle, à laquelle il ne se trouve que peu de précédents sous Justinien et sous les Carolingiens, est venue soutenir la légitimité du pouvoir, notamment sous les premiers Valois, ou consolider la monarchie en période de crise, durant les règnes de Charles VI et Charles VII, par exemple. En éliminant les blasphémateurs de la société, le souverain entendait se présenter comme celui qui restaurait l'alliance entre Dieu et les hommes. Mais les investigations menées dans les sources de la pratique judiciaire (lettres de rémission ; archives du Parlement de Paris ; officialité de Paris ; juridictions ordinaires, royales et seigneuriales ; justice municipale de Dijon), dont les résultats sont exposés en troisième partie, attestent qu'il a fallu attendre le XVI^e siècle pour constater une application soutenue de ces dispositions. Jusqu'alors, le blasphème était avant tout une circonstance aggravante, instrumentalisée quand on avait besoin d'intenter une action en justice. La prise de conscience du danger représenté par les blasphémateurs ne s'opère, dans les prétoires, qu'au cours du XVI^e siècle : effet d'une longue et lourde pédagogie ou, plus sûrement, d'un contexte radicalement transformé par les crises de la Réforme. De fait, la lutte contre le protestantisme a provoqué la résurgence de l'association du blasphème et de l'hérésie, au nom du principe qui veut que tout hérétique est blasphémateur, même si l'inverse est loin d'être vrai : de nombreux « jurements » et « dénigrements » du nom de Dieu, de sa mère et des saints ont été prononcés sous la seule emprise de la colère...

La belle étude de Corinne Leveux, fondée sur un corpus de sources considérable, de nature très variée, et rédigée d'une plume fort alerte, lie donc étroitement l'histoire du blasphème, crime symbolique, sans victime humaine et sans objet – puisqu'il est oral –, à celle de l'institution monarchique, adossée, en l'occurrence, au magistère ecclésiastique. Mais le schéma ne doit pas être trop durci, me semble-t-il. La volonté politique rigoureuse qui s'exprime dans les ordonnances et qui se transforme en paroles lorsqu'elle est lue dans les cours est très imparfaitement appliquée, nous dit l'auteur. Il a bel et bien fallu la crise de la Réforme, de nature religieuse, pour que le pouvoir, par le truchement des cours souveraines, les parlements, use de la qualification blasphématoire pour s'emparer de la lutte contre l'hérésie, contournant ainsi les tribunaux ecclésiastiques. Le blasphème a peut-être été un crime construit par l'autorité politique pour asseoir sa propre majesté mais il restait encore quelque distance entre la majesté royale et la majesté divine...

Une étude, on le voit, qui livre une pièce de choix au dossier de l'histoire de la majesté et de sa transgression, la lèse-majesté.

Catherine VINCENT.

Anne Lemonde, *Le temps des libertés en Dauphiné. L'intégration d'une principauté à la Couronne de France (1349-1408)*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'écrit », 2002, 438 p. (ISBN 2-7061-1039-2).

À partir des dernières parties d'une thèse soutenue en 1999 à l'Université de Grenoble, Anne Lemonde a publié cet ouvrage consacré à l'évolution des structures administratives du Dauphiné dans la seconde moitié du XIV^e siècle, au temps de son intégration dans le royaume de France. Fondé sur un important travail de dépouillement d'archives, provenant pour l'essentiel des fonds de la Chambre des comptes et des titres de la série B des Archives départementales de l'Isère, son étude, rédigée dans une langue des plus recherchées, s'attache à présenter un tableau de la société politique dauphinoise à la lumière des perspectives ouvertes par les travaux de Françoise Autrand. L'ouvrage d'Anne Lemonde comble un gros déficit, puisqu'il n'existait jusqu'à présent aucune étude globale des institutions dauphinoises au bas Moyen Âge.

Le livre s'ouvre par un chapitre sur « le legs d'Humbert II », pour l'essentiel consacré aux deux textes fondateurs que le dernier des dauphins indépendants donna en 1349 : les Statuts du 14 mars 1349, qui garantissaient à ses sujets des libertés très étendues, et le traité du 30 mars 1349, par lequel le dauphin remettait sa principauté à la Maison de France. Se démarquant des jugements convenus sur Humbert II, traditionnellement accusé d'avoir bradé ses États et mis en pièce l'autorité princière, Anne Lemonde considère que ces deux actes s'inscrivent dans un projet cohérent destiné à assurer la continuité de la communauté dauphinoise, trop faible pour donner naissance à un véritable État, mais trop forte pour accepter de disparaître. Dans cette perspective, le dauphin Humbert II aurait choisi de céder ses États à la France, afin de préserver l'unité de la principauté que ses puissants voisins se seraient apprêtés à dépecer. Il se serait aussi attaché par ses Statuts à affirmer l'unité de la communauté politique dauphinoise, afin d'en assurer la continuité par-delà la disparition de la dynastie princière.

Dans un deuxième chapitre, Anne Lemonde décrit les cadres de l'exercice de l'autorité princière. Elle souligne tout d'abord que le traité de « Transport » était assez flou sur la nature précise de l'autorité que le roi et le dauphin devaient respectivement exercer dans la principauté. Lorsque le dauphin Charles I^{er} devint roi de France en 1364, il trancha la question : déboutant Louis d'Anjou, qui lui demandait le Dauphiné en apanage, le nouveau roi Charles V choisit de conserver la gestion directe de la principauté. Sous son règne et sous celui de Charles VI, le roi garda toujours la haute main sur le Dauphiné : le titre delphinal de l'héritier du roi n'avait alors qu'une fonction dynastique, qui permettait d'affirmer les droits du premier-né, en étant par ailleurs vidé de tout contenu concret.

Toujours absent, le dauphin-roi ne pouvait gérer sa principauté que par délégation, ce qui avait tout d'abord amené le dauphin-roi Charles I^{er}/V à confier la lieutenance du Dauphiné au comte de Valentinois. Les événements montrèrent bien vite les dangers d'une telle concentration de pouvoirs : pour s'être abouché avec le comte de Savoie, le comte Aymar de Valentinois fut relevé de sa charge en 1356. Le dauphin Charles réorganisa alors son administration autour de deux grands officiers (un gouverneur et un trésorier, qui prit le titre de receveur général en 1375) et accrut le contrôle parisien sur la principauté. En 1361, le chancelier delphinal vint ainsi s'établir dans l'Hôtel royal, les actes enregistrés par

l'administration princière en Dauphiné n'étant désormais plus donnée que par un simple chancelier du gouverneur qui disposait d'un sceau particulier. La chancellerie du Dauphiné finit par être réunie à la chancellerie de France en 1373, les notaires royaux utilisant dès lors des formulaires delphinaux et le sceau aux armes écartelées lorsqu'ils rédigeaient un acte pour le Dauphiné. Tout en gouvernant le Dauphiné depuis Paris, le roi-dauphin fut néanmoins amené à renforcer la modeste administration dont il avait localement hérité : en 1368, Charles V établit en Dauphiné une Chambre des comptes particulière, qu'il plaça toutefois sous l'autorité de la Chambre des comptes de Paris.

Dans un troisième chapitre, Anne Lemonde présente « les structures internes de la principauté ». Elle montre que, dans les décennies qui suivirent le « Transport », le pouvoir fut largement concentré entre les mains du gouverneur, qui médiatisait les rapports entre les Dauphinois et le roi-dauphin, comme en témoigne l'obligation pour les sujets de la principauté de faire entériner par le gouverneur les lettres delphinales que leur avaient envoyées les maîtres des requêtes de l'Hôtel royal. Résidant à partir de 1363 au palais de la Côte-Saint-André, élisant souvent sépulture dans la collégiale delphinale de Saint-André, le gouverneur bénéficiait d'une très large délégation du pouvoir souverain en matière judiciaire comme dans les affaires militaires ou dans la gestion de l'administration locale, sur la nomination de laquelle il avait la haute main. Recrutés parmi la noblesse d'épée française, les gouverneurs restèrent néanmoins étrangers à la société politique dauphinoise, d'autant que leurs devoirs d'état leur imposaient de longues absences.

Les limites du pouvoir personnel des gouverneurs favorisèrent la montée en puissance du Conseil qui, d'abord itinérant, s'installa en 1370 à Grenoble dans l'ancien palais delphinal. Composé à l'origine d'officiers aux fonctions mal définies et aux gages journaliers, le Conseil fut réformé en 1376 : ne comptant désormais plus que des juristes, il acquit une nouvelle autonomie – entre 1376 et 1380, le gouverneur n'assista qu'au quart de ses réunions – et ses délibérations furent mises par écrit sur des registres. Bien que ses pouvoirs demeuraient non spécialisés, ses activités furent de plus en plus judiciaires : après qu'il eut reçu en 1359 les « dernières appellations », il prit l'allure d'une « copie en réduction du Parlement de Paris » (p. 146). L'ordonnance de 1408 plaça le gouverneur et la principauté sous la surveillance du Conseil, qui était ainsi reconnu comme la principale instance de gouvernement.

Point faible de la principauté, les finances furent placées à partir de 1356 sous l'autorité d'un trésorier, dont l'accord était obligatoire pour toutes les dépenses, y compris celles du gouverneur. À partir de 1359, le trésorier fit affermer les châtelainies et jugeries du Dauphiné et s'entoura d'un petit Trésor (2 auditeurs des comptes et 2 clercs). Établi à Grenoble à partir de 1361, le Trésor fut transformé en 1367 en une véritable Chambre des comptes. Celle-ci éprouva néanmoins quelques difficultés à bien fonctionner, comme en témoigne l'inégale qualité de la tenue des comptes de châtelainies, que la pratique de l'affermage limitait d'ailleurs à peu de choses, puisqu'ils n'enregistraient guère que le versement de la ferme et les recettes des assises.

En 1379, une nouvelle ordonnance obligea les auditeurs à travailler selon les méthodes françaises, en imposant que l'exercice comptable des châtelains ne puisse dépasser un an et commençât toujours à la Saint-Jean. Les auditeurs dauphinois ayant été rétifs à appliquer la réforme, des auditeurs français furent nommés à Grenoble en 1381 : ils imposèrent les usages parisiens et reprirent tous les comptes depuis 1340. En 1384, le roi-dauphin donna une nouvelle ordonnance afin de définir les nouvelles modalités d'audition (exercice comptable annuel avec

terme à la Saint-Jean ; comptes tenus en trois exemplaires remis à l'officier, à la chambre et aux archives de la tour ; pièces justificatives rassemblées dans un sac, lui-même inséré dans un sac de bailliage) et de rédaction des registres (le premier pour les injonctions données au châtelain ; le deuxième pour les versements effectués au receveur ; le troisième pour les dettes des officiers ; le quatrième pour les informations sur les subsides).

Bien que l'ordonnance de 1384 ne fût pas appliquée dans toute sa rigueur (les auditeurs ne tinrent pas quatre registres, mais des *libri copiarum* dans lesquels étaient copiés en vrac l'ensemble de leurs actes), elle renforça considérablement l'autorité de la Chambre des comptes, qui contraignit les châtelains à présenter des comptes détaillés. Disposant des services d'un huissier, elle avait la haute main sur les châtelains, qui entraient en charge en prêtant serment sur les Évangiles devant les auditeurs, après avoir déposé leurs cautions. Elle avait aussi acquis le pouvoir d'accenser les offices notariaux et les moulins des châtelainies. Le receveur général n'avait gardé que le seul contrôle des fermes d'émolument des sceaux, des péages et des gabelles : il en confia la gestion à un contrôleur chargé d'établir le « contre-rôle » de ces revenus pour le soumettre à la Chambre des comptes de Paris.

Le quatrième chapitre du livre est consacré aux « officiers delphinaux après le Transport ». Présentant les résultats d'une étude prosopographique, Anne Lemonde met en exergue l'hétérogénéité du profil des 217 officiers centraux qu'elle a pu identifier : 90 de ces 217 officiers ne furent en effet rémunérés que pour moins de dix jours de travail par an, tandis que 72 seulement d'entre eux étaient payés à l'année ou pour au moins 150 jours de travail par an. Par une étude plus fine, elle montre que ces chiffres masquent une forte évolution tout au long du demi-siècle qu'elle étudie.

Durant les trois premières décennies de la domination des Valois, l'administration centrale dauphinoise ne reposa que sur un groupe de 40 à 50 officiers, au sein desquels les très hauts officiers disposaient seuls d'un office annuel, les maréchaux ou les clercs et auditeurs des comptes étant par exemple payés à la journée. Pourvus dans leur grande majorité de charges temporaires, ces officiers se recrutaient dans la grande noblesse locale ou parmi les gradués dauphinois, qu'ils soient issus de la petite noblesse ou du milieu notarié. L'administration restait ainsi très locale : nombreux sous le principat d'Humbert II, les Lombards disparurent du gouvernement de la principauté après le « Transport », tandis que les Français qui avaient accompagné les gouverneurs et les trésoriers nommés en Dauphiné s'en repartaient bien vite sans y faire souche.

En renforçant et stabilisant les institutions dauphinoises, les réformes des années 1376-1379 eurent d'importantes répercussions sur les carrières des officiers. Le bailli de Viennois, dont les gages avaient oscillé entre 60 et 200 florins, vit ses revenus fixés au niveau de 80 florins par an à partir de 1375 : comme lui, les officiers dauphinois bénéficièrent d'une stabilisation de leurs gages, ce qui permit à la Chambre des comptes d'établir en 1402 un tableau général des gages par office. D'une manière plus générale, les offices tendirent à se professionnaliser, ce qui provoqua un recul du poids de la haute noblesse et un essor corrélatif du poids des juristes et notaires, tandis qu'une nouvelle génération d'officiers français s'installait à la fin du XIV^e siècle en Dauphiné où elle devait souvent faire souche. Constituant un milieu de mieux en mieux identifié et de plus en plus stable, les officiers reçurent en 1403 le privilège de ne pas être assujettis à l'impôt. Cette professionnalisation de l'administration dauphinoise fut toutefois d'une ampleur limitée, la grande majorité des châtelains restant recrutés parmi la noblesse locale, qui remplissait occasionnellement ces fonctions sans pour autant entamer de véritables carrières d'officiers.

Le cinquième et dernier chapitre est consacré à la naissance de l'identité dauphinoise dans le difficile contexte de la deuxième moitié du XIV^e siècle. Menacé de tous côtés et transformé en une forteresse assiégée, le Dauphiné ne dut son salut qu'aux efforts conjoints du gouverneur et des grands barons, mais aussi aux subsides que les contribuables du Dauphiné payaient désormais régulièrement, qu'ils soient établis sur le domaine ou sur les fiefs et alleux. Le contexte était propice pour que prenne forme, pour la première fois en 1388, l'assemblée des États du Dauphiné : Anne Lemonde s'est attachée à mettre en évidence sa longue genèse en soulignant l'importance de l'initiative du roi-dauphin, qui ne ménagea pas ses efforts pour organiser ses sujets dauphinois.

Le livre se termine par une étude des institutions judiciaires, dont le pouvoir alla en se renforçant. Après 1376, les compositions établies par les châtelains disparurent au profit des condamnations prononcées par les juges, tandis que le déclin du droit de grâce du gouverneur contribuait par le haut à renforcer l'autorité des juges dauphinois. Les nouvelles ambitions judiciaires du roi-dauphin se traduisirent dans les années 1360 par la nomination d'un inquisiteur au sein du conseil delphinal, tandis que le renforcement du pouvoir du Conseil aboutissait à la première grande vague répressive contre les Vaudois du Dauphiné dans les années 1380. Pour être patente, la mise en place de ce nouvel ordre judiciaire souverain rencontra toutefois d'importantes limites, puisque les barons et prélats parvinrent à échapper presque totalement à la justice delphinale.

Anne Lemonde termine son ouvrage en soulignant l'importance des premières années de la domination française dans la mise en place des institutions de la principauté et dans l'essor de l'identité dauphinoise. Son étude montre aussi la faiblesse du pouvoir delphinal, dont les institutions paraissent bien timides pour peu qu'on les compare à celles dont pouvaient alors disposer les dynasties comtales voisines de Provence ou de Savoie.

Laurent RIPART.

L'impôt au Moyen Âge. L'impôt public et le prélèvement seigneurial, fin XII^e - début XVI^e siècle. Actes du colloque tenu à Bercy les 14, 15 et 16 juin 2000, Philippe Contamine, Jean Kerhervé, Albert Rigaudière (dir.), Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, 3 vol. (I. *Le droit d'imposer*, II. *Les espaces fiscaux*, III. *Les techniques*), 974 p.

Les actes du colloque réuni à Bercy en juin 2000 rassemblent 26 communications, réparties en trois volumes et près de 1 000 pages. L'ensemble est édité avec soin, puisque, en plus des index, des cartes et des tableaux, les 11 débats qui suivirent les exposés sont transcrits intégralement et plusieurs pièces justificatives sont éditées. Les articles, introduits par un exposé de Jean Favier qui rappelle clairement quelques principes des finances médiévales, se concentrent sur l'espace français, du Nord au Midi ; avec toutefois des incursions dans des pays voisins. Malgré le nombre et l'ampleur des études, les répétitions sont rares car les approches sont délibérément variées. La répartition en trois volumes qui a été adoptée ne reflète ainsi que partiellement les thématiques envisagées.

Le prélèvement de l'Église est traité dans deux zones géographiques. Pour la France du Nord à la fin du Moyen Âge, Vincent Tabbagh dresse un état des lieux de l'ensemble des droits levés par les évêques sur les bénéfices. À côté des droits traditionnels de faible revenu (*synodaticum*, *circata*, *parata*, *demanda*, *débite*...), il note le développement des déports (prélèvement du revenu annuel d'une cure ayant fait l'objet d'une mutation) et des subsides caritatifs, tandis que la dîme échappe presque totalement aux évêques. La situation est différente dans le diocèse d'Albi étudié par Jean-Louis Biget, puisque, là, les dîmes constituaient l'essentiel du revenu épiscopal. La documentation laissée par les collecteurs pontificaux à l'occasion d'une vacance révèle comment elles étaient perçues en 1337. Dix clavaires et une multitude de fermiers (463 précisément), de toutes origines sociales, effectuaient les levées de céréales et du *chamarge* (ou « menues dîmes »), pesant sur le croît du bétail, la laine, le foin et le vin. Au final, le prélèvement était conséquent et la dîme acclimata véritablement la population à l'impôt.

Dans le domaine des fiscalités urbaines, Florent Garnier, servi par les remarquables archives de Millau (dont deux extraits de comptes sont édités), propose une étude très instructive du recouvrement des impôts et des fermes municipales. Son analyse d'un manuel de taille de 1380-1381 montre au plus près le travail du collecteur qui jongle avec les compensations et permet d'échelonner les versements. Albert Rigaudière, en traitant de la question de l'impôt sur la fortune, affronte aussi la virtuosité des fiscalistes. Il envisage les problèmes de définition des biens meubles et immeubles puis surtout comment, dans le cadre des villes, les fortunes étaient évaluées avec une précision variable selon les composantes du patrimoine (terres, meubles, rentes, bétail...). Au moment de la taxation, la marge de manœuvre des administrations était considérable du fait des abattements, des déductions et des tranches d'imposition. Dans l'ensemble, « les villes ont davantage fait preuve d'imagination et de créativité que l'État » (p. 284). Hannelore Pepke-Durix, à propos de la région dijonnaise à la fin du Moyen Âge, fait le bilan des sources fiscales urbaines et seigneuriales et les exploite pour cerner les mutations de l'économie. Ses résultats confirment des faits connus.

Les fiscalités princières sont abordées par une série de contributions. Michel Hébert propose une étude de cas : le subside de 1292 levé en Provence. Il présente toute la dimension politique de ce premier « subside gratuit » consenti par les sujets de Charles II d'Anjou et dont la levée entraîna de nombreux débats, en particulier sur la contribution des vassaux et des nobles. Pour le Forez à l'époque des ducs de Bourbon, Olivier Mattéoni décrit également la mise en place d'une fiscalité nouvelle. Louis II introduisit en effet le fouage consenti par la réunion des états, et le leva fréquemment, pour un montant élevé : ce « prince idéal » eut une politique fiscale à la hauteur de ses ambitions. Le barème de répartition s'établit de façon empirique en quelques années, puis fut soumis à des ajustements et des révisions au cours du XV^e siècle. Les sources sont moins propices pour cerner la politique de Jean, duc de Berry, dans son apanage. Françoise Michaud-Fréjaville montre cependant tout l'intérêt pour l'hôtel ducal des collectes de céréales permises par le vingtième des blés.

À propos du duché de Bretagne, la succincte mise au point d'Yves Coativy expose un fait important : la monnaie constituait un outil fiscal majeur, extrêmement rentable, puisque, en 1487-1488, le seul bénéfice net tiré des émissions de gros d'argent représente « 4,6 fois plus que le total fiscal annuel » (p. 724). Cette fiscalité est justement l'objet d'une étude de Jean Kerhervé qui exploite, et édite, un compte de fouage inédit de 1490 pour le diocèse de Saint-Brieuc. Cela lui per-

met de décrire « la réalité du travail de terrain d'un receveur » dans une période marquée par le poids de la guerre. Parmi les indices de solides pratiques fiscales, on peut noter le recensement des anoblis (123 individus anoblis depuis les années 1430) afin d'accorder des rabais aux localités. Ces traditions survécurent pour une large partie à l'intégration au royaume de France. La Bretagne était un pays de fouage, d'un grand intérêt financier pour le roi, alors qu'en Bourgogne le système fiscal reposait sur les aides et la gabelle du sel, et rapportait relativement peu au roi comme l'établit Dominique Le Page.

Pas moins de neuf autres articles concernent la fiscalité des rois de France selon des angles divers et parfois très neufs. Lydwine Scordia porte un regard aiguisé sur un « lieu commun fiscal » : l'adage « le roi doit vivre du sien ». Elle montre comment cette expression est en fait quasi absente des sources médiévales, et ne condamne au départ que les excès du droit de prise. C'est l'historiographie récente qui en a fait la formule consacrée exprimant l'idée, très commune, que le roi doit vivre de son domaine et s'en contenter. Philippe Contamine, en s'intéressant aux prélèvements des hommes de guerre (rançons, *appais*, souffrances...), aborde, comme il le dit, une « caricature de l'impôt à la fin du Moyen Âge, éclairante comme toute caricature » (p. 11). De fait, ce type de racket, pris en compte dans les négociations de paix, se généralisa dans la deuxième partie de la guerre de Cent ans à tel point qu'il justifia quelquefois, en compensation, l'établissement de la taille royale permanente.

Parmi les impôts royaux, Jean-François Lassalmonie a choisi de traiter l'un des moins connus, l'imposition foraine, qui représente une sorte de « casse-tête », selon son expression. Cette taxe sur les exportations, instituée en 1360, était le plus souvent associée aux aides et rangée dans les impositions extraordinaires mais on la considérait parfois comme un impôt ordinaire, intégré aux droits domaniaux. Difficile à percevoir, souvent fraudée par les marchands, son rapport était faible au regard des autres impôts royaux. L'impôt direct par excellence, le fouage, est l'objet d'une mise au point de la part d'Henri Dubois. Bien implanté en Languedoc, il ne se généralisa en Languedoïl qu'à partir de décembre 1363 (assemblée d'Amiens). D'emblée, on remarque un rapport « de un à trois environ entre les feux de fouage et les feux réels » (p. 679). Cette redoutable question des feux fiscaux est approfondie pour le duché de Bourgogne où l'on distingue feux serfs, abonnés et francs, et où des enquêtes permettent de suivre les fraudes, la révision des listes de feux et la répartition des cotes entre les habitants. Le principe du « fort portant le faible » a ainsi pour corollaire des cotes très inégales. Pour la même époque, Philippe Lardin se concentre sur la réaction des contribuables de Normandie face aux nouveaux impôts. Il revient sur les révoltes anti-fiscales de 1348-1351 et les célèbres *harelles* de 1382, avant de décrire le quotidien des levées d'impôts (emprunts forcés, mécanisme des fermes, demandes d'exemption ou de réduction). La pression fiscale était parfois telle qu'elle contraignait à l'exil...

Le thème du contentieux fiscal est bien traité par deux communications qui se répondent. Romain Telliez étudie, pour les XIV^e et XV^e siècles, les procédures devant la Cour des aides visant les officiers et les fermiers des impositions indirectes sur le commerce des marchandises. Adjudications frauduleuses, détournements de fonds, pots-de-vin, faux en écriture, pression des fermiers, mais aussi leur risque de pertes et les fraudes et rébellions des contribuables sont passés en revue, ce qui nous vaut d'apprendre de nombreuses subtilités du système fiscal. Katia Weidenfeld s'intéresse, pour sa part, aux incertitudes juridiques concernant la taille royale, et notamment au problème de la définition du domicile fiscal, au caractère

réel ou personnel de la taille et aux procédures de contestation de l'assiette de l'impôt.

Enfin, deux articles concernent les finances royales au temps des guerres d'Italie. Bernard Chevalier montre que, pour la première expédition, la royauté refusa délibérément de prévoir le coût de cette guerre de magnificence, et fit dans l'immédiat plus appel au crédit qu'à l'impôt, refusant d'accroître la ponction fiscale. Mais, contrairement aux idées reçues, la guerre ne fut pas d'un poids écrasant pour le royaume. Qu'en fut-il de la rançon de François I^{er} ? La contribution de tous les sujets était légitimée par le passé. Pourtant, Philippe Hamon présente une noblesse, ménagée mais néanmoins réticente à payer sa part. L'argent finalement recueilli ne peut faire oublier la sous-imposition de la noblesse.

Hors du cadre français, un échantillon des situations européennes nous est proposé. En s'intéressant à la fiscalité anglaise, Frédérique Lachaud comble une lacune de l'historiographie française. Nous apprenons ainsi qu'outre-Manche, entre 1188 et 1332, l'impôt royal par excellence fut un impôt de quotité pesant sur les biens meubles, selon un taux variant fortement (du 40^e au 6^e). Pour sa levée, on rédigeait dans chaque localité des estimés qui quelquefois ne se contentent pas d'évaluations globales mais inventorient véritablement le patrimoine mobilier. Cela nous vaut des éclairages précieux sur l'intérieur des maisons, le phénomène de thésaurisation et l'élévation du niveau de vie. Marc Boone se penche sur les rapports conflictuels des ducs de Bourgogne avec les villes des Pays-Bas. Les princes rencontrèrent une ferme opposition dans leur projet de taxer l'économie urbaine. Mais ils purent compter sur les tributs versés par les villes comme sanction de leurs révoltes, anciennes (du temps de Philippe le Bel) ou récentes. Dans l'Empire, une large partie des revenus des quatre princes-électeurs rhénans (archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, comte palatin du Rhin) reposait depuis le début du XIV^e siècle sur les tonlieux jalonnant le cours du Rhin. Ils contrôlaient la moitié environ de la vingtaine de péages. Friedrich Pfeiffer expose la coopération de ces princes pour fixer des tarifs douaniers communs et faire pression sur l'empereur afin de l'empêcher de concéder de nouveaux droits de tonlieu. Pour autant, le transport sur le Rhin, concurrencé par les voies terrestres, déclina au XV^e siècle.

La péninsule Ibérique bénéficie de deux études. Juan Carrasco Pérez examine d'un point de vue comptable les finances du royaume de Navarre à l'époque de Philippe le Bel. Il fait état de la modernisation et du renforcement de la fiscalité. Denis Menjot, au sujet du royaume de Castille, s'interroge sur les assises sociales de l'impôt. Outre le rôle constant des Cortès pour l'obtention des *servicios* extraordinaires, il souligne, à partir des Trastamare, l'ampleur des redistributions en faveur de la noblesse qui cumule les privilèges, les fiefs de bourse, les pensions, bref qui bénéficie largement du « festin fiscal ». Enfin, Giorgio Chittolini dresse un panorama du système fiscal complexe du duché de Milan. Il insiste sur les différences entre les villes et les campagnes, plus lourdement imposées. Signalons aussi son utile comparaison des finances de plusieurs États européens au XV^e siècle (p. 158).

Ce volume copieux symbolise bien le regain actuel de l'histoire de l'impôt. Il s'impose comme une référence indéniable dans les domaines de la fiscalité des rois et des princes à la fin du Moyen Âge, tant par ces apports sur la machinerie fiscale que sur la sociologie de l'impôt (avec, par exemple, le thème récurrent des fermiers). Les débats qui encadrent les articles en animent la lecture et ouvrent en outre plusieurs pistes de recherches.

Germain BUTAUD.

Urban Public Debts. Urban Government and the Market for Annuities in Western Europe (14th-18th Centuries), textes réunis par Marc Boone, Karel Davids et Paul Janssens, Turnhout, Brepols, 2003, 221 p.

Le colloque organisé à l'Université de Gand en novembre 2001, dont les actes sont réunis dans cet ouvrage, prenait place dans une série particulièrement dense de recherches européennes sur les finances publiques des villes médiévales et modernes (ainsi *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident médiéval)*, 3. *La redistribution de l'impôt*, D. Menjot et M. Sánchez Martínez (dir.), Toulouse, 2002). L'objectif propre de cette rencontre était d'aborder les liens entre les dettes publiques urbaines et l'histoire sociale et politique des villes d'Europe occidentale. Le recueil des 13 contributions présente ainsi quelques remarquables monographies sur la dette publique dans des villes qui se concentrent principalement dans l'espace flamand et néerlandais et dans la période 1500-1700.

Il s'ouvre sur une introduction en deux parties. La première, due aux coordinateurs de l'ouvrage, met clairement en perspective l'ouvrage et constitue un utile rappel des options historiographiques récentes sur une part longtemps négligée de l'histoire financière (M. Boone, K. Davids et P. Janssens). La seconde propose une synthèse originale sur les origines de l'endettement public urbain au Moyen Âge, qui met en exergue deux modèles : un endettement public urbain consécutif à l'émission de rentes publiques par les villes et destiné à financer des contributions à la politique militaire de la couronne ; un endettement consécutif à des emprunts forcés et destiné à financer la politique militaire de la ville (J. Tracy). Si l'on aura reconnu dans le second modèle les villes du nord de l'Italie du XII^e siècle, le premier décrit la situation des villes de la France de langue d'oïl au XIII^e siècle. Il s'agit d'ailleurs de l'unique contribution du recueil qui évoque le cas français. L'auteur établit, dans le prolongement des suggestions de Reinhold Mueller (*The Venetian Money Market. Banks, Panic, and the Public Debt (1200-1500)*, Baltimore, 1997), une corrélation entre la nature du régime politique, les formes de légitimation du pouvoir et le système d'endettement public : un régime de type monarchique, où le pouvoir urbain recourait à la légitimation royale, préférerait des prêts volontaires, sous forme de rentes, tandis qu'un régime de type républicain, où le pouvoir urbain puisait sa légitimité dans la commune, optait pour des emprunts forcés.

Les cinq contributions suivantes abordent l'incidence des dettes publiques urbaines sur la répartition des pouvoirs entre les niveaux local, régional et étatique, à partir des cas de la Couronne d'Aragon (M. Sánchez Martínez), Londres (V. Harding), Venise (L. Pezzolo), Amsterdam (W. Fritschy) et Rome (F. Piola Caselli). La première livre en particulier une synthèse très claire sur l'endettement public urbain en Catalogne et dans le pays Valencien aux XIV^e et XV^e siècles. Nourrie des travaux espagnols récents sur les riches archives royales et municipales des pays de la Couronne d'Aragon comme d'une connaissance intime de la fiscalité catalane médiévale, celle-ci souligne notamment le coût social de l'amortissement de la dette publique par l'accroissement de la pression fiscale et suggère la contribution de la dette publique à la crise économique et démographique des cités catalano-aragonaises. Les glissements de pouvoir entre les niveaux politiques induits par l'endettement public urbain sont illustrés par le cas des rapports entre Amsterdam, la province hollandaise et l'État (Espagne des Habsbourg puis République hollandaise), de part et d'autre de la Révolte de 1572. Après celle-ci, le financement de sa participation à la lutte commune a amené Amster-

dam à abandonner une part importante d'autonomie au profit de l'échelon régional. La gestion de la dette publique urbaine révèle que la République hollandaise était moins une ligue de 18 villes qu'une ligue de 7 provinces et que le processus de formation de l'État y a épousé la forme d'une centralisation au niveau provincial et non celle d'une décentralisation au niveau municipal.

Une deuxième section du recueil regroupe trois contributions consacrées aux marchés des rentes publiques urbaines (R. Van Schaik, H.-J. Gilomen et D. Morsa). La première est une monographie fondée sur l'examen des comptes municipaux de la ville de Zutphen entre 1400 et 1600. Elle serre de près l'évolution du niveau et de la composition de l'endettement public de cette ville de la Ligue hanséatique. Dès le XIV^e siècle, cette ville de quelques milliers d'habitants émit des rentes, payant des intérêts atteignant près de la moitié de ses dépenses annuelles au début du XV^e siècle, grâce aux revenus procurés par des taxes sur le commerce. La crise militaire et économique que traversa la région à la fin du XV^e siècle provoqua l'emballlement de ce système, que la ville mit un siècle entier à rétablir. Mais la résorption de l'endettement public coïncida alors avec l'appauvrissement et la dépopulation de la ville, cet exemple montrant qu'un endettement public structurel et substantiel, mais contrôlé, pouvait accompagner la prospérité locale. La contribution que H.-J. Gilomen consacre aux rentes publiques de Bâle au XV^e siècle est l'unique occasion pour le lecteur de ce recueil d'aborder le thème, négligé par ailleurs, de la répression de l'usure et de son incidence sur le développement des rentes publiques comme instrument de crédit. La dette de la ville de Huy au XVII^e siècle est ensuite étudiée par D. Morsa de façon exhaustive, dans ses causes (inélasticité du système fiscal, peur des révoltes antifiscales), ses formes, ses acteurs, son prix (formation des taux d'intérêt) et ses conséquences. L'auteur, comparant les taux d'intérêt exigés par les créanciers de la ville à l'inflation, montre combien la dette publique était onéreuse pour la ville. Elle réalisait, par le biais d'un impôt fondamentalement régressif, un transfert permanent de richesses au profit de ceux dont les privilèges empêchaient toute réforme du système. Cependant, abordant la difficile question des liens entre dette publique et marché du crédit privé, l'auteur refuse d'attribuer à la dette publique la responsabilité d'un sombre XVII^e siècle : ni un effet d'éviction à l'encontre du crédit privé, ni une influence sur les taux d'intérêt, ni un tarissement des capitaux ne sont attestés à Huy.

La dernière partie de l'ouvrage se focalise sur le public des acheteurs de rentes publiques, dans l'espace flamand et hollandais (Bruges, Dordrecht, Amsterdam) au XV^e siècle (L. Derycke, M. Van der Heijden, M. Van der Burg et M. 't Hart). À la fin du XV^e siècle, la large participation financière au marché des rentes publiques de groupes urbains divers, autour d'un noyau de gros créanciers locaux aptes à relayer les créanciers étrangers, montre la consolidation des structures politiques de la cité de Bruges. L'étude des crédiérentiers de Dordrecht et d'Amsterdam confirme l'idée que les premiers créanciers des villes étaient les patriciens locaux, animateurs de la vie commerciale et du gouvernement municipal. Elle révèle, en soulignant la part laissée au commun des artisans par l'émission de petites rentes, que le cofinancement de la dette publique entre élites et classes moyennes a pu être, au même titre que la participation à la défense, le ciment d'un sentiment d'appartenance à une communauté bourgeoise, d'un « humanisme civique ».

Julie MAYADE-CLAUSTRE.

I mulini nell'Europa medievale. Actes du Congrès international de San Quirino d'Orcia (Sienne, Italie) du 21 au 23 septembre 2000, édités sous la direction de Paola Galetti et de Pierre Racine, Bologne, Centro di studi per la storia delle campagne e del lavoro contadino (Biblioteca di storia agraria medievale, n° 21), Bologne, Cooperativa Libreria Universitaria Editrice, 2003, 372 p.

Les 18 contributions ici rassemblées explorent un thème de l'histoire économique et sociale mis en valeur sinon inventé par Marc Bloch dans les années 1930 et, visiblement, toujours très actif aujourd'hui : le développement de l'usage de la machine en Occident aux temps pré-industriels. Le panorama historiographique offert est conséquent, d'échelle largement européenne et de nature résolument pluridisciplinaire.

Présentées à l'occasion de la restauration des moulins toscans de Bagno Vignoni dont Didier Boisseuil relate l'histoire et le contexte (p. 351-358) et dont Giovanni Comi retrace l'historique de la réhabilitation (p. 369-372), les études évoquent aussi les moulins de Paris, de Beauvais et des rives de la Moselle, ceux des Pays-Bas et de la Pologne, de l'Italie lombarde et toscane, du Portugal et de l'Espagne tant musulmanes que chrétiennes. Tous s'efforcent de pratiquer, appellent au moins de tous leurs vœux l'approche conjointe des données scripturaires, iconographiques, archéologiques et patrimoniales, pour éclairer au mieux la diversité de ces usines à broyer, à battre, à fouler ou à scier, animées par l'eau des rivières, le flux des marées ou le souffle du vent, munies de roues horizontales ou verticales, les unes immergées fonctionnant en turbine ou animées par projection, les autres actionnées « par-dessus » ou « par-dessous », fixes ou suspendues, sur berge ou sur barge... L'ensemble de ces enquêtes révèle bien le chemin parcouru entre les premières intuitions et les dernières avancées de la recherche dans les domaines classiques de l'histoire des techniques, de l'économie, de la société et des structures politiques ; il ouvre aussi des perspectives nouvelles s'inscrivant dans le courant de l'histoire de l'environnement et des rapports société/nature.

Sous la plume notamment de Pierre Racine qui déroule un très pratique rappel historiographique « du moulin antique au moulin médiéval » (p. 1-15), et sous celle de Georges Comet qui souligne habilement la dimension idéologique de l'histoire des techniques comme sous-thème de l'histoire sociale (p. 17-33), on retrouve les tendances générales que Marc Bloch énonçait en 1935, que Dietrich Lohrmann reprenait et confirmait largement en 1985 et que les études actuelles ne font finalement que corriger ici et là. Grâce à la multiplication des fouilles archéologiques, la liste des sites antiques découverts s'est quelque peu allongée et les moulins de Barbegal, aux portes d'Arles, sont désormais moins isolés : l'implantation d'usines hydrauliques est désormais mieux attestée aux derniers siècles de l'Empire romain, quand s'efface le régime socio-économique fondé sur la force biologique animale et humaine. Cependant, l'expansion de l'usage de l'énergie « naturelle » reste bien médiévale, envisagée en deux sinon trois vagues. Pendant un temps, celui maîtrisé par les tenants de la « révolution de l'an mil », le premier moment fort de l'équipement des campagnes a été essentiellement attribué à la féodalité mais la position de Marc Bloch faisant des documents carolingiens des « textes tout bruissants de la chanson des roues de moulin » a retrouvé

aujourd'hui sa juste place ; elle est désormais légitimée par de savantes études, dont témoigne ici le texte de Paola Galetti (p. 269-286).

Quant au troisième mouvement, celui de la révolution urbaine et industrielle des XII^e-XIII^e siècles, il n'a jamais fait l'objet de doute tant il est évident dans la documentation. La maîtrise technique et politique des eaux contribue à assurer la croissance urbaine : à Paris dont Karine Berthier présente le cas (p. 217-232), comme à Beauvais dont Philippe Bourgès relate la réussite économique (p. 203-216), dans les cités lombardes de Luisa Chiappa Mauri (p. 233-268) comme dans le *contado* siennois de Duccio Balestracci (p. 287-302). L'usage de l'énergie hydraulique se répand dans tous les secteurs d'activité grâce à la diversification des dispositifs mécaniques par transformation du mouvement rotatif en mouvement alternatif, et c'est dans les moulins à fer qu'est inventé le « procédé indirect » dont Matthieu Arnoux montre le développement en Europe entre XIII^e et XVI^e siècle (p. 317-328), dont Marc Suttor révèle le détail dans les pays mosans liégeois et namurois (p. 55-86) et Maria Elena Cortese en pays siennois (p. 329-350). C'est alors que l'esprit d'innovation suscite à nouveau des traités théoriques et techniques dont Dietrich Lohrmann présente un exemple du début du XV^e siècle (p. 303-316).

Enfin, avec les cas flamand et ibérique, il est démontré que l'approche doit être aussi environnementale. Les moulins à vent hollandais présentés par Petra van Dam (p. 34-53) ont participé à la création du pays, de sa terre et de son paysage, de son histoire et de son écologie : ils sont les outils et les symboles de cette société des Pays-Bas qui se définit toujours avec et/ou contre l'eau. Au Portugal, selon les chiffres rapportés par Robert Durand (p. 87-101), il restait, en 1960, 10 000 moulins en activité : 3 000 à vent et 7 000 à eau, dont 5 000 à roue horizontale et 2 000 à roue verticale. Ils représentent sinon la réalité, du moins le reflet de la compétition en matière d'héritage culturel entre Islam et Chrétienté : d'un côté, une culture préférant les dispositifs horizontaux de faible investissement technique et rendement pour les intégrer à des systèmes agraires qui, pour être intensifs et complexes, restent attentifs à respecter le cycle de l'énergie renouvelable ; de l'autre, une culture privilégiant les outils les plus performants et les plus coûteux car engagée dans une dynamique de rupture avec la nature et d'innovation technique continue. La même attention aux rapports homme/milieu est portée dans les terres d'Espagne, avec Marià Martinez (p. 103-142) et André Bazzana (p. 143-174) qui, avec raison, militent par l'exemple pour une étude des interactions entre les machines hydrauliques et les régimes hydriques, la construction des paysages, les structures économiques et sociales.

Patrice BECK.

Jacques Paul, *Du monde et des hommes. Essais sur la perception médiévale*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2003, 285 p.

Les articles rassemblés dans ce volume offert à Jacques Paul par ses collègues de l'Université de Provence sont traversés par un thème commun que met en valeur le titre : la perception, l'usage des sens chez les hommes du Moyen Âge. Seul le plus récent des textes échappe à ce cadre. Pour autant, la réimpression de la « problématique générale » du colloque de Fanjeaux de 1999, *Église et culture en*

France méridionale (XII-XIV siècle), consacrée au « contraste culturel entre le Nord et le Midi dans la France médiévale », ne rompt pas la réelle cohérence du recueil. Au contraire, elle clôt heureusement, en une vue assez large, une série de 10 contributions bien délimitées mais extrêmement riches d'enjeux et de perspectives intellectuels. Chacun des articles, en effet, est une leçon de méthode, celle qui soumet une source à un questionnement précis étayé sobrement par une remarquable érudition.

L'analyse de la correspondance d'Alcuin met en exergue l'importance accordée aux peuples par le conseiller de Charlemagne dans sa perception des différences géographiques et ethniques. Ces peuples s'enracinent chacun dans une *patria*, terme revêtant une dimension politique certaine que la notion de *populus christianus* ne supprime pas, même si destin des peuples et morale sont, conformément à la philosophie politique carolingienne, étroitement liés. C'est vraisemblablement à partir d'un manuscrit carolingien qu'a été brodée la carte du ciel figurant sur le manteau de sacre d'Henri II aujourd'hui conservé au musée diocésain de Bamberg, représentation qui vise à affirmer le pouvoir religieux de l'empereur, roi et prêtre, davantage que son autorité universelle. Jacques Paul dénoue les fils de l'intrigue en fournissant certains indices d'identification du modèle, non la solution de l'énigme. La démarche est sensiblement la même dans l'étude de la « tapisserie de la Création » – broderie du début du XII^e siècle exposée à Gérone –, qui confronte les œuvres littéraires et théologiques, donnant une interprétation de la naissance du monde avec la scène centrale de la composition : vraisemblablement exécutée en Espagne sur un modèle grec, celle-ci paraît illustrer une opinion refusée par les Pères, la création de l'ange des ténèbres avant celle de l'ange de lumière, incluant ainsi « dans sa figuration, innocemment probablement, quelques filets de croyances hétérodoxes » (p. 156). En revanche, la représentation de Rome faite par Cimabue sur une fresque de la basilique supérieure d'Assise offre de plus fermes prises à l'analyse de l'historien et présente indubitablement une exaltation dynastique des Orsini. Autre paysage aux contours assurés, le récit des débuts de Clairvaux que propose Guillaume de Saint-Thierry dans la *Vita prima* incite pourtant Jacques Paul à débusquer, derrière la rhétorique exceptionnelle du biographe de saint Bernard, les anomalies de vocabulaire qui font douter de la réalité matérielle des faits évoqués et montrent que « l'idéologie dans cette affaire l'emporte sur l'histoire » (p. 183). Il s'est bien agi, ici comme dans les trois cas précédents, d'une didactique volontaire et maîtrisée visant à véhiculer un message religieux ou politique. Ces œuvres en disent donc davantage sur les stratégies idéologiques et la *transmission* que sur la *perception* proprement dite. Quant à la conception de la perception chez les intellectuels médiévaux, Jacques Paul en souligne les limites en se penchant sur certains textes qui concernent le son et l'audition aux XII^e-XIII^e siècles, en particulier la *Lectura* d'un maître ès arts anonyme issue d'un enseignement donné dans les années 1246-1247 : l'arrivée en Occident des traités d'Aristote, Avicenne et Averroès a des répercussions importantes, certes, mais elle incite à appliquer les théories générales de la philosophie du Stagirite au problème du son, démarche qui « tourne court et aboutit à une impasse » (p. 139).

À côté de ces études qui ressortissent plus spécifiquement à l'histoire culturelle ou intellectuelle, d'autres s'attachent à faire émerger des « structures mentales », sans céder à d'abusives généralisations ou simplifications. Ainsi Jacques Paul, dans son étude consacrée à la « dévotion populaire » dont Pierre de Morrone, pape sous le nom de Célestin V, fait l'objet dans la *Vita* que lui a consacrée Thomas de Sulmona, s'empresse-t-il d'emblée de préciser qu'il entend cerner « la réaction habituelle de la sensibilité religieuse la plus répandue » (p. 223). Le thème du salut

ou de la sanctification par la vue – d'un objet sacré ou d'un saint personnage – pousse notamment à délaissier le terrain doctrinal pour celui des racines psychologiques d'une dévotion et à souligner « la récupération chrétienne d'une pulsion qui ne l'est pas dans ses fondements » (p. 251). À l'opposé, l'expérience démoniaque, telle qu'elle est relatée dans le *De vita sua* de Guibert de Nogent, met en œuvre bien d'autres mécanismes que la seule reconnaissance visuelle, extrêmement floue dans les récits rapportés par Guibert en comparaison des descriptions du *sentiment* de la présence du démon. Le diable, souligne Jacques Paul, est un « schéma imaginaire » (p. 175) qui structure les expériences et transcende la frontière entre milieux savants et populaires. Les limites de cette distinction apparaissent d'ailleurs dans deux études dont la matière est fournie par l'enquête menée en 1308 pour la canonisation de Louis d'Anjou. L'une, consacrée à la façon dont les témoins perçoivent et expriment le temps, est un travail sur la mémoire de l'homme médiéval, mémoire qui « tient aux faits, pas aux chiffres » (p. 114). L'autre, communication au colloque de Fanjeaux de 1975, *La religion populaire en Languedoc*, est à la fois la plus ancienne du recueil, l'une des plus « actuelles » par certains de ses thèmes et, peut-être, dans quelques-unes de ses conclusions, celle qui offre le plus de prise à la critique. Associant l'enquête au *Livre des miracles* constitué dès la mise au tombeau du saint en 1297, « Miracles et mentalité religieuse populaire à Marseille au début du XIV^e siècle » contient en effet d'intéressantes pages sur les paroles d'invocation du saint (p. 210-220). Ces analyses sont à verser au dossier du lien entre la parole et le sacré, notamment à travers la question de la prière efficace ; à ce titre, contrairement à ce qu'écrit Jacques Paul, il s'agit d'un phénomène qui ne se réduit pas à « un fétichisme du mot, une superstition de la parole » (p. 218).

Ludovic VIALLET.

Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Le Seuil, 2004, 446 p.

L'ouvrage de Michel Pastoureau, consacré au symbolisme du Moyen Âge, rassemble une série de contributions à des colloques et d'articles, publiés au cours de ces dernières années, remaniés, ou bien encore inédits. Il est le résultat de trente années de recherche consacrées à des thèmes qui peuvent sembler étonnamment variés, depuis les procès d'animaux à la naissance des drapeaux, mais qui abordent tous une préoccupation centrale, celle du rôle du symbole dans la pensée médiévale.

L'introduction intitulée « Comment l'imaginaire fait partie de la réalité » résume bien les intentions de son auteur. Il s'agit, pour lui, d'approcher le mode de pensée et la sensibilité des hommes et des femmes du Moyen Âge à travers le prisme du symbole. Ce dernier fait partie de l'outillage mental de l'époque et, pourtant, il a été injustement traité par les historiens. Jusqu'ici, les ouvrages de vulgarisation sur le symbolisme médiéval ont été de faible qualité, versant dans l'anecdote ou l'ésotérisme ; une histoire sérieuse du symbole manquait cruellement.

Comme le souligne d'ailleurs Michel Pastoureau, l'histoire symbolique en tant que discipline reste à construire. Ce livre cherche à la définir en attirant l'attention du lecteur sur des notions de base, en défrichant quelques-uns de ses terrains de

prédilection au sein de cet immense champ de recherche et, pour finir, en cherchant à cerner les principaux modes de fonctionnement du symbole afin d'ouvrir de nouvelles pistes pour les enquêtes à venir.

Parmi les notions de base mises en avant, l'étymologie est essentielle à l'étude de la symbolique médiévale, qui devrait toujours commencer par l'étude du vocabulaire. Ainsi, au Moyen Âge, le nom dit la vérité de la personne ; la symbolique du nom propre est considérable dans la littérature et l'hagiographie. L'analogie est un autre principe essentiel ; le symbolisme médiéval se construit presque toujours sur une relation de type analogique entre deux mots, deux notions, la correspondance entre une chose et une idée, ou encore le lien entre le présent et le caché. Les procédés de l'écart et de l'inversion, dans les textes comme dans les images, sont eux aussi éminemment symboliques tout comme la rencontre de deux extrêmes ou le symbolisme de la partie pour le tout, comme la couronne pour le roi, l'arbre pour la forêt.

Ces procédés et ces codes construisent l'imaginaire médiéval. Cependant, rien ne fonctionne hors contexte, il faut à tout prix éviter les généralisations, souvent abusives, et comparer les documents entre eux.

La symbolique médiévale est marquée par un triple héritage : celui de la Bible, de la culture gréco-romaine et des mondes barbares que l'on retrouve à travers les grands thèmes choisis par Michel Pastoureau, comme celui de l'animal. L'historien y reprend le dossier des procès d'animaux au Moyen Âge en soulignant combien l'étude en reste peu avancée. Il s'intéresse aussi à la hiérarchie animale, soulignant le sacre du lion au détriment de l'ours, la dévalorisation du sanglier tout au long de la période. Le monde végétal possède aussi une histoire symbolique, une piste de recherche encore plus novatrice. La couleur est depuis longtemps l'un des domaines de prédilection de Michel Pastoureau. Il a montré qu'une histoire de la couleur est possible et s'interroge ici sur les évolutions du noir et du blanc, le métier de teinturier et les cheveux roux de Judas. L'emblématique fut l'un des premiers terrains d'étude de l'héraldiste et demeure l'un des axes principaux d'une histoire symbolique à travers la naissance des armoiries et des emblèmes nationaux. Michel Pastoureau s'intéresse également au jeu et aux prénoms.

Le vaste panorama qu'il brosse dans cet ouvrage s'achève par une promenade dans les œuvres littéraires de Jean de La Fontaine, Walter Scott ou encore de Gérard de Nerval dans lesquelles il scrute les résonances du Moyen Âge, non sans humour ni érudition.

Ce sont bien là deux maîtres mots de la démarche de Michel Pastoureau qui lui ont permis d'éblouir ses lecteurs depuis des années et que cette nouvelle somme vient compléter et lancer vers de nouvelles perspectives.

Sophie CASSAGNES-BROUQUET.

Jean Wirth, *Sainte Anne est une sorcière et autres essais*, Genève, Droz, 2003, 298 p.

La lecture d'un ouvrage de Jean Wirth est toujours un puissant stimulant à la réflexion, une réflexion qui va bien au-delà de la seule connaissance historique. L'auteur n'hésite pas à indiquer les cheminements de sa pensée, il s'amende, se

corrige, mais il n'éprouve aucune gêne à ouvrir la polémique et à s'opposer aux opinions bien établies.

Cet ouvrage consacré à l'histoire religieuse de la fin du Moyen Âge et surtout du début de l'époque moderne, plus particulièrement dans la sphère germanique, n'échappe pas à la règle. Dans l'introduction de ce recueil de six essais particulièrement denses, qui jalonnent un parcours intellectuel d'une grande honnêteté, l'historien n'hésite pas à se remettre en question. Il retrace ici le cheminement de sa pensée, depuis son doctorat d'histoire de l'art sous la direction d'André Chastel consacré aux thèmes macabres de l'art germanique, *La Jeune Fille et la Mort* paru à Genève en 1979, jusqu'à l'exposition qui a fait date, consacrée à l'iconoclasme, au musée de Strasbourg en 2001. Ces interrogations portent sur la notion de croyance et d'histoire religieuse ; elles ont conduit l'historien de l'époque moderne à s'intéresser à la période médiévale et, comme il le souligne lui-même, à ne pas traiter le passé avec condescendance et s'interroger sur ce qu'il va chercher dans le passé.

Le premier essai, « Libertins et épicuriens, aspects de l'irréligion en France au XVI^e siècle », se concentre sur le problème de l'incroyance ; à travers les personnalités de Henri Cornelius Agrippa et de Brunfels, Jean Wirth scrute les discours des contemporains sur le libertinage, un libertinage à la fois populaire et savant, issu d'une tradition libertine plus ancienne. La figure de sainte Anne et la mise en place contestée de son culte sont analysées dans « Sainte Anne est une sorcière ». Les particularités saisissantes d'œuvres comme la gravure sur bois de 1511 d'Hans Baldung Grien, le groupe sculpté d'Andrea Sansovino en 1514, la Trinité de sainte Anne avec saint Jean Baptiste du Rosso et la Madone au Chat de Jules Romain, l'amènent à démontrer comment sainte Anne est présentée comme une vieille sorcière et renvoie à l'établissement fort discuté de son culte en Occident à la fin du Moyen Âge et à son rejet rapide par les réformateurs au début du XVI^e siècle. « La naissance du concept de croyance, XII^e-XVII^e siècle » revient sur le thème central de l'ouvrage en se proposant de remonter jusqu'à la naissance du concept au Moyen Âge et en cernant son évolution à l'âge classique. Il oppose la foi, la *fides* médiévale, fondement de la société féodale sur laquelle sont basés tous les serments et les rapports d'homme à homme et de l'homme à la divinité, à la croyance.

Après la redécouverte d'Aristote, dans le contexte de l'essor des villes, la *fides* change de sens. La crise nominaliste dissocie l'univers naturel de l'univers surnaturel, devenus bien distincts avec chacun leurs lois propres. La *fides*, libérée de la raison, désigne une conviction fondée sur la science ou une opinion probable ; elle évolue donc dans le sens de « croyance ». Avec l'humanisme et la Réforme, on assiste à une redéfinition de la foi qui place au premier plan la confiance en Dieu et, au deuxième, la connaissance intellectuelle. Le terme de « croyance » se diffuse à la même époque et prend le sens de « comportement religieux » au sens large. Chez Montaigne, la croyance apparaît comme une opinion douteuse, mais socialement indispensable. L'opposition entre foi et croyance trouve son apogée chez Pascal. Le vocabulaire de la croyance est aussi celui de la tolérance ; les croyances, ce sont celles des autres. Utiliser la notion de croyance, c'est en quelque sorte une façon pour l'historien de juger celles des temps passés et de ne pas remettre en cause ses propres présupposés.

Jean Wirth poursuit sa critique des comportements irréflectés des historiens envers le passé dans l'essai intitulé « Contre la thèse de l'acculturation ». Il y met à mal un des fondements de l'histoire sociale et culturelle et, en particulier, le concept d'acculturation repris par certains historiens de l'époque moderne aux

anthropologues. Il part d'un présupposé : les élites posséderaient une culture savante qu'elles chercheraient par tous les moyens à imposer au reste de la société. À travers des exemples précis comme ceux de la prédication de la fin du Moyen Âge et de l'iconoclasme de la Réforme, il démontre brillamment que les choses ne sont peut-être pas aussi simples. Le même regard critique s'applique, dans « Quelques publications récentes sur Luther », aux biographies du grand homme. Enfin, dans « Théologie et pratique de l'image sainte à la veille de la Réforme », Jean Wirth revient sur un thème qui lui tient à cœur, celui du statut de l'image depuis les débuts du christianisme jusqu'à la Réforme.

Même si la critique est parfois rude et « iconoclaste », elle est toujours placée au cœur d'une démarche qui cherche à pousser l'historien dans ses derniers retranchements, une exigence qui fait de la pensée de Jean Wirth une source de réflexion inépuisable.

Sophie CASSAGNES-BROUQUET.

Valentin Vazquez de Prada, *Felipe II y Francia. Política, Religión y Razon de Estado (1559-1598)*, Pampelune, EUNSA, 2004, 517 p., préface de Pierre Chaunu.

Ce livre est le fruit d'un très long travail que l'auteur, excellent connaisseur de notre langue, avait entrepris depuis bien des années. Il est fondé avant tout sur les sources manuscrites conservées à *Simancas (AGS)* et qui sont archivées dans la série *Estado* sous la cote K. Les neuf dossiers, classés par ordre chronologique, doivent cette cote inhabituelle à Simancas au maintien du classement effectué par les *Archives nationales de France* qui conservèrent ces documents de 1810 (date de leur confiscation par Napoléon) jusqu'en 1942, date de leur rétrocession par le gouvernement de Vichy. Il s'agit des minutes de la correspondance de Philippe II avec ses ambassadeurs à Paris et des dépêches de tous les ambassadeurs en poste à Paris durant la période. À la consultation de ces documents essentiels, l'auteur a ajouté, outre celle de la série *Estado* pour les relations avec les Flandres, celle d'autres sections de *Simancas*. D'autre part, l'auteur a exploré à la *Bibliothèque nationale de France* la totalité du fond français qui conserve la correspondance des ambassadeurs français en Espagne pendant la période de référence : L'Aubespine, évêque de Limoges ; Jean Évrard ; Fourquevaux ; Mortemart de Saint-Gouard ; Longlée.

Bien entendu, l'auteur n'a pas le moins du monde négligé les œuvres imprimées. S'il recourt plusieurs fois à Mariéjol, sa bibliographie est à jour et n'ignore pas plus les auteurs anglo-saxons (Geoffrey Parker, Keith Cameron, John-M. Davies, etc.) que les français (Ivan Cloulas, J.-M. Constant, Denis Crouzet, etc.), les Italiens, les Belges ou les Allemands.

L'importante « partie introductrice » (*Artisans et exécutants de la politique philippine*), p. 1-99, est précisément justifiée par la qualité du personnel diplomatique espagnol chargé des affaires françaises. L'auteur estime (p. XX) que « dans l'histoire des relations internationales il n'y eut jamais de diplomates d'une telle activité et qui soient parvenus à créer de réseaux d'espionnage aussi denses, et qui aient rédigé des dépêches... si riches en informations et opinions personnelles sur les événements quotidiens et les attitudes des principaux personnages du pays ».

Aussi V. V. P., après avoir rappelé le rôle des conseillers les plus écoutés de Philippe II : Ruy Gomez de Silva et le duc d'Albe, le plus influent à propos des

affaires de France, jusqu'en 1567, le cardinal de Espinosa de 1567 à 1572, le cardinal Granvelle de 1577 à 1592, enfin Cristobal de Moura et Juan de Idiaquez à partir de 1592, a-t-il présenté chacun des ambassadeurs, défini leur rôle et analysé leur réseau propre qui récupérait souvent des éléments du réseau précédent. Parmi les six ambassadeurs espagnols qui se succédèrent à Paris de 1559 à 1598, peut-être convient-il de distinguer les plus remarquables : Frances de Alava (1564-1571), auteur d'une précieuse *Relation des choses de France*, rédigée en 1572 ; Diego de Zuñiga y Benavides (1571-1577), Bernardino de Mendoza (1584-1591). Mais les autres n'étaient pas des seconds rôles. D'autre part, il faut signaler le rôle important, de 1571 à 1587, du secrétaire d'ambassade Diego de Maldonado, homme de confiance, malgré son très jeune âge, de Diego de Zuñiga qu'il suppléa plusieurs fois pendant ses maladies, et que ses successeurs conservèrent jusqu'à son départ pour Naples.

Les ambassadeurs se procuraient des informations utiles grâce à leurs entretiens avec les gens de la cour ou de grands personnages, tel le cardinal de Lorraine, mais ils avaient leurs agents, dont certains ont « duré » longtemps : ainsi, Antonio de Almeida, Jérôme Gondi, valet de chambre de Catherine de Médicis, et Hernando de Ayala. Mais ils n'étaient pas toujours fiables. Gondi joua parfois un double jeu et Ayala était un personnage trouble que l'ambassadeur Juan de Vargas Mexia fit arrêter. Parmi les autres agents « espagnols », signalons Scipione Sardinini, homme d'affaires lucquois, et le prieur de Vercelli, aumônier de la reine mère, qui furent utilisés par Frances de Alava ; les nombreux agents portugais de l'ambassadeur Juan Bautista de Tassis (Miguel Vaez Bem Telhado, Duarte de Castro, Alvaro Mendez, Antonio Escobar). Mendoza parvint à acheter des informations à l'ambassadeur anglais à Paris, sir Edward Stafford, par l'intermédiaire d'un catholique anglais réfugié à Paris, Charles Arundel.

Les ambassadeurs utilisaient évidemment des courriers, ordinaires et extraordinaires. Ceux-ci furent parfois interceptés et leurs dépêches confisquées par ordre de Catherine de Médicis, même hors du territoire français (en Piémont, par exemple). Antonio de Almeida, porteur de dépêches de Philippe II, fut, lui, arrêté par les huguenots près de Tours en 1562 et le courrier saisi. Les protestations espagnoles demeurèrent sans effet.

Cette partie introductive rend plus facile à suivre le propos de l'auteur tout au long des trois parties de l'ouvrage : 1 / « La lutte pour la tolérance religieuse. Raison d'État contre politique catholique (1559-1576) », 2 / « Henri III débordé. Philippe II et la Ligue catholique (1576-1589) », 3 / « La Lutte pour la Couronne (1584-1598) ». Car il s'agit d'une situation d'exception créée par l'état de la France livrée aux guerres de Religion et sur le trône de laquelle se succèdent des rois faibles de caractère ou dépourvus de moyens (tel Henri III), sous le contrôle de Catherine de Médicis, reine mère habile et énergique mais confrontée à des difficultés extrêmes. En outre, la relation France-Espagne est compliquée par les interférences de problèmes d'une grande importance. La tentative de colonisation française en Floride, encouragée par Coligny (1564-1566), peut être considérée comme un problème accessoire (p. 158 et 168). Il n'en va pas de même de la révolte des Pays-Bas à partir de 1566 qui absorbe une part notable des disponibilités financières et militaires de l'Espagne ; de la succession de Portugal (1578-1580), à l'occasion de laquelle Catherine croit pouvoir se venger des ingérences continuelles de Philippe II dans les affaires de France ; de la préparation et du déclenchement de l'entreprise espagnole contre l'Angleterre, dite de l'*Invincible Armada* (1588). Enfin, après l'assassinat d'Henri III (1589), le problème de la succession au trône de France intéresse directement Philippe II qui espère faire de sa fille Isabelle-

Claire-Eugénie (née de son union avec Élisabeth de Valois, fille d'Henri II) une reine de France. Cette question domine la troisième partie.

Les analyses de l'auteur font bien comprendre l'originalité de la situation fondée sur le déséquilibre de la relation. Du côté de l'Espagne, un seul monarque, Philippe II, à la tête d'un pays exempt de graves crises intérieures, à l'exception de la guerre de Grenade (1569-1570), puissance militaire reconnue et qui dispose des ressources procurées par l'argent américain. Du côté de la France, plusieurs règnes, et le temps d'une minorité qui suppose une régence : François II, éphémère souverain, minorité de Charles IX, règne du même, puis règne d'Henri III, enfin crise de succession sur fond de guerre civile. Cette guerre finale n'est que la dernière des guerres de Religion marquées par les affrontements violents entre catholiques et huguenots. Pendant toute cette période, Philippe II, informé et conseillé par ses diplomates, propose et fournit des armes, des soldats, des subventions (par exemple, 10 000 écus au duc de Guise en 1583, les subventions à la Ligue). L'influence, la pression d'un pays sur l'autre, s'effectue constamment dans le même sens.

Sans doute la présence continue de Catherine de Médicis donne-t-elle une certaine cohérence à l'exercice du gouvernement mais Catherine est souvent mise en difficulté par les initiatives de Charles IX ou d'Henri III et doit alors parer au plus pressé. Telle est sans doute l'origine immédiate de la Saint-Barthélémy, la désastreuse expédition de Genlis aux Pays-Bas, voulue par Coligny, avec l'accord de Charles IX ayant convaincu la reine mère qu'il fallait éliminer l'Amiral, afin d'éviter une guerre avec l'Espagne. Car les chefs huguenots, Coligny en tête, ne cessaient depuis 1571 de pousser Charles IX à une action armée contre l'Espagne aux Pays-Bas. On sait que la nouvelle de la Saint-Barthélémy arracha à Philippe II son masque d'impassibilité et provoqua même d'étranges accès d'hilarité (p. 212-220).

Philippe II exerce une pression continue sur les gouvernements de la France pour qu'ils pratiquent une politique de rigueur à l'égard des protestants, dans le sens de celle dont il était convenu avec Henri II lors de la paix de Cateau-Cambrésis. Après chaque édit les dépêches des ambassadeurs donnent le ton. Philippe II croit un temps la partie gagnée après la Saint-Barthélémy. Mais la formation du parti des *Malcontents* qui se donnent pour chef le duc d'Alençon, qui se rapprochent des huguenots et de Guillaume d'Orange lui crée de nouvelles difficultés. Pendant plusieurs années, ses diplomates doivent travailler à la dissolution du parti des *Malcontents*.

La formation de la *Ligue*, dans laquelle l'ambassadeur Mendoza a pu jouer un rôle notable, apparaît au contraire comme une grande chance pour Philippe II, d'autant qu'Henri de Guise est alors très populaire. Le peuple catholique exige la continuation de la guerre contre les huguenots et la Ligue obtient d'Henri III l'exclusion de la religion réformée, par le traité de Nemours et l'édit du 18 juillet 1585. Les négociations entre les diplomates espagnols, les *Seize* qui mènent la Ligue et les Guise se renforcent. La Journée des Barricades (12 mai 1588) semble garantir la force de la Ligue à Paris.

Mais l'assassinat du *Balafré* sur ordre d'Henri III est un coup dur pour la politique de Philippe II. Cette « exécution » crée à Paris et dans plusieurs villes un climat révolutionnaire allié à une exaltation religieuse exceptionnelle. L'exécration du roi s'exaspère lorsque celui-ci s'allie à Henri de Navarre et aux huguenots afin de réduire Paris. Le 1^{er} août 1589, Henri III est assassiné à son tour.

Après la mort d'Henri III, la préoccupation majeure de Philippe II devient la succession de France. Henri de Navarre (ou de Bourbon) multiplie les déclarations conciliantes à l'égard des catholiques, et le chef de la Ligue, Charles de Guise, duc

de Mayenne, observe une attitude ambiguë. L'ambassadeur Mendoza, qui ne recevra que dix jours plus tard les instructions de Philippe II, doit improviser. Compte tenu de la captivité du cardinal de Bourbon, et sans contester ses droits, il agit en accord avec un fort parti de Ligueurs en faveur de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie qui, de l'avis de tous, devrait épouser un prince français, afin de contourner la loi salique. Ce comportement de Mendoza fut approuvé par Philippe II qui multipliait les consultations à propos des droits de sa fille à la succession de France. Mais il fallait compter avec les réserves de Sixte-Quint.

Dès lors, l'auteur étudie les efforts désespérés de Philippe II et de ses diplomates pour contourner tous les obstacles qui s'opposent à l'avènement de l'infante au trône de France, en jouant de promesses, de subventions et des interventions militaires. Ils cherchent à obtenir la reconnaissance de Philippe II comme « Protecteur » mais Sixte-Quint s'y oppose, ce qui encourage les chefs de la Ligue dont Mayenne à éluder tout engagement envers Philippe II. Celui-ci gagne du temps en obtenant grâce à Alexandre Farnèse la levée du siège de Paris par le Béarnais. Mais, en dépit de l'appui du nouveau pape, Grégoire XIV, et d'une nouvelle intervention réussie de Farnèse à Rouen, les propositions espagnoles aux États généraux (1593), faites sur instructions de Philippe II, furent repoussées, la loi salique étant invoquée à nouveau (p. 394-410). Et le triomphe final d'Henri de Navarre suscita une nouvelle guerre franco-espagnole achevée par le traité de Ver vins. Philippe II, comme le reconnaît l'auteur, n'avait pas atteint ses objectifs. Ver vins était un retour au point de départ. Cependant, la politique espagnole a pu contribuer à la perpétuation d'une France catholique.

L'extrême complexité de la période étudiée, les cascades événementielles imprévisibles, les revirements politiques de nombreux personnages, le langage parfois abscons, voire métaphorique des sources ont mis à dure épreuve la patience et la perspicacité de l'auteur. Il a eu l'immense mérite de rendre intelligible une période de bruit et de fureur.

Bartolomé BENNASSAR.

Robert Muchembled, *Passions de femmes au temps de la reine Margot, 1553-1615*, Paris, Le Seuil, 2003, 281 p.

« Pourquoi tenter de reconstruire le passé ? », se demande Robert Muchembled dans l'introduction (« L'invention du Moi féminin ») de ce livre destiné à un public large. La réponse à cette question ne peut être trouvée qu'après avoir parcouru ces pages denses où sont minutieusement reconstituées des histoires d'anonymes, grâce à l'assemblage de pièces d'archives qui sont autant de morceaux d'un puzzle complexe. Robert Muchembled préfère évoquer son métier comme le « patient travail de ravaudage d'une trame définitivement déchirée par le temps ». La technique est délicate, elle l'est plus encore lorsqu'il s'agit de restituer des mentalités, des univers intimes et des consciences individuelles. L'historien a voulu revenir au XVI^e siècle, moment fondateur, selon lui, de la naissance d'un mythe : celui du Moi et du Sujet-Roi, et explorer la part la moins accessible : l'Ego féminin. Le XVI^e siècle serait le terrain idéal pour traquer les formes de la mise en place de ce grand mythe, parce que « les normes et les valeurs sont alors très exactement définies, souvent rigoureusement appliquées. Il est aisé de décrire en détail les misères de l'homme, plus encore celles de la femme, en suivant de près les

textes de loi ou le cheminement des encadrements judiciaires ». Les annales judiciaires constituent des sources de premier plan car « le tribunal est une interface entre les idéaux élaborés par une civilisation et chaque créature déviante qui n'a pas su ou pu s'adapter aux lois et aux principes en vigueur ». L'objectif est d'interroger l'imaginaire collectif à la recherche de « matrices culturelles » – à savoir, les systèmes symboliques qui forgent des modèles de narrations et d'explications. Au croisement de l'individuel et du collectif, l'ouvrage veut lancer des pistes de réflexions sur la condition féminine. Il est bâti d'une façon particulièrement originale puisque les deux premiers chapitres cernent l'image de la femme au XVI^e siècle et donnent les éléments du substrat collectif qui permettent ensuite de comprendre les différents récits regroupés en cinq épisodes : la recherche de l'âme sœur, les joies du mariage, l'infidélité, la solitude, les sept commandements.

Le premier chapitre est consacré à la première française ayant rédigé ses Mémoires, la reine Margot (« Margot l'indomptable »). Celle qui fut la « fleur des Valois », célébrée par les poètes Jamyn, Ronsard, Desportes, Belleau et beaucoup d'autres, a connu un destin tragique. Mariée à l'un des chefs du parti calviniste, elle devient un instrument politique pour les deux camps et ne parvient jamais à se forger une autonomie véritable. Elle fait systématiquement les mauvais choix, si bien que l'on peut parler de « conduite d'échec », renforcée par le malheur de n'avoir pas eu d'enfant du roi son mari. Vers la fin de sa vie, elle entreprend de parvenir à la normalité par le biais de l'écriture. Le trait saillant du récit est le formidable orgueil de cette princesse frustrée qui dessine, en creux, le modèle de la grande reine qu'elle aurait pu être. Margot a découvert son Moi à la suite d'une fracture qui l'a marginalisée.

Le deuxième chapitre (« Au malheur des dames ») propose de parcourir la longue galerie des représentations féminines et la place réservée aux femmes dans la société de l'époque. La période des guerres de Religion fut celle du développement d'une vision masculine de plus en plus inquiète à propos du sexe opposé. Les relations entre sexes sont des relations de pouvoir qui s'insèrent dans des relations sociales plus larges fondées sur des différences de naissance, de statut, de richesse, voire de capacité. La femme est réputée indocile, imprévisible parce qu'elle est conduite par ses passions. Le mariage permet aux hommes d'exercer un contrôle sur cet être naturellement rétif en le cantonnant à la procréation. Le droit et les mœurs n'ont cessé de renforcer le pouvoir des hommes, ce dont les tribunaux témoignent en multipliant les procédures intentées contre les femmes qui transgressent les normes, le plus souvent des femmes seules, ne bénéficiant ni de la protection d'un père, ni de celle d'un frère ou d'un mari. Le Parlement de Paris fournit un excellent terrain d'étude par l'étendue de son ressort et la possibilité de faire appel devant lui des sentences des tribunaux inférieurs. La Conciergerie reçoit 12 % de femmes en 1567 (soit un nombre de 110), contre 20 % en 1623 (soit un nombre de 132). Le Parlement agit généralement dans le sens de la modération des décisions prises en première instance. Dans le cas de sorcellerie, dont le paroxysme se situe entre 1580 et 1625, il ne confirme que 9 % des sentences de mort (soit une centaine). La criminalité féminine se divise en deux types : le premier est l'atteinte aux personnes et aux biens. Les crimes de sang représentent un tiers du total ; le vol, un quart. Le deuxième type de déviance comprend les transgressions sexuelles et les affaires de mœurs (16 à 18 % des poursuites).

Les cinq chapitres suivants sont des présentations d'affaires de justice et de sentences des tribunaux, lorsqu'elles ont été conservées. Elles se lisent comme des histoires romanesques derrières lesquelles l'historien s'est volontairement effacé « afin de laisser place à des scènes de vies hautes en couleur, à des actrices qui portent en

elles des univers entiers, jetés en quelques pages, en quelques mots, sur un papier, un parchemin, ultime et fragile témoin de leurs irrépressibles passions ». Le troisième chapitre (« Chercher la femme, trouver l'âme sœur ») rend compte de six stratégies maladroites pour séduire, épouser ou se faire épouser. Le quatrième chapitre (« Toutes les joies du mariage ») montre dix histoires matrimoniales curieuses. Par exemple, un mari, qui a tué son épouse devenue lépreuse, est condamné par le prévôt de Compiègne à être pendu. Ayant demandé sa grâce directement au roi prétextant que son épouse « enflammée de chaleur à cause de la lèpre, voulant de fait et de force contraindre le pauvre suppliant de coucher avec elle pour le gâter », il obtient son pardon. En revanche, dans maints autres cas, les mauvais traitements infligés à une épouse sont intolérables aux yeux des magistrats. Souvent, le verdict est inconnu. Et quand bien même les procédures, relevant de mentalités hors de notre rationalité, ne disent que peu de choses sur la condition féminine. Soumis à la torture par l'eau, l'accusé qui résiste et n'avoue pas est déclaré innocent ; s'il avoue, c'est qu'il est coupable. Dans bon nombre de cas, les femmes résistent mieux que les hommes et recouvrent leur liberté. Le cinquième chapitre évoque les infidélités (« infidèles ») et la clémence des cours pour un mari trompé qui tuerait sa femme et son amant, tandis que la femme, au contraire des maris bafoués, n'a aucun intérêt à reconnaître un éventuel crime. Dans ce domaine, les filles doivent rester discrètes et dociles. Le sixième chapitre explore les situations criminelles liées à la solitude (« les solitaires »). Les orphelines, les servantes, les veuves sont des proies sexuelles particulièrement vulnérables, mais le viol n'est reconnu que si un témoin a entendu la victime crier. Une femme honnête se doit donc d'éviter d'être attaquée ; le fait qu'elle le soit montre qu'elle est une femme de mauvaise vie. Enfin, le dernier chapitre évoque les criminelles les plus odieuses selon les tribunaux de l'époque (« les réprouvées ») : les femmes accusées d'infanticide, de relations homosexuelles, sodomiques, bestiales ou incestueuses. L'ouvrage se clôt sur les questions de sorcellerie et les cas de possession qui ont secoué, en 1614, le couvent cistercien d'Oisy-le-Verge en Artois. Plusieurs moniales sont accusées de sorcellerie par quelques consœurs. Deux sont livrées au bras séculier par le vicaire général cistercien aux Pays-Bas et brûlées. L'affaire prend alors une proportion gigantesque, d'autant que les Archiducs ont recommandé aux gens de loi de se montrer impitoyables en la matière. Les dénonciations pleuvent, prétexte à une lutte de pouvoir entre les abbés chargés de la purification du couvent, tandis que les parents des accusées incarcérées, appartenant à la bonne noblesse locale, s'émouvent. L'affaire va de rebondissements en rebondissements, en passant par la libération des accusées en 1616, jusqu'à la complète réhabilitation en 1619 des deux suppliciées de 1614. C'est que, à cette époque, la femme qui, au prix d'indicibles souffrances, a fini par triompher de la chair et du diable est l'image éclatante de la victoire de la foi sur l'ordre de la nature.

Agnès WALCH.

Lucien Bély (sous la dir. de), *La présence des Bourbons en Europe, XVI^e-XXI^e siècle*, Paris, PUF, 2003, 388 p.

Séparations, divorces, mariages civils, arrestation à la frontière, prison, dilapidation, ruine, querelles fratricides, les Orléans n'intéressent même plus *Paris-Match* ou *Gala*. L'actuel roi d'Espagne sauve heureusement l'honneur perdu. Il n'est pas

surprenant que la greffe espagnole des Bourbons bénéficie d'une place de choix dans cet ouvrage qui recueille les contributions d'une journée d'études de Paris IV en décembre 2000, trois siècles après l'accession d'un Bourbon au trône d'Espagne. Les Bourbons-Parme sont absents, les Deux-Siciles évoqués seulement par leurs encouragements à la vaccination anti-variolique, technique médicale apportée par le médecin de la marine anglaise qui avait sauvé la famille royale en 1798. Une pieuse tradition affirma que c'était l'humeur vaccinale prélevée sur les bras des infants qui servit à répandre le vaccin..., la médecine au secours de la théorie du sang (Y.-M. Bercé).

Avant 1700, il n'y a qu'une maison de Bourbon, auréolée de la sainteté de Louis IX, maculée par la félonie du Connétable, installée sur le trône autant par les lois de succession que grâce à l'habileté manœuvrière et l'intelligence d'Henri IV (Lucien Bély). Les Bourbons furent héritiers des Valois en poursuivant le projet d'abaisser les Habsbourg ; cette constante politique jusqu'au renversement des alliances ne doit pas cacher les projets d'entente entre France et Espagne au XVI^e siècle, au nom de la solidarité catholique, solennisés par des mariages entre les dynasties (Alain Tallon). Si Henri IV afficha son catholicisme, il n'en conserva pas moins les alliances protestantes, façon de maintenir un équilibre européen qui trouva sa forme dans le « Grand Dessein » d'une première « Europe des Quinze » (Bernard Barbiche). Au XVII^e siècle, en dépit des mariages de 1615 et 1659, l'hostilité fut constante entre France et Espagne ; au temps de la guerre couverte, elle fut le fait des espions qui utilisèrent chantage et corruption ; de 1595 à 1665, il y eut à Madrid une charge d'*espia mayor* (Alain Hugon). La question de la succession d'Espagne, posée dès 1665, les diverses solutions et traités de partage sont rappelés par Jean Bérenger, tandis que Klaus Malettke montre bien que c'est par référence à cette hypothèque que le concept d'équilibre européen devint la norme politique d'un système multipolaire d'États. Le testament de Charles II est autant le résultat des luttes de clan qui se livrèrent autour de ce fantôme de roi, au cours desquelles le cardinal de Portocarrero eut un rôle éminent, que d'une longue maturation des mentalités (qui nécessiterait une étude), qui fit que l'ennemi héréditaire se mua en sauveur de la monarchie madrilène (Marie-Françoise Maquart).

Philippe V dut conquérir militairement son royaume. Grâce aux *Commentaires* de Vicente Bacallar y Sama, marquis de San Felipe, nous suivons les armées dans la péninsule et l'utilisation de la cavalerie légère, renforcée sous Charles II, dans une guerre de mouvement où sièges et batailles rangées furent rares (Jean-Paul Le Flem). La fin du conflit intervint à Utrecht en 1713, « brochette de conventions particulières » qu'un tableau annexe très utile décline selon la double entrée des pays ennemis concernés (Grande-Bretagne, Prusse, Provinces-Unies, Savoie, Portugal) et des matières traitées (paix, amnistie, prisonniers, souveraineté, cessions territoriales, places fortes, navigation, commerce, justice et droit des gens, confirmation de traités antérieurs, liberté religieuse, reconnaissance des biens, signatures, ratification et entrée en vigueur, garanties) (Isabelle Richefort et Jean-Yves Kind). Philippe V fut reconnu internationalement. Quel roi fut-il ? Jean-François Labourdet apporte des nuances à la légende noire d'un souverain neurasthénique, sinon dément, soumis sexuellement et politiquement à ses épouses. L'abdication de 1724 demeure mystérieuse. Le résultat patent de l'installation à Madrid fut la fin de l'hostilité séculaire entre France et Espagne, hormis la courte guerre pendant la Régence. Le XVIII^e siècle connut des pactes de famille entre Versailles et Madrid, celui de 1733 lors de la guerre de succession de Pologne contre les ambitions de Charles VI, celui de 1743 en pleine guerre de succession d'Autriche, et, après l'effacement de l'alliance sous Ferdinand VI, celui de 1761 qui répondait à

l'équation simple : France + Espagne = Grande-Bretagne. Il s'agissait de s'opposer à l'expansionnisme colonial britannique. Officiellement Choiseul disait l'alliance espagnole fondamentale ; en privé, il avouait qu'en temps de guerre l'Espagne était un corps mort et que l'utilité de l'alliance était d'ouvrir l'empire espagnol aux intérêts commerciaux français et, en cas de conflit, de détourner une partie des forces anglaises. Ce déséquilibre entre les partenaires fut dénoncé par Aranda, ministre de Charles III : la France ne souffrirait pas le rétablissement de l'Espagne au-delà de ce qui suffirait à l'aider dans ses difficultés (Maria Victoria Lopez et Cordon Cortezo, Hamish Scott).

La Révolution amena l'exil des Bourbons de France et leur assez lamentable errance à travers l'Europe, Coblenz, Hamm, Blankenburg, Mitau, Varsovie, Kalmar, Blankenfeld, Mitau à nouveau, Hartfeld enfin en Angleterre pour le comte de Provence, les États-Unis et Palerme pour le duc d'Orléans... Tout s'écroule, l'armée des émigrés est battue et dispersée, le comte d'Artois mène son propre jeu, les souverains européens sont méfiants, Pie VII couronne l'usurpateur... Mais celui qui se proclama roi à la mort du Dauphin n'avait jamais cessé de croire que la Providence divine l'avait élu et que, selon le mot de Chateaubriand, « il était roi partout, comme Dieu est Dieu partout » (Philippe Boutry). Louis XVIII n'avait rien oublié, mais il avait aussi beaucoup appris. Il montra son habileté en 1814 où il joua habilement de la constellation politique entre le Sénat conservateur de l'Empire, les manœuvres de Talleyrand, les pressions des alliés (Alexandre I^{er} était hostile à sa restauration). Il réussit à se soustraire à l'obligation du serment que l'article 29 de la Constitution sénatoriale voulait lui imposer et qui paraissait également indispensable à Talleyrand pour qui la légitimité des institutions devait s'ajouter à celle de la famille. Le Sénat, dont l'action de déposer Napoléon et de rappeler les Bourbons avait été fondamentale, se trouva piégé : il lui fut impossible d'imposer ce retour aux conditions prévues – à savoir, la sanction de la volonté de la nation (très bonne contribution de Volker Sellin). Après 1830, la famille royale reprit le chemin de l'exil, l'Angleterre, Prague évoqué si magnifiquement dans les *Mémoires d'outre-tombe*, Görlitz, Venise, Frohsdorf enfin, le comte de Chambord chassant (on tue 25 000 bêtes par an), la comtesse faisant du petit point... (Jean-Paul Bled). La fidélité de la vieille noblesse française s'effrita au cours du temps en même temps que déclina le royalisme. En 1937, la rupture du duc de Guise avec l'Action française et l'excommunication de Maurras brisèrent le lien entre les princes et les monarchistes nationalistes. En dépit des ambiguïtés du comte de Paris entre Pétain et de Gaulle, les Orléans, revenus en France après l'abrogation de la loi d'exil en 1950, jouirent encore d'un certain prestige. Ce fut la grande époque du Cœur-Volant et des relations politiques entre le comte de Paris et le général de Gaulle. Il est inutile de gloser sur la déconfiture qui suivit et qui explique sans doute le report des nostalgies de quelques salons sur les Bourbons d'Espagne (Éric Mansion-Rigau). Les XIX^e et XX^e siècles ne furent pas pour ces derniers un long fleuve tranquille. Les guerres carlistes, issues d'un conflit successoral, mirent en jeu des cultures politiques ; le *Carlismo*, mouvement contre-révolutionnaire, survécut à l'enjeu dynastique (Jordi Canal). Le coup d'État de 1868 renversa Isabelle II, et la junte militaire se mit en quête d'un nouveau souverain. François Roth démonte toute l'affaire de la candidature Hohenzollern, prouve que Napoléon III s'est laissé enfermer dans le piège que lui a tendu très consciemment Bismarck avec l'appui du *Kronprinz*, mais contre l'avis du roi Guillaume. Le chancelier voulait la guerre avec la France pour souder tous les Allemands ; c'est en fonction de cet objectif qu'il instrumentalisa la candidature Hohenzollern. Dans cette affaire, l'Espagne ne fut qu'un objet. Les Bourbons, qui

avaient bénéficié d'une lecture favorable au milieu du XIX^e siècle, leur arrivée sur le trône d'Espagne ayant été providentielle pour arrêter la décadence du temps des Habsbourg, furent un temps emportés dans la détestation d'Isabelle II. Après les échecs des régimes de substitution, le triomphe des partisans de la monarchie héréditaire permit le retour d'Alphonse XII en 1875. Mais, désormais, les opinions furent très tranchées, les Bourbons pour les uns étaient l'incarnation de la nation, pour les autres la cause des catastrophes de l'Espagne. Notons qu'Alphonse XIII n'a pas abdicé en 1931 (p. 302), mais à la veille de sa mort en faveur du père de l'actuel roi (Benoît Pellistrandi). Alphonse XIII rêva d'être médiateur pendant la Première Guerre mondiale, surtout après la mort de François-Joseph. Un succès aurait redoré le blason du royaume bien terni par les échecs de la guerre de 1898 et enlevé aux États-Unis de Wilson le bénéfice moral d'une telle entreprise (Marc Delaunay). Après cette série de règnes médiocres depuis la mort de Charles III en 1788, la réussite de Juan Carlos, restauration monarchique *a priori* anachronique, n'en apparaît que plus remarquable. Succéder à Franco et par la volonté du dictateur fut à la fois un handicap et une chance. Mais il fallait savoir la saisir, être prudent. Sa vraie légitimité, le roi l'a conquise lors du coup d'État du 23-24 février 1981. La monarchie est devenue l'élément essentiel de la pluralité sociale, culturelle et territoriale de la société espagnole (Javier Tusell). Du premier Bourbon royal, Henri IV, au dernier, Juan Carlos, la trajectoire d'une dynastie, plus encore une conquête du destin. L'un comme l'autre montèrent sur le trône parce qu'ils appartenaient à une famille. Mais cela suffisait-il ? Il leur fallut forger leur légitimité et se faire adopter par la nation, après les crises gravissimes qui l'avaient divisée. Le premier rétablit la monarchie de droit divin, un temps menacée par les monarchomaques ; le second, la démocratie supprimée par Franco. Qui dira pour l'Espagne actuelle la force légitimante du passé et le poids de l'équation personnelle de l'individu ?

Claude MICHAUD.

Peter Blickle, *Von der Leibeigenschaft zu den Menschenrechten. Eine Geschichte der Freiheit in Deutschland*, Munich, C. H. Beck, 2003, 426 p.

Dans le prolongement de toutes ses recherches antérieures consacrées aux mouvements populaires de conquête et défense des libertés dans les pays germaniques depuis le Moyen Âge (notamment à travers l'étude des Réformes protestantes ou celle du mouvement communal tant rural qu'urbain), P. Blickle propose ici un parcours synthétique permettant de suivre la longue gestation du principe de liberté dans l'histoire allemande, du Moyen Âge au XX^e siècle. À l'encontre de ceux, nombreux dans la tradition historiographique allemande, qui croient trouver dans le protestantisme la source de toutes les libertés, et de ceux, plus nombreux encore, qui attribuent l'invention de la liberté aux révolutions américaine et française, nourries de la pensée des Lumières, l'A. s'attache à démontrer que la quête inlassable de la liberté a constitué, dès le Moyen Âge, le moteur principal de l'évolution des structures sociales, politiques et mentales. Cette enquête sur les prolégomènes des « droits de l'homme » est donc une invitation à en suivre la conquête au cœur des réalités, dans l'interaction des forces sociales sur le long terme, et à renoncer aux explications simplistes qui ne voient dans l'avènement de

la liberté que le fruit de la transposition politique et juridique de théories abstraites : tant il est vrai, comme se plaît à le rappeler P. Blickle, que « les théories ne font pas l'Histoire ».

Le champ d'observation retenu est le Saint-Empire romain germanique (incluant les pays suisses pour la période médiévale). L'enquête s'intéresse surtout aux périodes médiévale et moderne, en dépit des attentes que peut susciter le titre : les évocations très rapides de l'époque contemporaine ne visent guère qu'à suggérer le terme de la démonstration en rattachant l'esprit des institutions allemandes de 1848, 1919 et 1949 à l'héritage d'une longue tradition germanique d'autonomies et de liberté.

La démonstration s'appuie d'abord sur une étude chronologique de l'évolution des rapports sociaux dans l'Empire du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle qui met en évidence les principales étapes de l'émergence, au travers de confrontations incessantes, de la notion de liberté, conçue très concrètement comme le droit de disposer de sa personne et du fruit de son travail et de prendre part à la vie de la Cité, loin de toute définition abstraite à prétention universaliste. La conception et le processus de conquête de la liberté procèdent donc, avant tout, du rejet de la réalité économique, sociale et mentale dominante au milieu du Moyen Âge, caractérisée par la mainmise seigneuriale sur les terres et sur les personnes qui y travaillent (*Eigenschaft*). La contestation de l'emprise seigneuriale a pu être encouragée par le fait que cette dernière n'a jamais été exclusive, puisque ont toujours subsisté des hommes libres à côté des dépendants : cette coexistence a constitué un véritable appel d'air comme en témoignent les grands textes du droit coutumier au XIII^e siècle (*Sachsenspiegel*, *Schwabenspiegel*) qui se plaisent à évoquer les temps anciens où les hommes étaient libres et présentent cette liberté comme le seul état normal des choses dont la restauration devient implicitement l'horizon idéal à atteindre. L'exigence de liberté est source de conflits incessants au cours desquels nombre de villes obtiennent ou conquièrent leur autonomie, constituant autant de pôles d'attraction pour des migrants en quête de liberté ; en Suisse et dans les pays rhénans, les privilèges urbains s'étendent aux habitants des campagnes vivant dans la mouvance des villes libérées. Progressivement s'imposent des pratiques qui sont autant de brèches dans le régime de la domination seigneuriale : la fuite des hommes, attirés par les nouveaux espaces de liberté, qui conduit certains seigneurs à reconnaître le principe de mobilité et à l'aménager ; le mariage libre hors de la mouvance seigneuriale (par recours au rapt fictif de l'épouse) que des seigneurs acceptent d'entériner dès le XIV^e siècle ; enfin, les actions paysannes (révoltes ou procédures de rachat collectif de droits) qui amènent certains seigneurs à laisser aux héritiers de leurs tenanciers la libre disposition de leurs terres en échange de redevances. Mais ces conquêtes affaiblissent la domination seigneuriale et déclenchent, au XV^e siècle, un mouvement de réaction visant à enrayer le processus : il se traduit dans les régions où la présence seigneuriale est la plus forte, tout particulièrement le nord et l'est de l'Empire (régions de la Baltique, Brandebourg), par le renforcement de l'emprise sur les personnes et l'émergence d'un nouveau statut, défini par la perte du droit à la libre disposition des terres cultivées ou à la mobilité des individus : c'est la *Leibeigenschaft*, servage de l'époque moderne, qualifié de « second servage » dans l'historiographie marxiste. Son expansion coïncide dans l'Empire avec le processus de territorialisation de l'autorité princière qu'elle contribue à conforter ; à l'instar du prince-électeur du Palatinat qui considère tous les habitants de sa principauté comme ses *Leibeigene* (1476), de nombreux princes territoriaux, au tournant des XV^e et XVI^e siècles, construisent leur autorité selon le modèle de la domination seigneuriale renforcée, et les *Landesordnungen* des XVI^e et

XVII^e siècles intègrent généralement la servitude personnelle comme fondement juridique de la souveraineté princière, assimilant serfs et sujets. Pour autant, le renforcement des servitudes n'en est pas mieux accepté et suscite de nombreuses révoltes qui trouvent une nouvelle légitimation avec l'essor des réformes religieuses à partir de la fin du XV^e siècle et l'invocation des notions de droit divin et de liberté chrétienne : la guerre des Paysans n'en est que la manifestation la plus emblématique et la plus spectaculaire, en même temps qu'elle en marque l'échec pour plus d'un siècle. Au lendemain de la guerre de Trente ans, dans un contexte de dévastation des terres et de pénurie de main-d'œuvre qui pousse seigneurs et princes à développer des stratégies de reconquête de leur autorité sur les hommes en même temps que de leur pouvoir économique, les servitudes personnelles sont même aggravées et reviennent ainsi au cœur du débat public. L'A. analyse plus précisément la querelle déclenchée au milieu du XVII^e siècle (*Wildfangstreit*) par la législation palatine proclamant les droits du prince sur tous les étrangers s'installant sur son territoire (*Wildfangrecht*), au grand dam des princes voisins : elle mobilise les juristes de tout l'Empire pendant plusieurs décennies, à coup de pamphlets et libelles, et conduit les adversaires de la cause palatine à replacer la notion de liberté naturelle au cœur de leur argumentation, ouvrant ainsi la voie au discours des Lumières. Dans le même temps cependant s'impose progressivement une réalité plus contrastée : alors que l'allègement des servitudes gagne *de facto* les régions du sud et de l'ouest de l'Empire tout au long du XVIII^e siècle, les régions septentrionales et orientales demeurent les bastions du servage moderne.

Reprenant les résultats de l'analyse diachronique, la seconde partie de l'ouvrage en développe les conclusions de façon thématique pour dégager une formulation systématique de la thèse selon laquelle le désir de liberté s'impose au cœur des réalités sociales par des pratiques de rejet des servitudes constitutives de la *Leibeigenschaft*, et non par transposition dans le réel de principes définis préalablement dans l'abstrait. Après avoir rappelé le rôle émancipateur du mariage libre et de la fuite des hommes hors de la mouvance seigneuriale, ainsi que des conflits pour la libre disposition des terres, l'A. minimise la portée des différents systèmes de pensée traditionnellement invoqués par les historiens pour expliquer la percée des libertés. Il rappelle notamment, à juste titre, les contradictions des discours des réformateurs du XVI^e siècle en matière de liberté et l'opposition luthérienne à toute transposition dans le domaine social d'une liberté comprise avant tout sur le plan ecclésiologique. Il constate, par ailleurs, que le discours des praticiens du droit ne fait qu'accompagner les évolutions en cours, visant à entériner un état de fait plutôt qu'à instituer un nouveau droit. Ce constat vaut aussi pour les écrits du premier grand théoricien allemand du droit naturel, Samuel Pufendorf, qui fait ses premiers pas sur la scène publique au service de la cause palatine dans le contexte du *Wildfangstreit*. Fondée avant tout sur l'observation empirique, son argumentation vise à élaborer une théorie rationnelle du servage moderne qui soit compatible avec les principes du droit naturel : s'appuyant sur la réalité du serment par lequel le paysan se soumet à l'autorité du seigneur en recevant une terre et par lequel l'immigrant se soumet à l'autorité du prince en s'installant dans une nouvelle principauté, le grand juriste affirme, en effet, la nature contractuelle du servage moderne et donc, de ce fait, la liberté de chaque contractant à discuter les termes du contrat. Liberté déjà à l'œuvre dans les régions du sud et de l'ouest de l'Empire où l'essor de la pratique contractuelle tout au long du XVIII^e siècle explique l'allègement progressif des servitudes. Insistant, pour clore son analyse sur l'importance de la réception européenne et américaine de la pensée de Pufendorf et rappelant son influence sur la pensée de l'*Aufklärung*, l'A. minimise donc la

portée novatrice des théories des Lumières sur le contrat social en y voyant surtout la systématisation de principes déjà à l'œuvre dans la société.

Si la démonstration ne convainc pas totalement lorsqu'elle néglige le rôle des révolutions américaine et française dans l'accélération des transformations sociales, elle constitue néanmoins une réflexion roborative par la mise en cause salutaire des explications convenues et simplistes de l'évolution des rapports sociaux, mettant en évidence le caractère complexe des interactions permanentes entre pensée théorique et réalités concrètes, entre représentations et pratiques sociales.

Marie DRUT-HOURS.

Michèle Virol, *Vauban. De la gloire du roi au service de l'État*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, 438 p.

Encore un Vauban ! La veine est donc inépuisable. L'abondance et la diversité des écrits laissés par le plus célèbre des ingénieurs français motivent cette « biographie intellectuelle ». Sans négliger les activités professionnelles de l'homme de guerre, Michèle Virol cherche à comprendre comment fonctionnait son esprit et en quoi consistait sa méthode, surtout lorsqu'il appliquait sa réflexion à des sujets qui sortaient plus ou moins de sa compétence. Pour la première fois, se trouvent correctement répertoriées et localisées les versions successives et les copies d'une imposante masse de mémoires ainsi que les « agendas », ces notes plus brèves sur lesquelles l'auteur a déjà attiré notre attention en 2001 dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. L'annexe 3 propose une reconstitution des 12 volumes des *Oisivetés* aujourd'hui dispersés et confirme les hypothèses de Rochas d'Aiglun, qui en publia une partie en 1910. Ce travail n'a pu être effectué que grâce à la consultation du fonds Rosanbo. La bibliographie est à peu près exhaustive. Nous y ajouterions seulement deux livres récents de Jean Peter sur Saint-Malo et sur Brest, car de nombreux documents originaux concernant Vauban y sont longuement cités.

Michèle Virol fournit quelques compléments d'information sur la vie de Vauban et notamment sur ses logis parisiens. Son érudition est rarement prise en défaut, si ce n'est à propos des effectifs de l'armée de Louis XIV qui culminent en 1693 : l'évaluation de la page 12 est beaucoup trop faible, celle de la page 154 très excessive, et il faut s'en tenir au chiffre proposé par John Lynn, soit environ 400 000 hommes.

Cette étude a le grand mérite de décrire la lente maturation des œuvres majeures telles que le *Traité de l'attaque des places* et la *Dîme royale*. Vauban assumait volontiers la responsabilité de ses publications. Aussi ne citait-il ni tous ses collaborateurs ni toutes ses sources d'inspiration. Sur son « nègre », l'abbé Vincent Ragot de Beaumont, l'auteur complète les indications données par Anne Blanchard en 1996. Sans être à proprement parler l'auteur de la *Dîme royale* malgré ce qu'ont prétendu les détracteurs du maréchal, Ragot joua un rôle essentiel dans la conception et la rédaction du projet présenté au roi dès 1700 et même de la seconde version publiée en 1707. Son propre point de vue sur l'impôt unique différerait d'ailleurs quelque peu de ceux de Boisguilbert et de Vauban. L'abbé de Beaumont procéda, comme son protecteur, à des comparaisons chiffrées à l'échelle de la paroisse dans plusieurs provinces, afin de démontrer qu'une dîme sur les fruits de la terre rapporterait plus au roi que les tailles et les aides. C'est encore lui qui mit

en rapport Vauban avec deux Rouennais, le procureur du roi Jacques Brunel et le riche négociant et banquier Thomas Legendre, qui militaient eux aussi en faveur d'une réforme fiscale. D'autres influences, plus lointaines, sont ici mises en évidence, entre autres celles de Hay du Chastelet, de Gérard de Cordemoy et surtout du maréchal Abraham de Fabert. À défaut des 250 volumes conservés par Vauban dans la citadelle de Lille, dont l'inventaire est perdu, la bibliothèque du château de Bazoches ne nous renseigne qu'imparfaitement sur ses lectures. Au reste, les manuscrits et les livres, même interdits, circulaient assez librement pour qu'un homme doté d'une curiosité insatiable pût les consulter sans les acheter. Séjournant plus souvent à Paris à la fin de sa vie, Vauban y élargit le cercle de ses relations, notamment à l'Académie des sciences et dans des salons. Pourtant, c'est au cours de ses incessants déplacements que le commissaire général des fortifications a recueilli les informations et les observations qu'il exploite dans la plupart de ses mémoires.

Est-il possible de résumer les objectifs et de caractériser la démarche d'un penseur qui s'intéressait aux sujets les plus divers ? Michel Parent et, avec plus de discernement mais en quelques lignes, Jean Mesnard au colloque de 1983 avaient seulement ouvert la voie. Michèle Virol pousse plus loin l'analyse. Elle met l'accent sur le souci constant de l'utilité commune et sur la protection d'un royaume qui, selon Vauban, devait renoncer à s'étendre davantage et où il fallait apporter des aménagements de détail sans altérer la stabilité de l'ensemble. Elle relève un fréquent recours à l'analogie, l'adhésion à une physique statique et l'abondance des références historiques. Son héros bénéficierait enfin d'une aptitude à procéder, selon les cas, soit par induction (« sa démarche est toujours expérimentale »), soit en suivant la méthode cartésienne, la plus déductive qui soit (« il adopte alors un système axiomatique-déductif, voulant suivre en cela les *Règles de la direction de l'esprit* de Descartes », p. 185). Il est à craindre que la balance ne penche quelquefois du côté de Descartes, car, après tout, le maître s'est très souvent trompé, comme le note Fontenelle (p. 298), tout en appliquant sa propre méthode de raisonner. Si Vauban excellait dans la collecte et l'analyse des informations, ses « supputations mathématiques » ne sont pas à prendre au sérieux. Les spéculations sur la multiplication des cochons domestiques et sur l'accroissement de la population avant et après le Déluge ne peuvent que nous inciter à vérifier tous les dénombrements et évaluations. Ce n'est pas faire œuvre de polémiste, malgré la note 5 de la page 253, que d'y relever des approximations et des erreurs.

L'auteur a choisi d'illustrer les différentes facettes du génie de Vauban en présentant successivement le poliorcète, l'administrateur, l'arithméticien et l'homme d'État. À peu près cohérent, ce plan risque néanmoins d'escamoter des thèmes qui sont évoqués rapidement à plusieurs reprises. Ainsi, en lisant que Vauban était « persuadé de la constance de la nature humaine » (p. 306), nous nous rappelons qu'une interprétation littérale de la Bible l'incitait plutôt à croire à la dégénération de l'espèce (p. 197). Mais, dans une belle dissertation sur la guerre, qui s'est « débrutée » peu à peu pour devenir un art, au point de concourir à la fondation des sociétés et des États, s'exprime une foi dans le progrès, qui ne résulterait pas seulement, comme chez Fontenelle, de l'addition des connaissances acquises au cours des siècles. N'y a-t-il pas là une contradiction implicite à relever, sinon à résoudre ?

Observateur critique de la politique de Louis XIV, Vauban fait preuve d'une grande lucidité quand il approuve l'intervention de l'État dans le commerce du blé et dans l'exploitation des forêts ou lorsqu'il réclame l'intensification de la guerre des plumes pour riposter aux pamphlets contre la France après 1689. Ce bon

catholique anticlérical est choqué de voir profané le Saint-Sacrement quand communient des protestants convertis de force. Si les réformes qu'il préconise sont parfois « utopistes » – ou, pour mieux dire, irréalistes –, il ne recourt pas à « l'utopie comme genre littéraire de dénonciation de la société ». En effet, quoi qu'en ait dit Lionel Rothkrug, Vauban n'appartenait pas au cercle aristocratique libéral qui gravitait autour du duc de Bourgogne (p. 365-372). Plus satisfaisant serait le rapprochement avec le despotisme éclairé.

À trois reprises (p. 143, 177 et 237), Michèle Virol qualifie la politique de Vauban de « volontariste », un adjectif qui caractérise assez bien des projets surtout recommandables par la sincérité et la conviction de l'auteur. Mais la bonne volonté ne suffit pas toujours. Un « autodidacte » pouvait-il maîtriser les mécanismes subtils de l'économie et de la finance, alors qu'il refusait de prendre en compte le recours au crédit, pourtant aussi indispensable à la bonne gestion d'une entreprise qu'à l'équilibre du budget, surtout en temps de guerre ? Le programme de Vauban risque d'être surestimé tant qu'on le compare seulement à ceux qui l'ont inspiré. Or les projets de réformes économiques et fiscales foisonnaient quand parut la *Dîme royale*, et le contrôleur général des finances avait même pris connaissance des spéculations de William Paterson et de John Law sur la monnaie de papier.

Michèle Virol passe également sous silence les graves critiques d'historiens confirmés sur cet aspect de l'œuvre de Vauban. Nous ne saurions lui en tenir rigueur, car la biographie des gloires nationales reste un genre si convenu en France qu'il paraîtrait sacrilège d'y examiner de façon tant soit peu objective le projet de capitation de 1694 ou la *Dîme royale*.

Jean CHAGNIOT.

Thierry Sarmant, *Les demeures du soleil. Louis XIV, Louvois et la surintendance des Bâtiments du roi*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, 392 p.

Les huit dernières années de sa vie, après la mort de Colbert, Louvois cumula la surintendance des Bâtiments du roi avec le secrétariat d'État de la Guerre. De toutes les sources originales grâce auxquelles Thierry Sarmant a pu étudier les grands travaux et la direction artistique et scientifique à cette époque, la plus féconde est sans doute la sous-série A¹ des Archives de la Guerre et, plus précisément, les 338 volumes couvrant les années 1683 à 1691, dont l'auteur a déjà publié l'index en collaboration avec Mathieu Stoll. Les arts bénéficièrent d'ailleurs de l'expérience acquise au service des fortifications, sans aller jusqu'à se militariser : « Mars a pris la truelle, mais Minerve n'a pas saisi l'arquebuse. »

La surintendance restait tributaire de la conjoncture politique, au point que la guerre motiva l'abandon de certains chantiers comme l'aqueduc de Maintenon. Elle disposait néanmoins de ressources considérables, sans rapport avec celles de notre ministère de la Culture. Son budget culmina en 1685 à 15 millions de livres, soit près de 15 % des dépenses de l'État. Quoiqu'il ait fait délivrer une commission d'inspecteur général à son cousin Colbert de Villacerf qui devait l'aider dans sa tâche, Louvois assumait pleinement ses nouvelles responsabilités avec les qualités et les défauts qu'on lui connaît : une extraordinaire capacité de travail, une constante vigilance, beaucoup de sens pratique et une certaine rudesse. Il tint même à prêter serment entre les mains du roi et non plus, comme l'avait fait Colbert, entre celles

du chancelier. Doit-on considérer pour autant l'accession de Louvois à la surintendance comme une victoire des « lézards » (Le Tellier) sur les « couleuvres » (Colbert) ? Thierry Sarmant réduit à ses justes proportions le règlement de comptes survenu en 1683. Louvois s'empressa de sanctionner quelques malversations commises à la Bibliothèque du roi et dans la construction de la Grande Écurie de Versailles, mais la plupart des commis, des savants et des artistes employés par Colbert poursuivirent leur carrière. Chez les peintres, par exemple, l'effacement de Le Brun et la faveur de Mignard, de Michel Corneille et de Van der Meulen traduisaient plus une évolution du goût que le triomphe d'un clan ministériel aux dépens d'un autre. Du reste, Jules Hardouin-Mansart, qui fut confirmé dans ses fonctions de premier architecte, recourait de préférence aux artistes qu'il protégeait, tel Charles de Lafosse.

Dans l'ombre du roi, quel rôle Louvois pouvait-il jouer dans la vie artistique de son temps ? Avait-il lui-même l'œil et la sensibilité d'un amateur éclairé ? Il est difficile de répondre à ces questions, même après avoir examiné les collections personnelles du ministre dans ses châteaux de Meudon et d'Ancy et dans son hôtel parisien, déjà étudiées par Bertrand Jestaz. Les commandes de chefs-d'œuvre antiques et modernes, originaux ou copiés, et surtout l'hôtel des Invalides, auquel il vouait « une passion véritablement amoureuse », attestent du moins de sa part un égal intérêt pour le legs italien et pour le style français (p. 302).

En tant qu'ordonnateur général, le surintendant avait à charge la gestion comptable de son département. Il devait à la fois dépenser le moins possible et faire le meilleur usage des sommes qui lui étaient allouées. On tirait parti de la récupération de matériaux dans les immeubles démolis en cédant le bois, la pierre et les métaux aux entrepreneurs moyennant une diminution de leurs « mémoires » ou factures. À Versailles comme à Chambord, où les travaux cessèrent d'ailleurs assez vite, les constructions nouvelles mobilisaient une foule d'experts, car l'administration des Bâtiments avait un caractère « collégial et empirique ». Une fois le projet adopté, l'architecte ou l'ingénieur faisait dessiner plusieurs exemplaires des devis descriptifs destinés aux entrepreneurs mis en concurrence. Ceux-ci proposaient alors des devis estimatifs ou « prix ». La Chambre des comptes préconisait les adjudications au rabais. Mais, bien qu'il ait parfois corrigé à la baisse de sa propre autorité le montant des factures, Louvois semble avoir suivi les recommandations de Vauban : aux Bâtiments du roi comme aux Fortifications, il ne fallait pas économiser à tout prix, car cela risquait de retarder l'achèvement des travaux et d'en compromettre la qualité. Sur le coût des devis et notamment sur le salaire des ouvriers, on trouvera dans le *Vauban* d'Anne Blanchard (p. 418-427) et dans celui de Michèle Virol (p. 169-175) des informations qui confirment et précisent l'analyse de Thierry Sarmant (p. 174-179). Aux Bâtiments comme à la Guerre, l'État payait rarement comptant. Aussi Louvois dut-il recourir à des banquiers, et en particulier au Liégeois Lambert Clerx, pour avancer l'argent dû aux fournisseurs d'objets d'art et aux entrepreneurs.

L'auteur nous invite à discerner, même dans les chantiers de Versailles, d'autres mobiles que l'exaltation de la gloire monarchique et la transformation du cadre naturel en scène théâtrale où régneraient l'ordre et la symétrie. Même si la littérature officielle de l'époque insistait par convention et avec excès sur l'affirmation d'un idéal absolutiste, Louis XIV était d'abord un homme qui suivait son goût, qui éprouvait du plaisir à chasser, à faire admirer ses jardins et ses jets d'eau, à vivre dans un décor où se trouvait réuni tout ce qu'il y avait de beau, de précieux et de rare. Dès l'achèvement de son château, le roi se lasse du trop vaste

palais, embellit Marly et songe à Trianon. Il serait donc injuste de stigmatiser, comme font encore la plupart des historiens, le triomphe d'un « art officiel » et « les méfaits du carcan versaillais ». On peut certes qualifier, par commodité, de classiques les grandes bâtisses et de baroque le style du décor, du détail et de l'éphémère, mais Louis XIV et Louvois étaient « moins peintres ou architectes qu'ingénieurs ou hydrauliciens ». Or il n'y a ni baroque ni classicisme dans tout cela, mais seulement l'expression d'un « grand goût », où la majesté prime, mais d'où la grâce n'est pas exclue.

Bien argumentée le plus souvent, la critique des idées reçues va parfois un peu loin. Admettons que Louvois n'ait eu qu'une faible part de responsabilité dans la révocation de l'Édit de Nantes (p. 72). Mais, malgré Guy Rowlands, nous ne croyons pas que la stratégie de cabinet soit « en grande partie un mythe » (p. 279-280), car de trop nombreux témoignages en ont dénoncé les méfaits. Il demeure que ce livre, d'un intérêt constant et d'une lecture agréable, a le mérite de remettre en question beaucoup de jugements seulement accrédités par leur répétition. Un regret cependant : l'index, sans doute composé avant que l'éditeur ne modifie la pagination, est de ce fait à peu près inutilisable.

Jean CHAGNIOT.

Gérard Fontaines, *La culture du voyage à Lyon de 1820 à 1930*, Lyon, PUL, 2003, 325 p.

Les nombreuses études consacrées au voyage à l'époque contemporaine envisagent le plus souvent cette forme de déplacement de manière fragmentée, l'analysant notamment à travers le prisme de l'émergence et du développement du tourisme, l'abordant dans la perspective de la découverte de différentes contrées ou de la constitution d'images provinciales. Dans son ouvrage rédigé à partir de sa thèse de doctorat, Gérard Fontaines entend restaurer ce qu'il définit comme un « objet culturel » dans sa globalité et sa diversité. Plus que sur les destinations choisies, les modalités de déplacement adoptées et les itinéraires empruntés, qu'il relève toutefois, il porte son attention sur l'élaboration d'un modèle de voyage, sur sa transmission et sa circulation, ce au cours d'un long siècle dont les limites sont justifiées tant par la diffusion de la pratique du voyage que par l'évolution des moyens de transport. L'analyse est fondée sur l'exemple de Lyon qui autorise une certaine exhaustivité grâce au dépouillement d'un corpus composé de plus de 400 récits de voyage, auxquels s'ajoutent dictionnaires, revues et archives de sociétés liées au loisir et au tourisme, catalogues de bibliothèques et de salons.

Organisant son étude selon un plan chronologique, qui fait naître parfois l'impression de répétition, l'auteur s'emploie, pour chaque période, à caractériser les différents éléments qui invitent au déplacement, à définir les attentes et les motivations des voyageurs, à envisager l'art de voyager que ces derniers développent et préconisent. Scrupuleusement, il souligne les évolutions, traque les permanences et les continuités, décèle les glissements et les métamorphoses, se méfiant des ruptures et des contradictions apparentes.

Il confirme ainsi des composantes du voyage déjà entrevues dans les recherches de Marc Boyer et de Catherine Bertho-Lavenir. Il rappelle l'élargissement de la pratique du voyage, rendue plus aisée par les moyens de transport et

l'augmentation du niveau de vie, devenue plus proche par l'épanouissement de la littérature de voyage. Il relève la prédominance des élites, qui disposent non seulement des moyens financiers nécessaires, mais surtout du temps requis. Il démontre l'influence du voyage savant, hérité de l'humanisme, l'empreinte parfois timide de la quête sensualiste des romantiques, l'ascension progressive du voyage d'agrément. Il évoque l'importance de la quête pittoresque qui incite à visiter et à contempler sites naturels et historiques, signalant de fait le peu d'originalité des Lyonnais au regard des pratiques couramment adoptées.

L'auteur livre, en outre, de fines analyses quant au déroulement même du voyage. Parmi les multiples éléments évoqués, signalons les préparatifs du déplacement qui, de la taille du bagage au choix du vêtement, obéissent rapidement à une codification, de même que le rituel progressif du retour, qui s'ordonne autour de la collection de souvenirs et de vues photographiques. Les aléas rencontrés, que ce soit lors d'une simple excursion ou à l'occasion d'un long voyage, sont également précisés. La nourriture jugée médiocre, la fatigue née de l'inconfort du déplacement, la gêne occasionnée par la chaleur ou le mauvais temps, les peurs enfin, de la maladie ou de peuples inquiétants, suscitent un déplaisir certain, mais contribuent parallèlement à valoriser le voyage. Retenons aussi le rapport à l'altérité qui parcourt les récits de voyage. Le visiteur nourrit des relations complexes, faites d'observation et d'émerveillement, de dénigrement et de méfiance avec l'autochtone, mais aussi avec le « touriste » d'une nationalité différente. Au cours de ces déplacements qui s'effectuent majoritairement entre amis, c'est finalement l'« entre-soi » qui prévaut.

Outre ces aspects qui concernent les pratiques mêmes du voyage, l'ouvrage propose des aspects plus novateurs. La mise en évidence de la modélisation d'un art de voyager invite à renouveler les perspectives couramment admises. Partant d'un groupe social donné, l'auteur démontre que les Lyonnais se glissent, plus ou moins consciemment, dans des normes de voyage qu'ils participent parallèlement à promouvoir. Il interprète ainsi la rédaction du récit de voyage comme une volonté délibérée de composer et de proposer un modèle de déplacement. De même, le rapport qui unit le voyage et la sédentarité s'avère particulièrement enrichissant. Dans une perspective voisine de Daniel Roche, qui envisage ce dernier comme l'une des composantes de la mobilité sous l'Ancien Régime, Gérard Fontaines démontre que le voyage ne s'oppose pas à la sédentarité, mais qu'il en constitue le prolongement, perpétuant de fait l'activité sociétale et les loisirs de la vie sédentaire.

L'ouvrage recèle, en outre, des éléments intéressants pour l'histoire des sensibilités. Le rapport au corps, la gestion du temps qui fait l'objet d'une comptabilité de plus en plus rigoureuse alors que, paradoxalement, la flânerie rencontre un succès grandissant, l'usage différencié des sens et le peu d'attention prêtée au silence ou aux odeurs, la satisfaction de ressentir des sensations vives font l'objet de paragraphes réussis.

Signalons enfin l'intérêt de cette recherche à l'égard de la construction des identités sociales. Le voyage participe en effet à l'affirmation identitaire. Il constitue un moyen de distinction sociale pour une bourgeoisie qui s'approprie des pratiques aristocratiques, les modifie et entend ainsi affirmer son indépendance.

Cette vision renouvelée du voyage amène toutefois quelques réserves. Les récits de voyage sont envisagés comme délivrant des images et non des pratiques elles-mêmes, or les logiques et les modalités qui président à ces formes de mise en scène de soi auraient pu être abordées plus longuement. Rappelons également que l'on ne peut que supposer la diffusion des modèles de voyage. Du fait de la nature

des sources, l'historien doit se résoudre à ignorer les pratiques des voyageurs « ordinaires » qui ne se livrent pas à la narration de leurs pérégrinations. L'ouvrage n'en recèle pas moins une richesse d'informations et constitue un apport certain, tant pour l'histoire du voyage que pour celle des sensibilités.

Karine SALOMÉ.

Bibliografia dell'età del Risorgimento, 1970-2001, Florence, Olschki, « Biblioteca di Bibliografia italiana », 2003, 3 vol., xi + 1 932 p.

C'est un monumental instrument de travail (près de 2 000 pages dont 1 467 de titres d'ouvrages et plusieurs dizaines de milliers de notices), indispensable à tout moderniste ou contemporainiste intéressé par l'Italie, que nous livre le prestigieux éditeur florentin Olschki avec ces trois volumes, bientôt complétés par un index. Rappeler que cette « Bibliographie de l'époque du *Risorgimento* » s'adresse à un lectorat bien plus vaste que ne le laisserait présager son titre, c'est d'emblée souligner la question de l'acception chronologique du *Risorgimento* comme catégorie historique et historiographique. Les concepteurs ont adopté une périodisation généreuse du *Risorgimento* italien, qui va du XVIII^e siècle (avec trois chapitres concernant cette période) à la Première Guerre mondiale (un chapitre). Son maître d'œuvre, l'historien Giuseppe Talamo, spécialiste reconnu d'histoire politique et culturelle du XIX^e siècle, à la tête de *Istituto per la storia del Risorgimento italiano* de Rome, a d'abord voulu rester fidèle aux quatre premiers volumes publiés en l'honneur d'Alberto Maria Ghisalberti (*Bibliografia dell'età del Risorgimento in onore di Alberto M. Ghisalberti*, Florence, Olschki, 4 vol., 1971, 1972, 1974, 1977, xxxvi + 2 281 p.) dont l'actuelle bibliographie est une réactualisation pour la période allant de 1970 à nos jours. Le principe retenu, l'inventaire de tous les titres qui portent sur l'Italie et les Italiens des Lumières aux lendemains de la guerre de 1915-1918, permet de définir le *Risorgimento* comme éveil national, unité politique et militaire et procès d'unification et d'intégration du pays.

Les volumes rassemblent 42 contributions qui constituent chacune un chapitre introduit par un ou plusieurs spécialistes et dessinent les grandes orientations de la production depuis 1970 en présentant les débats historiographiques importants. À l'exception de deux contributions, les titres qui suivent les introductions sont classés selon des critères formels ou thématiques et le cadre est présenté au début de chaque chapitre. Trois principaux axes structurent de façon très simple la collecte bibliographique et l'organisation des chapitres : une orientation chronologique, un ensemble géographique et un classement thématique.

Quatre segments chronologiques s'imposent : le XVIII^e siècle pré-révolutionnaire avec deux chapitres (« Il Settecento » et « L'assolutismo illuminato ») ; puis la période révolutionnaire et française avec également deux contributions (« L'Italia e la Rivoluzione francese » et « L'età napoleonica ») ; la période centrale de la Restauration à l'Unité avec des chapitres sur l'évolution des forces politiques et, enfin, la transition unitaire qui fait l'objet d'un chapitre intitulé « Il triennio 1859-1861 ». La période post-unitaire ne contient aucune subdivision chronologique identifiable jusqu'à son *terminus ad quem*, la Première Guerre mondiale. Le parcours géographique à travers la péninsule est commandé par la structure géopolitique pré-unitaire. Tous les États s'y retrouvent : des plus grands et indépendants comme le

royaume de Sardaigne (deux chapitres), l'État pontifical, le royaume des Deux-Siciles, aux territoires sous domination étrangère comme le royaume lombardo-vénitien ou pays vassaux comme le grand-duché de Toscane, les duchés de Lucques, Modène, Parme et Plaisance, auxquels s'ajoutent des unités géographiques et historiques créditées d'une forte identité sans avoir le statut d'État (Sicile, Sardaigne ou Trentin). On recense enfin dans les chapitres thématiques plusieurs volets sur la vie politique : « Les institutions », « La politique intérieure », « La lutte politique », « La politique extérieure », « État et Église » ; alors que c'est un seul et disproportionné chapitre qui supporte la production sur la société et l'économie, intitulé, de façon peu satisfaisante : « La politique économique ».

Mais l'un des grands mérites de la *Bibliografia* est de ménager une place importante au regard d'autrui sur l'Italie du *Risorgimento* et aux liens des Italiens avec le reste du monde, au-delà de la diplomatie et des seules relations militaires. C'est le sens du beau volet consacré à l'historiographie de l'émigration et des chapitres monographiques sur France, Grande-Bretagne, Autriche, Allemagne, Belgique, Suisse, États-Unis, Espagne, Europe centro-orientale et Amérique latine. Deux critères ont guidé cette sélection. On a rassemblé d'abord par nationalité tous les auteurs étrangers qui ont écrit sur l'Italie de la période, et ceux qui – quelles que soient leur origine et leur langue – ont publié sur le même pays étranger en rapport avec l'Italie. L'avantage du premier critère est de présenter idéalement les grandes traditions nationales de l'historiographie du XIX^e siècle italien, même si l'isolement par pays d'origine des spécialistes d'histoire interne de l'Italie peut parfois paraître artificiel.

Comme toute entreprise, légitimement ambitieuse, la *Bibliografia dell'età del Risorgimento* rencontre des limites. Elle est d'abord prisonnière du cadre de classement hérité des premiers volumes Ghisalberti. Les conséquences en sont des répétitions de notices et l'inadaptation de certains titres de chapitres trop modestes ou restrictifs par rapport au contenu : « La politique économique » pour l'ensemble des rapports sociaux ou « État et Église » pour un volet sur la vie des catholiques. En outre, le plan mis en place dans la première version des années 1970 ne permet évidemment pas toujours – malgré quelques ajouts opportuns – de mettre en valeur des secteurs appartenant à notre propre saison historiographique : la vaste littérature sur la nation, les débats sur l'identité italienne, la production sur les « lieux de mémoire » est recensée mais passe relativement inaperçue. Il en irait de même de l'histoire sociale de la culture (production, représentations, acteurs et réseaux) dont les références sont éparées, si l'on excepte l'œuvre et l'image d'écrivains du *Risorgimento* qui sont aussi des hommes politiques.

Ces quelques restrictions ne sauraient ternir la réussite de l'œuvre qui apparaît d'abord comme la plus insigne et ample collection commentée de sources imprimées nationales et locales sur l'Italie moderne et contemporaine : tous les inventaires et catalogues de sources y figurent. Plus encore, elle offre une vue complète des orientations historiographiques sans parti pris « hagiographique » ni volonté délibérée « désacralisante », comme l'écrit G. Talamo. Dans cet esprit, les longs essais de présentation, mis bout à bout, constituent un vrai portrait historiographique de l'Italie du XIX^e siècle, de son entrée progressive dans la modernité. Ses lignes de force en sont le poids de l'histoire politique, mais aussi l'intérêt toujours plus grand porté à la période pré-unitaire, au tout premier XIX^e siècle et notamment aux « années françaises ». La quête de la nation, de ses images les moins attendues selon des méthodes novatrices, la réévaluation du libéralisme orientent ce réexamen du politique plus volontiers appréhendé dans la continuité des expériences hors des seuls schémas élaborés à la fin du XIX^e siècle.

Indéniablement l'entreprise rappelle la solidité d'une grande tradition savante italienne de l'histoire du *Risorgimento* qui mérite d'être traitée à sa juste valeur par tous ceux qu'intéresse le très long XIX^e siècle. L'entreprise offre en outre les moyens les plus sûrs d'interroger la pertinence du *Risorgimento* comme catégorie de périodisation historiographique et les diverses logiques qui président à sa mise en œuvre dans la culture scientifique, universitaire et pédagogique. Instrument immédiat d'information et source indirecte de réflexion sur la place du *Risorgimento* et du contemporain dans l'histoire des savoirs, la précieuse *Bibliografia dell'età del Risorgimento* constitue un seuil de passage obligatoire pour tout chercheur désireux de s'aventurer sur les terres italiennes.

Gilles PÉCOUT.

Gender and Vocation. Women, Religion and Social Change in the Nordic Countries, 1830-1940, Pirjo Markkola (éd.), Helsinki, Studia Historica, 2000, 245 p.

Le lien entre les femmes et la religion au XIX^e siècle fait l'objet depuis quelque temps d'un intérêt renouvelé de la part d'historiens français et étrangers pour lesquels le phénomène de la « féminisation de la religion » constitue l'une des mutations fondamentales du siècle. En France, les travaux de Claude Langlois et de Ralph Gibson, en particulier, ont bien mis en lumière non seulement l'essor des congrégations françaises, mais aussi la manière dont la pratique et le contenu même du message religieux se féminisent. Les cinq articles rassemblés dans ce recueil s'intéressent tous aux liens qu'établissent les femmes avec la religion établie, le luthéranisme, et montrent comment des croyances religieuses, voire l'engagement dans des organisations religieuses, autorisent les femmes à s'engager dans des actions au-delà de la sphère privée. En brochant un tableau relativement large de la situation des femmes dans les cinq pays nordiques pendant la période contemporaine, les auteurs apportent un éclairage largement inédit en langue anglaise sur des questions qui intéressent depuis longtemps les historiens des femmes et, plus récemment, les historiens de la religion. En effet, l'introduction de l'historienne finlandaise Pirjo Markkola précise que les problématiques développées s'inscrivent dans trois champs historiographiques précis : la participation des femmes aux organisations religieuses, l'engagement philanthropique des femmes, le développement de mouvements d'émancipation des femmes. Par rapport aux travaux existant sur l'histoire des femmes nordiques, la volonté des auteurs de comprendre l'engagement religieux des femmes représente une révision importante d'une histoire qui s'est largement écrite, comme en France, sous l'angle de la sécularisation, envisageant la religion plutôt comme un frein à l'émancipation féminine. Quant à l'histoire religieuse, l'historienne suédoise Inger Hamner confirme que celle-ci est restée *gender blind* pendant très longtemps ; de ce fait, ce recueil apporte des éclairages doublement neufs et stimulants qui méritent l'intérêt de la communauté historienne.

Chaque article de la collection aborde un contexte national spécifique à un moment où les relations entre l'Église et l'État sont en négociation. En s'intéressant spécifiquement aux femmes dans le cadre des mouvements missionnaires ou des associations de réforme sociale ou morale, les auteurs brochant un tableau très large des formes de l'engagement féminin. Ainsi, la vocation religieuse pousse de nombreuses femmes scandinaves à s'investir dans le champ du social, en

œuvrant pour l'éducation des filles, en s'engageant dans les mouvements missionnaires, en s'impliquant dans le travail charitable et philanthropique. Chaque auteur allie des présentations synthétiques à des études de cas spécifiques ; à côté de figures relativement connues comme la féministe suédoise Frederika Bremer, nous découvrons les itinéraires et les stratégies d'Emma Dahl, missionnaire norvégienne partie à Madagascar en 1889, Cécilia Blomqvist, la diaconesse finnoise, ou encore Andrea Gelhert, une femme danoise qui crée une mission pour les marins scandinaves à Calcutta. L'intérêt de ces approches individuelles est de montrer à quel point les valeurs religieuses, et notamment une relecture de Luther, autorisent ces femmes à prendre la parole en public, à voyager et à proposer d'autres modèles de féminité que ceux de la femme domestique. Ces interprétations de l'engagement féminin rejoignent à bien des égards celles élaborées par des historiennes anglo-américaines, notamment celles qui s'intéressent à l'« idéologie domestique » au XIX^e siècle (dont les titres principaux figurent dans la bibliographie collective en fin de volume). Depuis une quinzaine d'années, des travaux stimulants remettent en cause la division très stricte entre sphère privée et sphère publique et montrent de quelle façon les valeurs du privé autorisent les femmes à intervenir dans le public. L'historiographie française n'y figure pas, sans surprise, mais les arguments font écho à ceux d'Yvonne Turin, dans son ouvrage *Femmes et religieuses au XIX^e siècle. Le féminisme « en religion »* (1989).

Comme toujours dans de tel recueils, les articles ne sont pas tous de qualité égale et souffrent parfois de problèmes liés à la traduction en anglais. Particulièrement réussis sont ceux concernant le débat sur l'émancipation féminine en Suède, le mouvement de réforme sociale en Finlande et le culte de la domesticité au Danemark ; plus décevants, car trop schématiques, sont les articles sur le mouvement missionnaire en Norvège et la philanthropie en Islande. Dans tous les cas l'ensemble des articles donne un aperçu largement inédit pour ceux qui ne lisent pas les langues scandinaves, de l'actuel renouveau historiographique dans le domaine de l'histoire religieuse et dans celui de l'histoire des femmes et du genre. La bibliographie qui comporte des titres en anglais et allemand est aussi fort utile, même si l'on peut regretter l'absence du livre de Deborah Valenze sur les femmes prêtres dans le mouvement méthodiste anglais (*Prophetic Sons and Daughters. Female Preaching and Popular Religion in Industrial England*, Princeton, Princeton University Press, 1985), livre dont les arguments sur la place des femmes dans les transformations de l'Église auraient pu être exploités.

Rebecca ROGERS.

Elisa Cárdenas Ayala, *Le laboratoire démocratique : le Mexique en révolution (1908-1913)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 504 p.

Le livre est issu d'une thèse de doctorat qui fut dirigée par le regretté François-Xavier Guerra et soutenue à l'Université de Paris I en 1998. Bien que son titre ne l'indique pas, l'ouvrage aborde la révolution mexicaine depuis une perspective régionale : c'est là une grande nouveauté sur le plan historiographique. Il s'agissait, pour l'auteure, de tenter une réinterprétation de la révolution comme phénomène global à partir de ses « marges » : à partir d'un territoire – ici celui de l'État de Jalisco, deuxième grande région politique et économique du pays, située au centre-ouest – et d'acteurs politiques que l'histoire « officielle » et « nationale »

de la révolution a considérés, en vertu d'une lecture essentiellement militaire de l'événement, comme « non révolutionnaires ». En effet, jusqu'à l'arrivée de troupes villistes et carrancistes en 1914, le Jalisco a connu très peu de mouvements armés. Mais c'est aussi la raison pour laquelle il a été le lieu d'une expérience démocratique que l'évolution ultérieure de la vie politique mexicaine, marquée par la renaissance durable de l'autoritarisme, n'avait pas conduit à valoriser jusqu'à présent.

Disons-le aussi nettement que l'auteure : il ne s'agit pas d'une histoire régionale de la révolution mexicaine. C'est une histoire politique en période de révolution qui est proposée, celle des métamorphoses rapides d'un espace public. Elle est centrée autour de trois thèmes : les structures du pouvoir en place, les modalités de son exercice et les mouvements politiques qui le mettent en question. La prise en compte des jeux d'échelle, des liens entre différents espaces organise les approches : entre Jalisco et l'État national (c'est ainsi que la réception, dans l'État et par les différents groupes et acteurs, des événements décisifs est minutieusement examinée), entre la capitale, Guadalajara, et les municipes de l'État, ainsi qu'entre les villes et l'espace rural. Parce que l'auteure est soucieuse de tenir compte de la chronologie très fine propre aux périodes révolutionnaires, mais aussi parce qu'elle s'est proposé d'analyser l'élargissement d'un espace politique via la constitution de mouvements, d'associations, puis de partis, enfin parce qu'elle a souhaité ne laisser de côté aucune catégorie d'acteurs, elle s'est essentiellement appuyée sur la presse. Une presse locale qui, bien entendu et comme le montre finement l'ouvrage, participe elle-même du processus d'ouverture de la scène politique et de la diversification des opinions. Mais d'autres sources ont été mobilisées, principalement des correspondances privées de leaders politiques, d'une part, et des archives de police et du secrétariat à l'Intérieur du Jalisco, notamment pour l'étude des élections, d'autre part.

L'ensemble, servi par une langue toujours élégante, scintille d'intelligence historique et politique. Rien de ce qui fait la richesse d'une vie politique en période révolutionnaire n'a été omis : les opinions et les émotions ou les rumeurs, les mobilisations dans la rue et les alliances politiques entre états-majors, la diffusion des mots d'ordre et le rythme de la politisation, à des degrés différenciés selon les espaces géographiques et les groupes sociaux. De nombreux acteurs sont présents : non seulement les leaders, bien entendu issus des élites, mais aussi les plus anonymes, des artisans et des ouvriers, mais aussi des femmes, exclues *ex officio* de l'espace politique mais néanmoins participantes discrètes, via les associations, du laboratoire démocratique. On voit comment un espace public est révolutionné, à partir de lieux stratégiques du politique : les réseaux de sociabilité ; les municipes – dans un État qui, en dépit de la centralisation opérée par le régime porfirien et, au niveau régional, par Guadalajara, a conservé le principe électif pour les autorités municipales, mais placé sous contrôle jusqu'en 1911.

L'auteure met en évidence le spectre politique et ses évolutions, d'où se dégagent trois grands mouvements dont les caractéristiques et les rapports de force régionaux présentent des inflexions remarquables par rapport à leur existence « nationale ». L'observatoire régional se révèle ici particulièrement pertinent. S'agissant du premier d'entre eux par ordre chronologique, le reyisme (du nom de son champion, le général Bernardo Reyes, que ses partisans souhaitent voir succéder au vieux président Porfirio Díaz), on constate sa diversité – il s'agit plutôt des reyismes – ; ce mouvement, qui attire surtout les classes moyennes, entretient un rapport ambigu avec le contexte de la succession présidentielle de 1910 : il souhaite, au début, le départ de Díaz, mais pas la rupture avec le

système porfirien dont il entend préserver la stabilité ; c'est la répression porfirienne et la pression de l'opinion, dont il tient le plus grand compte, qui le pousse vers des revendications plus démocratiques : c'est ainsi qu'il peut être qualifié par E. Cardenas de dernier grand mouvement libéral du XIX^e siècle. Le mouvement antiréélectionniste, qui s'oppose à la reconduction de Diaz à la présidence et se reconnaît en la personne de Francisco Madero, lui succède en 1909 sans récupérer l'ensemble des reyistes ; car le madérisme, dans sa version régionale *jaliscoise*, se distingue socialement du reyisme en élargissant sa base sociale en direction des classes populaires, exclues de la politique sous le Porfiriat. Le madérisme, majoritaire au niveau national en 1911-1912, ne l'est pas dans l'État de Jalisco. C'est en effet un troisième mouvement, celui du catholicisme politique, qui remporte la majorité lors des premières élections législatives régionales de février 1912. La mise en évidence de cette tendance est sans aucun doute un des apports les plus remarquables de l'ouvrage. En effet, compte tenu de la longue tradition anticléricale et anticatholique, ce courant est banni de l'historiographie mexicaine officielle. Pourtant, il s'agit là de l'une des tendances les plus novatrices et, à bien des égards, les plus modernes du Mexique politique de l'époque, ne serait-ce qu'en raison des liens qu'entretient la problématique du catholicisme social et de la démocratie chrétienne avec une situation internationale dont l'actualité est brûlante en ce début de siècle. Jusqu'à un certain point, le catholicisme mexicain qui se politise à la faveur de la succession présidentielle pose des problèmes plus accessibles aux lecteurs européens que les autres courants politiques, au caractère très autochtone, notamment en raison de la personnalisation de leurs enjeux. On découvre le dynamisme d'élites catholiques laïques qui, dès avant 1908, ont organisé cercles et associations mutualistes dans la classe ouvrière locale ; les talents d'organisation d'un petit groupe dirigeant, baptisé les *Operarios guadalupanos*, qui structure le Parti catholique national selon des vues neuves : proximité avec l'électeur en privilégiant l'implantation au niveau des municipes et en préconisant le « porte-à-porte » pour la propagande et l'éducation politique. Cette stratégie se révèle particulièrement payante dans le Jalisco, où le Parti devient la force majoritaire à l'assemblée législative, alors qu'il est minoritaire au Congrès national. La politique qu'il conduit dans le domaine social et celui de la famille trahit ses sources d'inspiration : Le Play et *Rerum Novarum*. L'assassinat de Madero en 1913 referme l'espace politique et met fin, pour très longtemps, aux expériences démocratiques du Jalisco, et au Mexique dans son ensemble. Mais ce beau livre nous rappelle que l'histoire universitaire la plus exigeante peut également, et mieux que bien des entreprises « mémorielles », assumer une fonction critique décisive du point de vue d'enjeux politiques et civiques très contemporains.

Annick LEMPÉRIÈRE.

Friedrich Katz, *Pancho Villa*, Stanford (Cal.), Stanford University Press, 1998, 985 p.

Entouré de l'aura du mythe et de la légende presque dès son entrée en révolution, très tôt admis au panthéon des héros officiels, Francisco (« Pancho ») Villa fut aussi l'un des nombreux vaincus de la longue guerre civile qui a secoué le Mexique entre 1910 et 1920. La popularité du mythe et les réalités politiques se

sont conjuguées de telle sorte que l'historiographie officielle ou universitaire, mexicaine et étrangère, s'est largement désintéressée du personnage, laissant place à une profusion d'ouvrages à caractère surtout hagiographique ou mémoriel. La biographie monumentale écrite par Friedrich Katz, l'un des grands historiens du Mexique contemporain et en particulier de la révolution et des questions agraires, est pour cette raison la première en son genre. Venant couronner deux décennies de recherches, elle est, sans aucun doute, définitive. Il est peu probable que l'enquête documentaire, conduite par Katz dans les archives du Mexique, mais aussi des États-Unis, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de Cuba, d'Autriche, de France et d'Espagne, ait laissé échapper quoi que ce soit d'important et puisse être dépassée, de même que la bibliographie, qui comporte plusieurs centaines de titres (p. 919-954).

L'ouvrage est construit selon un ordre chronologique rigoureux. Une première partie fait le point sur les débuts de Villa, paysan, hors-la-loi puis petit homme d'affaires doté de beaucoup d'entregent dans l'État du Chihuahua, sans nier les incertitudes qui entourent encore les premières années d'existence de Villa, de son vrai nom Doroteo Arango. La seconde partie aborde son engagement dans la révolution dans le camp de Francisco Madero, ses talents de meneur d'hommes et d'organisateur d'armées révolutionnaires, et sa transformation en un leader national de grande envergure ; on relèvera en particulier, dans cette partie, l'analyse des quelques semaines durant lesquelles, comme gouverneur du Chihuahua, Villa révèle ses talents politiques en même temps que les limites de son action révolutionnaire – c'est le devenir de sa région qui l'intéresse, bien davantage qu'un nouveau projet de nation pour le Mexique. La troisième partie aborde le reflux du villisme, la guérilla acharnée des années 1916-1917, et la quatrième, le retour de Villa à la vie civile comme grand propriétaire foncier éclairé et progressiste, dont l'assassinat en 1923 vient mettre un terme aux craintes qu'inspire son éventuelle rentrée dans la vie politique active. Le chapitre liminaire comporte de très belles pages sur le Chihuahua, État frontalier et région pionnière qui a joué un rôle moteur dans le déclenchement et le déroulement de la révolution. La conclusion synthétise avec bonheur l'essentiel des données et dresse de Villa un portrait nuancé. On lit au fil de l'ouvrage, rédigé dans un anglais fort accessible et non dénué d'élégance, des analyses remarquables sur les mobilisations populaires, sur les transformations successives des forces armées et des formes de combat – de la guérilla à la guerre régulière et *vice versa* –, ainsi que de riches comparaisons avec les autres mouvements révolutionnaires (en particulier avec le zapatisme, fort différent quant à sa base sociale et à ses formes d'organisation). Au total, Katz propose non seulement une biographie de Villa, mais également une perspective renouvelée sur la révolution mexicaine, vue depuis le nord villiste et ses spécificités sociales et culturelles.

Annick LEMPÉRIÈRE.

Bernd F. Schulte, *Weltmacht durch die Hintertür. Deutsche Nationalgeschichte in der Diskussion*, Hamburg, Dr Schulte (Hamburger Studien zur Geschichte und Zeitgeschehen), 2003, 511 p.

L'auteur de ce livre très personnel, riche en contenu et provocant de ton, a enseigné à l'École de la Bundeswehr, puis produit des films et des émissions de

télévision. Il a été l'élève du professeur de Hambourg Fritz Fischer, dont les ouvrages sur les buts de guerre allemands en 1914, *Griff nach der Weltmacht* et *Krieg der Illusionen*, ont suscité il y a quarante ans une âpre « Querelle des historiens », avant celle des années 1980 sur les origines du national-socialisme. Dans cette revue (*RH*, 228, 1962 et 245, 1971), le plus grand expert français, Pierre Renouvin, salua « une œuvre sincère, souvent pénétrante », appuyée sur des documents, tout en marquant quelques réserves sur son esprit de système. Jacques Droz dressa aussi un précieux bilan de la controverse (*Les causes de la Première Guerre mondiale. Essai d'historiographie*, Paris, Le Seuil, 1973). Aujourd'hui, tout en ayant pris quelques distances envers son maître, Bernd Schulte ranime la controverse, en regroupant des textes divers, issus en général de sa plume.

La démarche est souvent déconcertante. Un même développement est donné deux fois, en allemand puis en anglais (avec des compléments), et certaines affirmations sont répétées en surabondance. Bien d'autres, en revanche, restent trop allusives, laissant sur sa faim le lecteur étranger. Par ailleurs, il s'agit d'un ouvrage de combat, très agressif contre « l'historiographie officieuse », contre « la phalange de la corporation ». Sous ces fortes réserves, on peut apprécier une collecte intéressante de citations, extraites en particulier des correspondances entre universitaires, accessibles aux Archives fédérales dans leurs fonds individuels (*Nachlässe*).

Le morceau de résistance est consacré à un document projeté au cœur du débat, le *Journal* de Kurt Riezler. Cet intellectuel fut à la veille de la Grande Guerre le confident journalier du chancelier Bethmann-Hollweg et nota fidèlement les réflexions de celui-ci. Il enseigna ensuite en Université, émigra aux États-Unis sous le nazisme, car sa femme était juive, et revint en Europe après 1945. Le président fédéral Theodor Heuss, qui avait été son camarade d'études, estimait fort « son esprit pénétrant, avec tous les traits bouffons qu'il cultivait d'autre part ». Kurt Riezler conservait ses carnets manuscrits, en hésitant à les publier. Après sa mort à Munich en 1955, sa famille les confia au P^r Karl Dietrich Erdmann, de Kiel, qui les édita en 1972. Bethmann-Hollweg, responsable lucide, quoique hésitant sous les pressions qu'il subit, y apparaît certes comme un haut fonctionnaire dévoué à son empereur, comme un patriote attaché à la grandeur de l'Allemagne, mais non comme le champion de l'impérialisme brossé par Fritz Fischer. Ce document est précieux, car les papiers personnels du chancelier ont été détruits avec son château de Hohenfinow. Cependant, il y manque le carnet XXX (fin juillet 1914), qui a disparu dans des conditions mystérieuses. Or des initiés, qui l'avaient vu du vivant de Riezler, ont affirmé qu'il contenait au moment décisif « des déclarations belliqueuses » (*kriegslustige Ausseerungen*), surtout vis-à-vis de la Russie (p. 67). Gerhard Ritter, le grand spécialiste, mis au courant, a sursauté et s'est interrogé sur « ce sombre secret », sur ce « secret d'État » (p. 67-10).

Cela conduit Bernd Schulte à dénoncer sans ambages une « falsification », visant à forger une arme contre Fischer. Pour lui, les historiens les plus en vue ont constitué une coalition antirévionniste, afin de sauvegarder l'honneur de l'Allemagne éternelle. Les plus âgés avaient combattu pour leur patrie pendant la Première Guerre mondiale ; les plus jeunes, pendant la Seconde. Ils ont réagi parallèlement, à un moment où la nouvelle Allemagne démocratique ne voulait pas se voir imputer un penchant séculaire à l'impérialisme conquérant.

À la manière du journalisme d'investigation, l'auteur passe en revue « les historiens dans l'ombre », ces maîtres qui dominent la corporation. Dans des notices minutieuses, plutôt malveillantes, il se plaît à rappeler les convictions nationalistes de leurs débuts et leurs gestes d'adhésion au III^e Reich à ses débuts, même s'il

reconnaît qu'ils ont pris plus tard leurs distances, puis il cerne l'influence de chacun dans le monde de la recherche historique. Gerhard Ritter, de Fribourg, le plus respecté, fut certes arrêté par les nazis comme ami du résistant Carl Goerdeler, mais sa biographie de Frédéric II n'était pas dépourvue d'accents nationalistes. Hans Herzfeld, de Berlin, officier décoré, a été loué pour « ses convictions nationales », avant d'être privé de sa chaire parce que « seulement arien à 98 % » ; il s'est abrité aux Archives. Theodor Schieder, de Cologne, occupe une position clé : la direction de la revue *Historische Zeitschrift*. S'il y accueille en 1959 un article de Fritz Fischer, il sollicite pour le contredire en 1962 une réplique étouffée de Gerhard Ritter qui déplore « la tendance à la mode de nos jours » : « L'autodénigrement de la représentation de l'histoire allemande qui a remplacé depuis 1945 l'autoglorification antérieure et qui semble l'emporter de manière toujours plus unilatérale ». Karl Dietrich Erdmann, de Kiel, préside le Comité des historiens allemands et pour certains projets il bénéficie d'une subvention importante du gouvernement Kohl. L'inspection critique n'épargne pas Fritz Fischer lui-même, ni Hans Rothfels, de Tübingen, au destin complexe : mutilé au front en 1914, admirateur du *Drang nach Osten*, avant d'émigrer en Amérique en 1939, il a déconseillé à son ami Riezler la publication de ses *Carnets*.

D'autres études, conçues dans le même esprit, jettent des coups de projecteur sur des thèmes voisins. Sur le plan Schlieffen, longtemps mythique malgré son échec, il n'est guère fait référence à la critique militaire et diplomatique de Gerhard Ritter (accessible au lecteur français dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1960). En revanche, l'attention se concentre sur l'insertion du maréchal dans le II^e Reich. Un historien de l'ex-RDA, Helmut Otto, admet que, « au point de vue politique, celui-ci ne montrait pas un profil accusé », mais le qualifie de « représentant du militarisme moderne, junker-bourgeois » (*sic*). S'il resta en fonctions pendant quinze ans, il semblait à son rival Colmar von der Goltz « un uhlan endormi », et, par déférence monarchiste, il laissait Guillaume II conduire des charges de cavalerie illusoire, lors des grandes manœuvres qu'évoque une note très vivante. Bernd Schulte examine aussi la signification, vivement contestée entre spécialistes, du « Conseil de la Couronne » tenu le 6 décembre 1912, qui mit en route une nouvelle loi de recrutement. Helmut Otto montre comment, sous Weimar, les généraux ont contrôlé l'historiographie de la Grande Guerre au Reichsarchiv. Et Wolfram Wette évalue l'histoire militaire comme « une coalition impie entre historiens et militaires », attachés à la sauvegarde du prestige national.

Le recueil contient aussi, à titre de comparaison, un examen des débats entre historiens australiens sur la genèse de la participation des ANZAC à la défense de l'Empire britannique. Et il s'achève, de manière inattendue, par des interviews d'experts ouest-allemands et de généraux est-allemands sur l'armée irakienne pendant la guerre du Golfe. Bernd Schulte s'en explique, en rapprochant les deux époques : « L'Allemagne se trouvait, il y a cent ans, dans une situation comparable à celle d'aujourd'hui. » Il éclaire la signification de son titre : « Il s'agit pour les Allemands, sur la route de l'Europe, en faisant alliance avec la France, l'Italie, l'Espagne, la Hollande et la Grande-Bretagne, d'acquiescer, par la porte de derrière pour ainsi dire, du moins le statut reconnu d'une puissance mondiale. » Ce jugement sommaire et polémique sera certainement contesté.

Pierre BARRAL.

Sylvie Caucanas, Rémy Cazals, Pascal Payen (éd.), *Les prisonniers de guerre dans l'histoire. Contacts entre peuples et cultures*, Toulouse, Privat, 2003, 319 p.

Cet ouvrage est la publication, remarquablement rapide, des Actes d'un colloque tenu les 24 et 25 mai 2002 à Carcassonne. Il s'agissait de la cinquième d'une série de rencontres internationales organisées par l'association Les Audois, les Archives départementales de l'Aude et l'Université de Toulouse-Le Mirail. Le thème retenu pour cette dernière rencontre – « Les prisonniers de guerre dans l'histoire » – trouve ses origines dans les travaux effectués depuis quelques années à l'Université de Toulouse-Le Mirail en histoire contemporaine, notamment dans ceux menés par les historiens de la Première Guerre mondiale (cf. la collection « La mémoire de 1914-1918 en Languedoc », ou la récente publication de Eckart Birnstiel, Rémy Cazals, *Ennemis fraternels, 1914-1915*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2002, 192 p.). Ces travaux s'attachent, essentiellement à partir de témoignages, à décrire les sentiments complexes qui ont animé les combattants de la Grande Guerre et la diversité des situations auxquelles ils se sont trouvés confrontés.

Le thème de la captivité de guerre dépasse cependant largement les préoccupations de l'histoire contemporaine. S'il s'agit bien, à travers les communications de ce colloque, de rendre à nouveau compte d'une grande diversité de situations, l'éventail d'études proposé est élargi grâce au souci qu'ont eu les organisateurs d'une double confrontation, d'une part entre situations dans les pays européens, d'autre part entre les situations à différentes époques historiques. Il faut saluer cet effort d'internationalisation, même limité aux frontières de l'Europe, ainsi que cet effort de représentation de toutes les périodes qui offrent des possibilités de comparaisons temporelles et de réflexions transversales.

Le sous-titre du colloque invite à privilégier la problématique des « contacts entre peuples et cultures » ; celle-ci se décline selon plusieurs axes qui ont structuré le colloque en quatre demi-journées et l'ouvrage en quatre parties. La première est consacrée aux « Représentations » : le regard porté sur le prisonnier, l'image qu'il donne. La deuxième, faite de « Contradictions », s'intéresse aux conditions matérielles et au traitement réservés aux prisonniers ; les situations sont en effet, dans ce domaine, très contrastées. La troisième partie évoque plus spécialement les « Échanges », les relations qui s'établissent entre les prisonniers et ceux qui les ont fait prisonniers, les prisonniers étant couramment pris entre leur appartenance d'origine et l'ouverture à la culture nouvellement rencontrée. Enfin, la dernière a pour thème les « Retours » : elle s'attache au retour chez lui du prisonnier après sa libération et à l'accueil qui lui est alors réservé, mais aussi aux retours éventuels et ultérieurs chez l'ancien ennemi. Ce parcours dans l'univers des prisonniers de guerre ne prétend pas à l'exhaustivité ; le but poursuivi est bien de confronter les situations.

Bien que la valeur des contributions soit inégale, on trouve tout au long de ce recueil nombre d'articles originaux, brillants, accessibles, sachant susciter l'intérêt, y compris celui de non-spécialistes. Signalons quelques-unes des contributions les plus frappantes ou les plus remarquables. L'article de Eckart Birnstiel, « La guerre de Trente ans : une guerre sans prisonniers ? », fait le portrait d'une guerre au cours de laquelle les captures sont permanentes ; pourtant, le soldat fait prisonnier sur le champ de bataille retrouve vite sa liberté, échangé contre rançon ou enrôlé chez l'ancien ennemi. Laurent Macé se penche, lui, sur « les mutilations et sévices

infligés aux prisonniers au cours de la croisade contre les Albigeois ». Les notions d'honneur, d'humiliation et d'éthique se mêlent dans un contexte sacralisé où il s'agit, notamment par les mutilations faciales, de terroriser l'ennemi et de jeter l'opprobre et le discrédit sur un adversaire alors défait symboliquement. La réalité historique de cette violence infamante invite en conclusion à réviser l'idéalisation trop souvent faite du monde chevaleresque médiéval. Dans un tout autre registre, Giovanna Procacci revient sur « les causes de la forte mortalité des prisonniers de guerre italiens en Allemagne et en Autriche au cours des deux hécatombes, mais pour les deux cas dans un tout autre sens que ne le laissent entendre les sources officielles italiennes : il s'agit d'une décision identifiable de l'État italien pour la Première Guerre mondiale, du comportement du gouvernement de Mussolini et de ses négociations avec le régime nazi pour la Seconde, qui furent décisifs. Adam Kosto analyse pour sa part le rôle de « l'otage comme vecteur d'échange culturel (du IV^e au XV^e siècle) ». Ce type d'otage le devient par convention ; il s'agit d'un homme jeune, noble, envoyé à l'étranger pour garantir un accord. Il fait son éducation sur place et peut devenir « passeur » culturel à son retour (transfert d'objets physiques, de connaissances, d'attitudes religieuses, etc.). Rainer Bendick livre, quant à lui, une étude sur « les prisonniers de guerre français en Allemagne durant la guerre 1870-1871 ». Il y est question des contacts, même limités, entre prisonniers français et population allemande, et l'auteur y peint avec finesse les sentiments mouvants que les premiers inspirent à cette dernière.

Tout ce cheminement est très enrichissant, mais la mise en regard de toutes ces études n'implique pas naturellement leur mise en rapport ni la confrontation pourtant revendiquée par les organisateurs. Aucune introduction ou conclusion de séance ne vient justifier le regroupement des contributions aux raisons parfois peu évidentes, en offrant des pistes de réflexion communes aux interventions ou en suggérant des rapprochements entre les thèmes traités. On ne peut que le regretter. Les « discussions » qui suivent chaque séance et qui ont été fidèlement retranscrites ne permettent pas vraiment de compenser cette lacune : elles apportent des précisions plus qu'elles ne proposent des axes de confrontation.

Ces discussions sont en revanche l'occasion de mesurer l'ampleur de certaines tensions qui traversent l'historiographie française de la Première Guerre mondiale, et qui ont été très sensibles lors de ce colloque. Elles se manifestent en premier lieu dans la contribution « Les prisonniers de guerre français en Allemagne en 1914-1918 » d'Odon Abbal, dont les attaques, sur un ton sarcastique, sont souvent nominales et se concentrent sur les deux historiens français codirecteurs de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne (Somme) : Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker. Le débat s'organise ensuite plus généralement autour de la notion de « culture de guerre » portée par les chercheurs de l'Historial. Les organisateurs du colloque affichent leur souci de mettre en valeur une réalité toujours complexe, des diversités géographiques et temporelles face à une « culture de guerre » résumée à une « thèse simpliste qui voudrait que la haine de l'ennemi ait éclipsé tout autre sentiment » (Sylvie Caucanas, présentation). Cette « culture de guerre » est ici le plus souvent comprise par eux comme monolithique, uniquement faite de consentement patriotique, de haine de l'ennemi, d'esprit de croisade (Frédéric Rousseau, p. 224). Comme le relèvent certains de leurs contradicteurs, cette réduction des thèses développées autour de l'Historial semble surtout partisane, et le refus d'utiliser le terme de « culture » (au bénéfice de l'expression « ensemble de représentations mentales ») paraît plus politique que scientifique. Le souci de rendre compte de la complexité et de la diversité de réalités historiques,

celui de travailler à partir du témoignage des humbles, n'ont vraisemblablement aucun bénéfice à tirer d'un tel antagonisme. Pour sortir de ces impasses, l'histoire française de la Grande Guerre a tout à gagner à s'ouvrir sur d'autres historiographies et sur d'autres périodes historiques. Ce colloque l'y invitait ; la tâche reste à poursuivre.

Élise JULIEN.

Bruno Cabanes, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Le Seuil, 2004, 555 p.

Avec ce fort volume issu de sa thèse, Bruno Cabanes offre au lecteur une ample mise au point sur la sortie de guerre des soldats français. Il envisage, dans le prolongement du renouvellement actuel de l'historiographie de la Grande Guerre, de restituer à ce moment d'histoire ses dimensions institutionnelles et politiques, sociales mais aussi, et surtout, culturelles. Pour ce faire, il insiste notamment sur le caractère rituel et symbolique de ce passage de l'état de guerre à la paix qui se traduit, pour les soldats, par l'abandon de l'uniforme et le retour aux habits civils.

Afin de saisir avec le plus de finesse possible ce passage, l'auteur a utilisé les archives du contrôle postal qui lui permettent d'approcher les sentiments et les opinions des soldats. Cet usage est concluant et Bruno Cabanes ne tombe jamais dans le biais du regard « policier » de l'époque, celui des instances collectrices des lettres. Ces sources qui forment l'ossature du corpus de l'étude sont croisées avec des sources administratives, diplomatiques et militaires, mais aussi avec des témoignages de combattants ou d'acteurs de l'époque. L'ouvrage s'organise dès lors en six imposants chapitres thématiques.

Le livre s'ouvre sur une analyse fine des sentiments des soldats autour du 11 novembre 1918. Se mêlent alors la crainte de mourir juste au moment où la fin de la guerre approche, la joie de la victoire et la fierté d'y avoir contribué, ainsi que le soulagement (chap. 1). D'autres sentiments, étudiés en détail dans les chapitres suivants, s'y ajoutent, comme la « culpabilité du survivant » et le besoin intensément ressenti de reconnaissance de la part des combattants démobilisés, des soldats occupant l'Allemagne occidentale ou continuant à combattre à l'Est, tout comme des prisonniers de retour des camps. Une expérience vécue, outre celle d'appartenir au camp des vainqueurs et d'avoir été combattants, est à l'origine de ce singulier mélange de sentiments : l'expérience douloureuse du deuil. Qu'il soit compris comme collectif ou individuel, le deuil structure la façon dont est vécue la sortie de guerre. Il pèse notamment sur la construction du rapport à l'ennemi désormais vaincu. Les pertes remémorées au moment de l'Armistice réactivent ou, à tout le moins, maintiennent dans un premier temps l'hostilité, voire la haine ressentie à l'égard du « Boche ». L'entrée dans les zones détruites, dans les régions « libérées » de l'occupation et dans les départements « récupérés » d'Alsace-Lorraine (chap. 2), puis, pour certains, en Allemagne même (chap. 3), fonctionne comme une succession de confirmations de l'image de l'autre élaborée pendant le conflit. Le contact avec l'« Autre », qu'il soit médiatisé par les traces et les stigmates laissés sur le territoire ou direct lors de l'occupation de l'Allemagne, exclut, pour l'immense majorité des soldats, toute fraternisation et même toute compassion pour les souffrances subies aussi par les

Allemands. Cette distance ne se traduit en revanche pas, dans la plupart des cas, par des actes de violence « gratuite », de représailles sauvages ou de vengeance. Ce mélange entre violence verbale, haine de l'ennemi et relative absence de violences incontrôlées est, certes, caractéristique de ce moment de passage qu'est la « sortie de guerre », mais il est aussi le résultat de l'assentiment des soldats à une image d'eux-mêmes qui les stylise en soldats de la civilisation et de la liberté face aux hordes germaniques barbares et aliénées. Cette image de soi, répétée à l'envi par les officiers supérieurs lors de l'entrée en Allemagne, invite les combattants à se comporter « mieux » que l'ennemi pour lui asséner la preuve de sa propre barbarie. Cette réitération permet donc tout autant de conserver les images de soi et de l'ennemi issues de la culture de guerre que de démobiliser les corps combattants en les invitant précisément à ne plus combattre, à ne plus tuer, mais en revanche à « occuper ». À propos de ce chapitre sur l'entrée en Allemagne, on nous permettra de formuler ici un regret mineur qui n'atténue en rien la qualité d'ensemble de l'ouvrage. Il aurait été sans doute passionnant de « croiser » le regard davantage que ne le fait l'auteur, en mettant notamment à profit à la fois l'abondante historiographie allemande sur les sorties de guerre actuellement en plein renouvellement ainsi que des sources moins contestables que ce Werner Beumelbug trop souvent cité. Il est vrai que le regard de Bruno Cabanes était – c'était son parti pris – essentiellement fixé sur les soldats et les différents acteurs français de cette sortie de guerre.

Ce que confirment les trois chapitres suivants qui étudient la démobilisation proprement dite, dans ses dimensions politique et morale, d'une part (chap. 4 et 5), avec le choix du mode de démobilisation individuel ou par classe, le cas des prisonniers, et rituelle (chap. 6), d'autre part. L'apport de l'ouvrage en ce domaine est majeur. Il montre que la démobilisation se traduit par une véritable lutte pour la reconnaissance entre différentes catégories de soldats à démobiliser – lutte notamment entre soldats des différentes classes qui tend, dès 1918, à fissurer l'unité affichée du monde combattant et à valoriser la « souffrance » des soldats et donc la catégorie de « victime » jugée adéquate pour accélérer leur démobilisation : une véritable ébauche de « concurrence des victimes » avant la lettre. À cette tendance s'oppose une héroïsation des soldats présente notamment dans les fêtes destinées à accueillir les régiments de retour. Ces fêtes fonctionnent comme un « contre-don » pour le sacrifice consenti et servent donc aussi à la mise en place d'une reconnaissance de la communauté. Ces cérémonies sont aussi l'expression publique du deuil de guerre avant la mise en place des monuments aux morts, deuil qui réunit civils et soldats, sans pourtant effacer ce qui, des années durant, les sépara et qui est précisément réactivé par la soif de reconnaissance.

Avec cet ouvrage centré – ce qui se justifiait pleinement – sur la courte durée de la sortie immédiate du conflit, Bruno Cabanes pose un jalon indispensable. Implicitement, l'ouvrage est aussi une invitation à poursuivre l'étude dans la moyenne et la longue durée, afin de saisir dans toute leur épaisseur chronologique les « démobilisations et remobilisations culturelles » (John Horne), ainsi qu'à comparer ces phénomènes chez les différents belligérants.

Nicolas BEAUPRÉ.

Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre, *Le sang des communistes. Les Bataillons de la jeunesse dans la lutte armée*, Paris, Fayard, 2004, 415 p.

Le 22 octobre 1941, 48 otages furent exécutés par les Allemands à Châteaubriant, Nantes et Paris en réponse à l'assassinat, à Nantes, deux jours auparavant, du Feldkommandant de Loire-Inférieure. Depuis, ces fusillés ont été régulièrement célébrés. Ceux de Châteaubriant, en particulier, ont été élevés au rang de figures éponymes de la Résistance par le Parti communiste français. Or la plupart de ces suppliciés n'avaient pas réellement résisté, tout simplement parce que, coïncé entre le pacte germano-soviétique et sa double condamnation du régime de Vichy et du général de Gaulle « agent de l'impérialisme anglais », le Parti ne leur en avait pas laissé la possibilité. En revanche, les militants des étiques « Bataillons » censés être le bras armé des Jeunesses communistes, qui prirent tous les risques au fort des années noires et commirent notamment les attentats à l'origine des repréailles du 22 octobre, sont pour la plupart tombés dans l'oubli. Et ce, en dépit de leur activisme, des résultats auxquels il leur est arrivé de parvenir et du lourd tribut qu'ils ont payé à la répression. C'est à ces oubliés de l'histoire et aux décisions ou mécanismes qui les ont fait basculer dans les oubliettes que Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre ont consacré leur livre.

Celui-ci est fondé sur le dépouillement d'importants fonds d'archives français et étrangers, souvent inédits, et sur l'analyse circonstanciée de nombreux témoignages. Il bénéficie de l'excellente connaissance qu'ont ses auteurs des arcanes policiers des années noires. Aussi clair que précis, il ne cèle rien de trouvailles et de conclusions susceptibles de faire grincer quelques dents, mais ne tombe jamais dans la polémique. Un solide appareil critique, des annexes documentaires, une bibliographie complète et un index achèvent d'en faire un véritable outil de travail autant qu'un livre accessible au public éclairé.

Après un bref mais utile rappel du parcours suivi par le PCF en 1939-1941, l'ouvrage s'ouvre sur la description du camp de Choisel où, au printemps 1941, nombre de militants communistes furent internés ; Choisel, où les conditions de détention connurent une subite aggravation à la fin juin 1941 ; Choisel qui, en août, devint une véritable « réserve à otages ». Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre analysent ensuite le processus qui conduisit au choix des fusillés de Châteaubriant. S'ils établissent les responsabilités respectives du ministre de l'Intérieur de l'époque, Pierre Pucheu, de certains de ses collaborateurs et du sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant, Bernard Lecornu, ils rappellent justement que les Allemands demeuraient en dernier ressort décisionnaires. Dans un deuxième temps, le livre étudie la formation et l'action des « Bataillons ». À partir de l'étude détaillée des « Jeunesses du XI^e », il décrit les matrices de l'engagement et la sociabilité combattante de ces tout petits groupes. Il évoque les aléas de l'attentat de Nantes puis les nombreuses, et souvent infructueuses, tentatives parisiennes de l'automne 1941 et de l'hiver 1942. De ces tableaux émergent les fortes figures d'Albert Ouzoulias et Pierre Georges (Fabien), de Jacques d'Andurain et Maurice Le Bette, de Spartaco Guiso, Tony Bloncourt et Gilbert Brustlein, qui, seul de son groupe, survécut à la guerre. Les « chasseurs » font l'objet de la troisième partie de l'ouvrage. Forts de leur opiniâtre professionnalisme et sûrs de leur légitimité, spécialistes de la lutte anticommuniste, ces policiers avaient su s'adapter aux nouvelles conditions nées de la défaite et de l'Occupation. Du début de l'automne 1941 au printemps 1942, de traques minutieuses en impitoyables

séances de torture, d'indiscrétions recueillies par hasard en aveux arrachés, et sur fond d'émulation entre les différents services, ils finirent par avoir raison des premiers « Bataillons » et de leurs éphémères successeurs. Par contraste, leurs succès font apparaître l'amateurisme, l'imprudance et la maladresse de leurs jeunes adversaires, mais également leur courage tranquille, leur abnégation et leur héroïsme. Dans un épilogue incisif, Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre mettent en évidence l'élévation progressive des fusillés de Châteaubriant au rang de pionniers et martyrs de la Résistance, du fait de la volonté des otages eux-mêmes, relayée par les instances dirigeantes du Parti. Ils montrent qu'à l'inverse l'attentat de Nantes, pourtant à l'origine des fusillades d'octobre 1941, demeura longtemps tabou en raison des débats suscités par la délicate question de la lutte armée au sein des résistances françaises, des luttes internes au PCF pendant et après la guerre, des rivalités de mémoire depuis la Libération.

Histoire d'apprentis sorciers de la lutte armée autant qu'épopée de jeunes gens qui luttèrent jusqu'au bout pour leur idéal, ce *Sang des communistes* propose ainsi une fort intéressante plongée au cœur des années noires. À rebours d'une certaine histoire officielle et de mémoires partisans qui n'ont fait que trop de dégâts, et alors que se succèdent les commémorations tous azimuts, il fait œuvre utile. Car, comme le rappellent justement ses auteurs, « le devoir de vérité est la meilleure expression de notre respect à l'égard des faits, des acteurs et des victimes. Et, à y bien réfléchir, on constatera que ces vérités honorent davantage leur mémoire que le mensonge grossier, la récupération tendancieuse, l'hyperbole, l'oubli ou l'opprobre rétrospectifs qui ont régné trop longtemps ».

Guillaume PIKETTY.

François Dosse, *La marche des idées. Histoire des intellectuels, histoire intellectuelle*, Paris, La Découverte, 2003, 354 p.

Ainsi que l'annonce parfaitement le sous-titre, le nouvel opus de François Dosse contient deux livres en un : le premier retrace l'histoire des intellectuels, le second entend définir l'histoire intellectuelle. Les deux premiers chapitres proposent, d'une part, une histoire des intellectuels « d'avant le mot », comme aurait dit Charles Péguy, et, d'autre part, un rappel de la façon dont, avec l'affaire Dreyfus, s'est mis en place le modèle paradigmatique de définition de ce qu'est un intellectuel. Le risque de ce modèle est souligné à plusieurs reprises par François Dosse : si l'intellectuel n'est qu'un individu sorti de son domaine de compétence savante pour prendre part au débat public, en effet, l'histoire intellectuelle n'est qu'un corollaire de l'histoire politique, dont elle se borne à suivre, en particulier, les scansions temporelles. Elle n'est pas cette catégorie de l'analyse historique que, par la suite, François Dosse s'attache à fonder, et qui prouverait son autonomie par la mise en évidence de ruptures chronologiques propres. Si ces rappels historiques ne sont pas très neufs, ils sont en revanche très clairs, et l'on suit parfaitement l'évolution de la figure de l'intellectuel au XX^e siècle, jusqu'aux philosophies du soupçon qui dominent les années 1960 et la définition par Michel Foucault de « l'intellectuel spécifique » post-sartrien.

Avec le troisième chapitre, plus ouvertement polémique, François Dosse se livre à une critique sévère de l'histoire sociale des intellectuels, telle qu'elle a pu être fécondée, en France, par la pensée de Pierre Bourdieu (dont la notion de

« champ » est rejetée au profit de celle de « sociabilité intellectuelle » issue des travaux de Maurice Agulhon). La méthode bourdieusienne, telle que Christophe Charle l'applique, en l'adaptant aux études historiques, est ainsi identifiée à un « réductionnisme sociologiste » ou à un « déterminisme sociologisant ». En « réduisant » la vie intellectuelle à « une tentative par chacun de maximiser son intérêt, non en tant qu'acteur rationnel, mais selon les lois propres à des logiques de champ », Bourdieu et Charle s'interdiraient l'étude des arguments des acteurs, et donc le contenu des œuvres intellectuelles, en même temps qu'ils se positionneraient comme les seuls intellectuels à parler « au nom de la science universelle ». François Dosse souligne que cette critique émane même, aujourd'hui, de certains élèves de Bourdieu, tel Bernard Lahire.

C'est à partir de ce rejet fondamental – et un peu violent dans sa formulation (au point que l'absence du nom de Christophe Charle dans l'index pourrait apparaître comme un lapsus éditorial) – que François Dosse tente de définir, dans la deuxième partie de l'ouvrage, une nouvelle « histoire intellectuelle ». Il s'agit, là, non pas d'un nouveau champ disciplinaire, mais d'une manière de faire de l'histoire qui prend en écharpe les taxinomies usuelles – qui, comme il l'écrit lui-même, s'inscrit « dans une transversalité principielle explorant les interstices et s'inscrivant dans le jeu dialogique d'interfaces qu'elle peut assumer entre les disciplines constituées, non pour soumettre au soupçon, mais pour faire affleurer des questions non perçues, grâce à la démultiplication de ses échelles d'analyse ». François Dosse parle aussi parfois d'histoire culturelle, mais embrasse pour mieux l'étouffer ce « vaste domaine sans frontière qu'est l'histoire culturelle », dont l'histoire intellectuelle ne serait certes qu'un sous-ensemble, mais à l'identité d'autant plus claire que ses frontières seraient plus nettes.

Comprise comme un champ d'exploration situé « entre l'histoire des sciences, l'histoire de l'art, l'histoire de la philosophie et la discipline historique en général », cette histoire intellectuelle s'enorgueillit d'une riche généalogie que François Dosse rappelle en grand spécialiste de l'historiographie. On doit ici souligner la clarté avec laquelle il analyse le passage de l'histoire des mentalités à celle des représentations, en s'appuyant sur un article pionnier et un peu oublié de Michel de Certeau, Dominique Julia et Jacques Revel (1970). Il montre bien comment l'histoire des mentalités était d'abord une projection, sur le plan culturel, des découpages socioprofessionnels, son succès reposant d'abord sur des méthodes sérielles, quantitatives, mises au point en histoire démographique ou économique et désormais appliquées à des objets neufs, tels la peur, la sexualité ou la mort. Cette démarche même des historiens des mentalités les conduisait à accorder « la priorité à la longue durée, au découpage socioprofessionnel, à une dichotomie postulée entre culture du grand nombre et culture d'élite, et à une confiance absolue dans les chiffres et les séries ». L'avènement de l'histoire des représentations remet en cause radicalement cette soumission absolue du monde mental au monde social – ce que soulignait déjà Roger Chartier, en 1989, dans un célèbre article des *Annales*.

Cet avènement de l'histoire des représentations s'est néanmoins accompagné, en France, d'une frilosité face à la notion d'histoire intellectuelle. François Dosse déplore cet état de fait et l'oppose à la tradition anglo-saxonne, qu'il s'agisse de l'histoire américaine des idées impulsée par Lovejoy dès l'entre-deux-guerres et enrichie dans les années 1960 par le *linguistic turn*, de l'histoire anglaise des concepts prônée depuis les années 1970 par l'école de Cambridge de Quentin Skinner et de John Pocock, ou de l'histoire allemande des concepts (*Begriffsgeschichte*) née du programme de sémantique historique de Reinhart Koselleck. C'est à partir de l'étude de leurs œuvres – mais aussi de celles de Certeau, Fou-

cault, Chartier ou Rosanvallon – que François Dosse propose ce que pourrait être une histoire intellectuelle à la française. Toute son analyse est animée par la volonté de dépasser la « fausse alternative » entre internalisme (prise en considération de la seule logique endogène des œuvres intellectuelles) et externalisme (explication purement contextualisée des idées). Elle aboutit à la conclusion suivante, sur laquelle François Dosse insiste : l'histoire intellectuelle doit être, d'abord, « une mise à l'épreuve des schémas réducteurs d'explication ». Et Dosse de vanter une forme d'« indétermination épistémologique » qu'il postule comme « un principe heuristique dans le domaine de l'histoire intellectuelle ».

Intéressant paradoxe, donc, qui conduit l'auteur de l'analyse de tant de méthodes à prôner une « histoire intellectuelle » dont le premier principe de méthode est en quelque sorte de ne pas en avoir – et qui en dit long, peut-être, sur le contexte intellectuel dans lequel cet ouvrage est sorti. De fait, récusant sévèrement la « logique du soupçon qui conduit à la réduction de l'autre à son positionnement social, spatial ou à la manière dont il gère plus ou moins bien sa libido » (où l'on peut lire le rejet de l'historiographie née de Bourdieu, de Braudel et de Freud, même si ces deux derniers sont très peu présents dans l'ouvrage), François Dosse postule qu'« aucune des voies possibles de construction de l'histoire intellectuelle (contextualisme, intentionnalisme, herméneutique, conceptuelle, sociographique, politique, etc.) n'est à rejeter à condition que chacune reste ouverte à son autre ». Dosse nous administre ainsi une leçon de tolérance, que l'on a très envie de replacer dans son contexte historique, ainsi que l'auteur lui-même nous y invite. Ne décèle-t-il pas un « tournant intellectuel » au début des années 1980, avec comme témoin la création du *Débat* de Pierre Nora, révélateur selon lui de « la réconciliation des intellectuels avec les valeurs de la société occidentale, une réévaluation de la démocratie, des Lumières et une conversion progressive à l'arognisme » ? On pourrait dire que sa définition d'une histoire intellectuelle à la fois tolérante et fermée aux philosophies du soupçon s'inscrit dans ce mouvement général, dont elle est en quelque sorte la manifestation dans le domaine de l'historiographie.

Sylvain VENAYRE.

Henry Rousso (dir.), *Le regard de l'Histoire : l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France. Actes des Entretiens du Patrimoine des 26-28 novembre 2001*, Paris, Fayard-Éditions du Patrimoine, 2003, 389 p.

Le ministère de la Culture a organisé les premiers Entretiens du Patrimoine en 1987. Ces journées d'étude s'adressaient alors aux seuls spécialistes des monuments historiques, qui venaient y débattre chaque année de leur pratique professionnelle.

L'édition de 1994 marqua le début d'une nouvelle ère. Désormais bisannuels et placés sous l'autorité scientifique d'un universitaire reconnu, les Entretiens devaient donner l'occasion de dialoguer à des chercheurs en sciences humaines, des professionnels du patrimoine et des élus locaux. Les sujets techniques cédaient la place à des points de doctrine généraux, reflets des préoccupations de la direction du Patrimoine et des inflexions de sa politique. Au cours des années 1990, le débat se focalisait ainsi sur l'élargissement du champ du patrimoine et sur la res-

ponsabilité de l'État et des collectivités locales dans la constitution de la mémoire commune.

Dans son introduction aux Entretiens de l'année 2001, Henry Rousso invite à un regard plus distancié et affiche sa volonté de réfléchir « à l'émergence et à l'évolution de la notion de patrimoine au *xx*^e siècle ». À travers cette analyse, il propose de faire apparaître la succession des régimes d'historicité que la France a traversés, c'est-à-dire la façon dont la société a pris en compte son propre passé et en a fait un élément constitutif de son identité. La politique du patrimoine conjugue en effet de manière idéale « la mise au présent du passé », qui est à l'œuvre lorsqu'un édifice ancien est restauré et ouvert à la visite, et « la mise au passé du présent », qui trouve son expression achevée dans la protection au titre des monuments historiques.

Dans une première partie consacrée à la définition du sujet du colloque, le lexicographe Alain Rey, la juriste Françoise Fortunet et le sociologue Henri-Pierre Jeudy se rejoignent pour souligner l'importance de la transmission des biens entre les générations dans la constitution du patrimoine. Philippe Poirrier livre une synthèse claire et concise de l'évolution de la notion de patrimoine à travers l'analyse des politiques publiques menées depuis 1959. La période fondatrice du ministère Malraux est marquée par une alternance de grands chantiers de prestige et d'ouvertures vers le monde rural, le patrimoine de l'architecture contemporaine et celui des secteurs sauvegardés. Cette pluralité d'intérêts s'accroît au cours du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, qui repousse toujours plus loin les frontières du patrimoine dans une volonté de rassemblement. Jack Lang sait faire fructifier cet héritage en l'habillant d'une nouvelle rhétorique : le patrimoine devient la déclinaison démocratique et multiculturelle des monuments historiques. Cette euphorie patrimoniale prend fin dès les années 1990 avec l'apparition de nouvelles inquiétudes : combattre la muséification et le provincialisme devient une priorité.

Rassemblées sous l'étiquette ambiguë du « patrimoine dans le siècle », les interventions suivantes abordent les sujets les plus variés. Dominique Poulot, quelque peu isolé dans ces journées consacrées au *xx*^e siècle, s'interroge sur l'éclosion des musées d'histoire en France, de la Révolution à 1914. Michel Clément quitte sa livrée de haut fonctionnaire du ministère de la Culture pour se faire, avant Sarah Farmer, l'historien d'Oradour-sur-Glane. Il distingue quatre phases dans la transformation du site : la protection légale de l'immédiate après-guerre a été suivie d'une restauration discrète visant à faire du village un lieu de pèlerinage ; le procès de Bordeaux en 1953 a été un traumatisme profond pour la population locale convaincue que les coupables n'étaient pas châtiés et que l'État trahissait sa parole ; le consensus autour de ce lieu de mémoire n'a pu réapparaître qu'au cours des années 1970 et doit se raffermir avec la création annoncée d'un centre d'interprétation. Annette Wiewiorka analyse de son côté la commémoration de la Shoah à travers les figures d'Isaac Schneersohn, fondateur du Mémorial du martyr juif inconnu, et de Serge Klarsfeld. Elle revient également sur l'affaire du fichier juif et sur la protection de la Cité de la Muette à Drancy, décidée par l'État sans que la communauté israélite intervienne.

La demi-journée réservée aux professionnels de la direction de l'Architecture et du Patrimoine revient sur l'élargissement du champ du patrimoine. Claire Étienne-Steiner, conservateur régional de l'Inventaire, y voit la suite logique du passage de la protection ponctuelle à la prise en compte du territoire dans toutes ses dimensions. Elle attribue à son propre service un rôle clé dans cette évolution. Marc Botlan, conservateur régional des Monuments historiques, établit des parallèles entre la croissance du nombre des monuments historiques et la diversification

de leurs types, la reconnaissance de la banalité comme valeur dans l'art et l'exploration de nouveaux champs par les sciences historiques. Un débat permet d'approfondir la question de la protection des œuvres d'architectes vivants au titre des monuments historiques. Claude Parent, Paul Andreu et Antti Lovag se révèlent sans surprise, comme Le Corbusier avant eux, très sensibles à cette reconnaissance de leur création.

Après un détour du côté de la protection du patrimoine paysager et de l'archéologie des restes humains, une discussion sur la valeur économique du patrimoine et une analyse rétrospective de l'action de l'Unesco, le colloque se clôt par une discussion entre trois des derniers présidents des Entretiens du Patrimoine, Pierre Nora, Régis Debray et François Loyer. Par une curieuse mise en abyme, les Entretiens deviennent ainsi, à leur tour, un sujet d'histoire.

Si l'intérêt des communications n'a pas faibli, il est regrettable que les actes des Entretiens du Patrimoine de 2001 aient été privés du cahier d'illustrations hors texte qui accompagnait les précédentes éditions. Certaines interventions ont perdu leur sens sans illustrations photographiques, en particulier celle de Jean-Marc Blanchecotte, chef du service d'architecture et du patrimoine de Paris, qui cherchait à illustrer par l'exemple la possible coexistence de l'architecture d'aujourd'hui et de celle de la ville d'Haussmann. Quelques négligences dans la mise en page sont également à déplorer. Souvent vénielles, elles se révèlent extrêmement gênantes quand elles privent le lecteur d'une partie de l'exposé de l'inspecteur général des Monuments historiques François Macé de Lépinay sur la problématique des restaurations.

Xavier LAURENT.